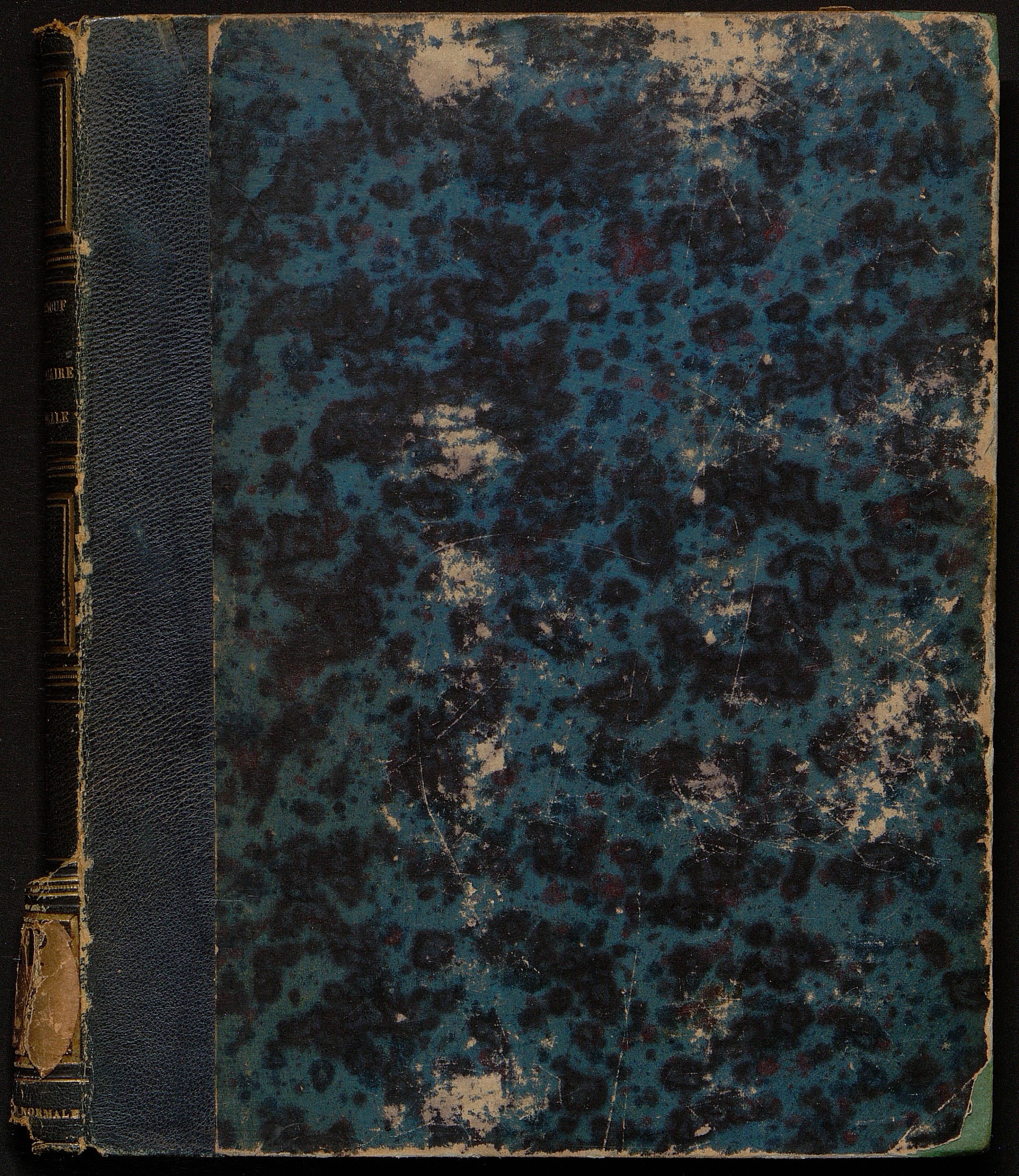
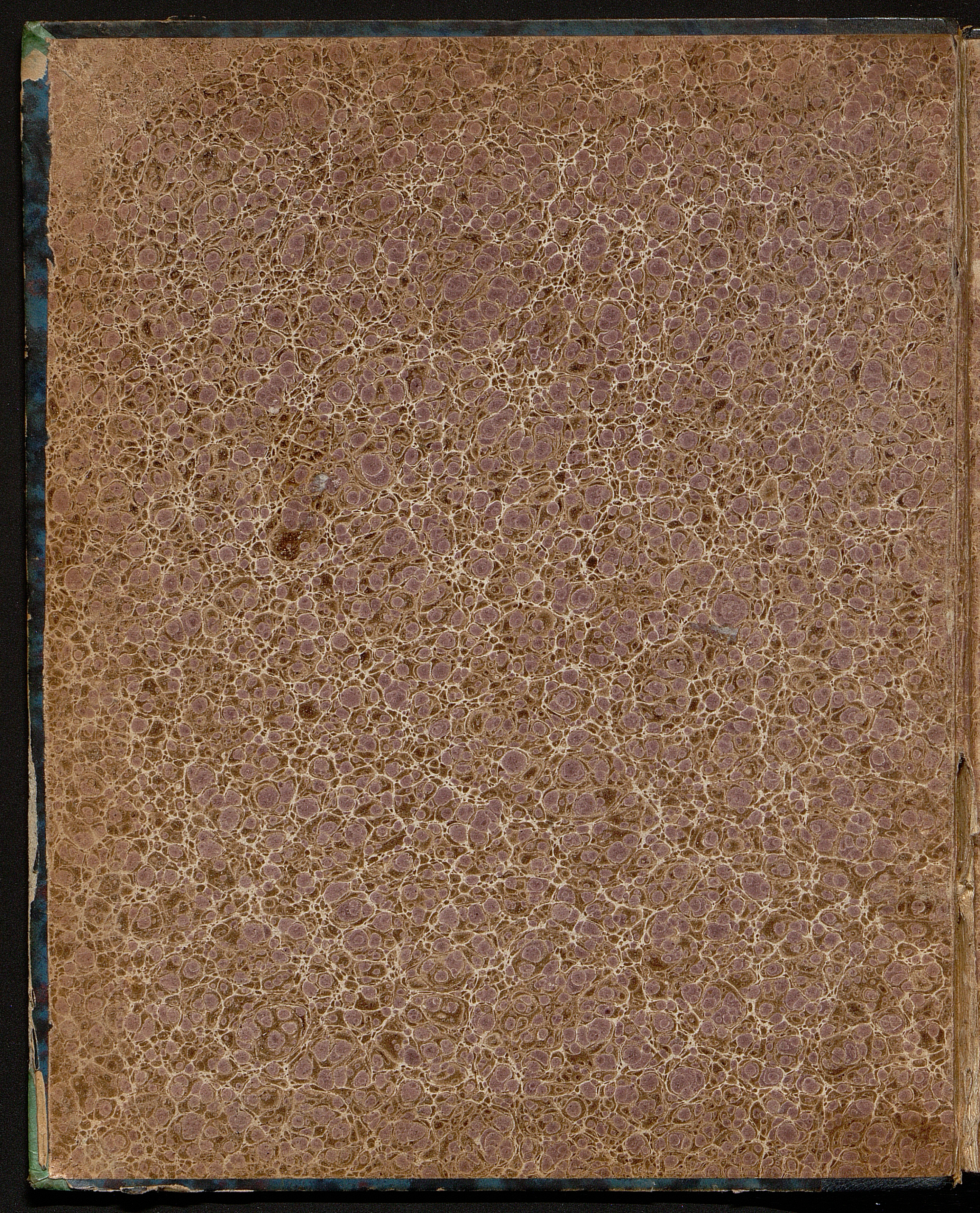
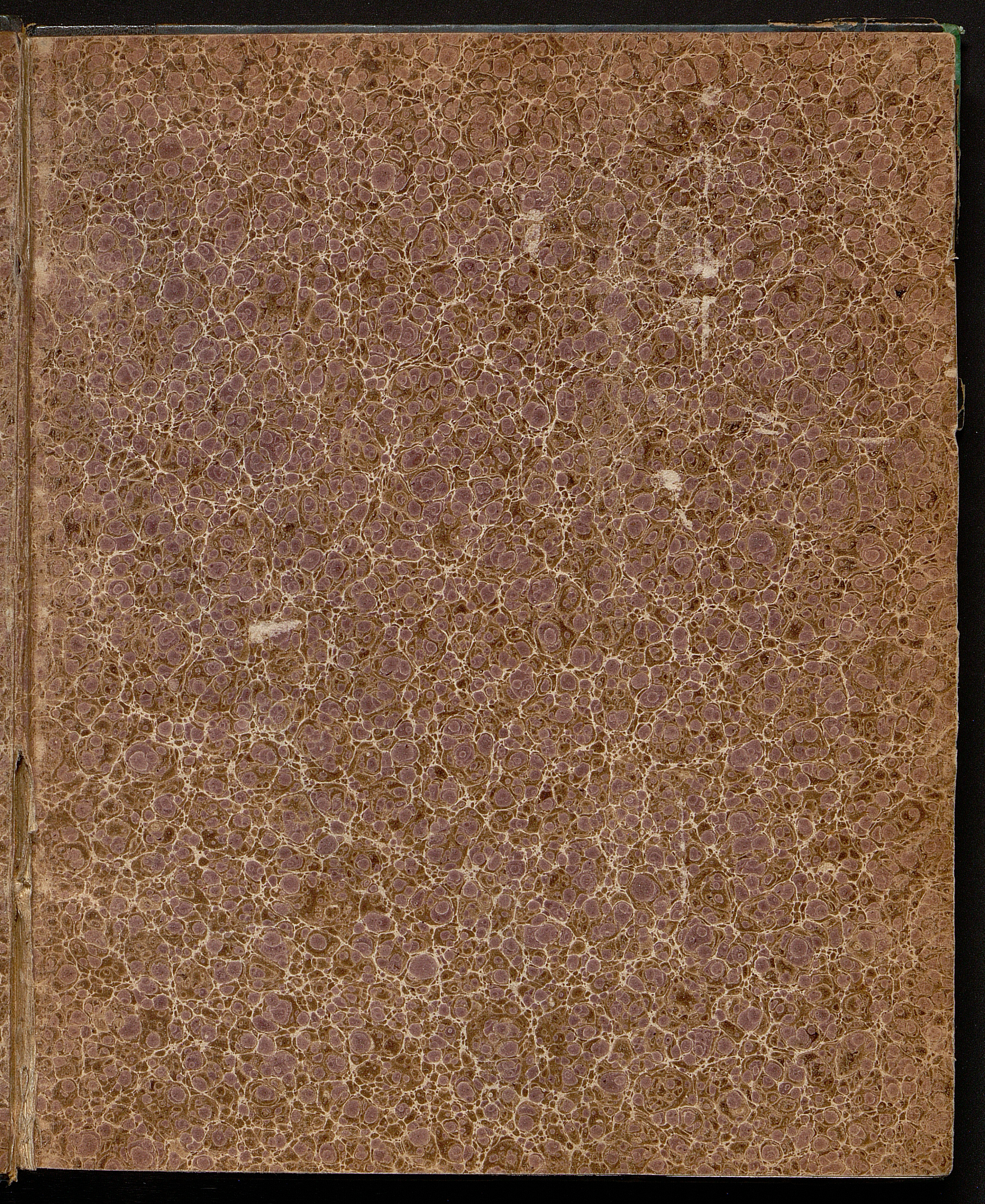

colorchecker CLASSIC
x·rite
mm


E. BURNOUF
GRAMMAIRE
GÉNÉRALE
I


NORMALE





École Normale.

Section des Lettres.

3e année : division de Grammaire.

1831 = 32.

Cours de Grammaire générale

par M. Eugène Burnouf.

Premier cahier.

Première Leçon.

De la Grammaire générale
- Son but et ses procédés.

~~Objet de cette leçon~~ - ~~grammaire générale~~ - ~~matière~~ - ~~but~~ - ~~moyens~~.

Avant de commencer le cours de grammaire générale, nous éprouvons le besoin de fixer notre point de départ, et de faire l'examen de ces questions: Qu'est-ce que la Grammaire générale? quelle est sa matière? son but? quels sont les moyens d'atteindre ce but? —

~~Qu'est ce qu'un idiome? définition. — rapport entre l'idée de langue et celle de peuple. cette notion de langue est-elle arbitraire? ce qu'il faut faire avant d'examiner cette notion. —~~

On sait ce que c'est qu'un idiome, une langue; si on en demandait la définition, ou plutôt la description, on pourrait dire: « un idiome est un assemblage de sons ou de mots, à l'aide desquels un peuple exprime ses idées. » —

L'idée de langue et de peuple sont donc deux idées

corrélatives, et que l'on ne peut séparer. du reste, cette notion de langue n'est pas une notion arbitraire : c'est une notion que nous pouvons chaque jour vérifier sur les langues que nous connaissons. trois idiomes nous sont aujourd'hui connus : le grec, le latin et le français. c'est là le point de départ de notre étude. mais avant d'examiner cette notion, qui en renferme une foule d'autres, avant de prendre un exemple dans l'une des trois langues, que nous avons citées, il est bon de résumer d'une manière abrégée, ce que c'est que l'homme, quels sont ses rapports avec les choses, et avec ses semblables, ce que c'est que parler.

Ce que c'est que l'homme. ses rapports avec les choses et avec ses semblables : ce que c'est que parler.

L'homme dans sa position actuelle, en face des choses, soutient avec elles des rapports que nous ne devons pas apprécier ici. il nous suffit de savoir que l'homme se fait des choses extérieures des notions, des idées quelconques. mais en face de ce monde qui l'enveloppe, l'homme se rencontre lui-même : il trouve, en s'examinant, une force, une intelligence,

qu'il connaît, et dont il a conscience. ainsi l'homme prend connaissance du monde intérieur comme du monde extérieur. ces deux faits se résument dans la notion que l'homme est doué de connaissance. à côté de cette faculté, l'homme en possède une autre, non moins importante, c'est la parole. s'il a la notion du monde extérieur, et le sentiment de ce qui se passe en lui, il a encore la capacité de produire au dehors et à l'aide du son, l'expression de cette notion ou de ce sentiment. cette faculté, dans l'état actuel de l'homme, est un des éléments de sa nature. c'est un fait pour lui aussi capital, aussi premier que la faculté de connaître. exprimer ce que l'on pense du monde extérieur et de soi-même, voilà ce que nous appelons parler; la parole c'est le résultat, le fait dont les sons sont le moyen.—

Quels sont les éléments du langage?

premier but du langage: communiquer à un autre la notion qu'on a dans l'esprit.

Comme ces notions sont primitives, nous devons nous y arrêter quelque temps. prenons donc un exemple: deux hommes se rencontrent en face d'une montagne;

la grandeur et l'élévation de cette montagne frappent l'esprit de l'un des deux; et il dit à son compagnon : « cette montagne est haute »; c'est à dire, qu'il communique à un être semblable à lui une notion qu'il a dans l'esprit. dans ce fait, nous rencontrons tous les éléments du langage : connaissance d'un objet, être qui communique cette connaissance; être à qui l'on communique cette connaissance, moyens de la communiquer: c'est à dire, sons qui prennent le nom de mots. —

Deuxième but du langage : communiquer à l'auditeur la connaissance du rapport, sous lequel l'orateur envisage la chose. —

Mais poursuivons cet exemple, en changeant seulement quelques termes. Soient deux montagnes : leur élévation frappe également l'un des deux spectateurs, et il dira : « ces montagnes sont bien élevées ». les choses dont on parle sont identiques; c'est cependant une autre pensée. Un nouveau rapport apparaît, celui de pluralité. il y a une différence notable entre ces deux phrases; le son est changé, et ce changement, si la langue parlée ne l'indique pas clairement, l'écriture au moins en tient compte. de ce dernier fait, sort une conséquence

nouvelle. si le langage a pour but de produire des sons destinés à communiquer à un autre l'impression que font sur celui qui parle les choses extérieures ou intérieures; il a aussi pour mission de porter à celui qui écoute, la connaissance du rapport, sous lequel celui qui parle envisage la chose. —

Ce que nous disons de la langue française, est-il vrai de toutes les langues?

Voilà un pas de plus.
maintenant ce que nous avons dit de la langue française, est-il vrai des langues Grecque et latine? oui, évidemment; et même nous pouvons l'étendre à toutes les langues en général. un idiome étant donné, sa destination ne peut être conçue autrement par un logicien, que comme le mode d'expression du peuple qui s'en sert. une fois que l'on a admis l'identité de l'intelligence humaine, il semble évident, que quelles que soient les circonstances qui modifient une langue, ses procédés doivent tendre au même résultat; que le langage, en un mot, doit être pour l'homme, ce qu'une langue est pour un peuple. ainsi de la nature

particulière de la langue nationale nous sommes arrivés à une notion du langage en général. —

Quel est le point de départ de tous ceux qui se sont occupés de Grammaire générale ? qu'on est arrivé à dire : « les langues sont filles de l'esprit. » —

C'est ici le point de départ de tous ceux qui se sont occupés de Grammaire générale. armés de cette première notion, ils ont été plus loin ; ils ont dit : « le langage doit être en rapport avec l'esprit, il doit tenir de sa nature, participer aux qualités qui le distinguent ; et si l'esprit a une marche et des procédés il est probable que le langage aimera à suivre cette direction. cette direction pourra sans doute être modifiée : le lieu, le climat, la situation sociale pourront faire varier les langues ; mais ce ne sera jamais que du plus au moins ; l'esprit devra toujours se refléter sur ces formes diverses. ainsi l'on est arrivé à cette autre formule : « les langues sont filles de l'esprit. » —

Qu'est l'objet de la Grammaire générale est trouvé.

Ce principe bien évident que le langage doit suivre les procédés de l'esprit nous fournit la matière, le but et le moyen (imparfait il est vrai) de la Grammaire générale. L'esprit humain, dans cette théorie, devient donc l'objet de l'étude du grammairien: que l'on admette dans leur plus grande étendue l'influence des causes accidentelles, qui peuvent modifier le langage, ce sera toujours l'esprit, qui animera ces formes diverses, et l'espoir de trouver sous ces formes la direction de l'esprit humain sera fondé. or, trouver sous des formes variées les procédés de l'esprit humain, c'est là l'objet de la Grammaire générale. —

Possibilité de ramener les procédés du langage à ceux de l'esprit:

L'espoir qu'a le grammairien de trouver dans le langage un élément commun, est fondé, disons nous: et en effet, ce n'est point aux formes du langage que nous devons attribuer ce qu'il y a de logique, d'intellectuel, de psychologique, pour ainsi dire, dans les langues. si les langues sont logiques, ce n'est point parce qu'elles ont un appareil de formes plus ou moins

parfait: c'est parceque l'esprit humain est logique: et la clarté d'analyse ne vient point de telle ou telle forme, mais du pouvoir qu'a l'esprit de procéder d'une manière nette et précise. nous voyons donc encore une fois la possibilité de ramener les procédés du langage à ceux de l'esprit, de justifier les premiers par les derniers. —

— Ce que c'est qu'une Grammaire, et comment du rapprochement de toutes les Grammaires particulières résulte la solution du problème de la Grammaire générale.

Les formes dont un peuple revêt le langage sont individuelles, spéciales. la collection de toutes ces formes s'appelle grammaire: en d'autres termes, une grammaire est le résumé des formes dont un peuple revêt les mots à l'aide desquels il exprime les notions qu'il se forme des choses. les grammairiens particuliers ne nous apprendront que les formes d'une langue; mais du rapprochement de toutes les grammaires résulte la solution du problème de la grammaire générale. elles nous apprendront, outre l'individualité des signes, que le langage remplit un seul objet, l'expression de la pensée; que malgré la variété des formes, l'influence

de certaines causes, la différence des sons, toujours est-il que sous ces formes diverses, on trouve un langage qui est celui de l'humanité ; que si les nations ont une langue individuelle, l'humanité a aussi la sienne, universelle, absolue, dont il s'agit de rechercher les lois et de déterminer les formes. —

Ce que doit faire celui qui veut résoudre le problème de la Grammaire générale.

Celui qui se propose de composer une Grammaire générale doit faire le catalogue, l'histoire des formes propres au langage de l'humanité. Or, pour parvenir à ce résultat il faudrait qu'il connût tous les idiomes : si une telle connaissance était acquise, on serait très avancé dans l'étude du travail de l'esprit humain, de la production des pensées, dans l'étude de l'esprit lui-même. —

Que le langage n'est pas inutile à la pensée.

Nous n'attribuons pas au langage une très grande puissance ; mais s'il y a de la folie à dire que l'homme ne pense que parce qu'il parle ; il y aurait de l'injustice

à prétendre que le langage n'est rien pour la pensée. aussi Goëth a pu dire : « une nation n'a pas la connaissance d'une chose, quand elle n'a pas de mots pour l'exprimer. » en effet, qu'est-ce qu'une intelligence qui se renfermerait dans un mutisme absolu ? qu'est-ce qu'une intelligence, qui, placée dans ce monde pour communiquer, se contenterait de contempler ? quant à nous, nous ne craignons pas de dire qu'une notion est beaucoup plus saisissable par l'esprit dans le langage que dans l'intelligence, et que le langage facilite singulièrement les opérations de l'intelligence. tel fait ~~mourrait~~ disparaîtrait, s'il n'avait pas été individualisé par un mot.

~~Exemple~~.

La blancheur, la noirceur, par exemple, sont des idées générales qui n'existent pas dans la nature ; on ne voit pas la blancheur séparée d'une substance et de tout autre mode ; et si les mots ne donnaient en quelque sorte un corps à cette idée, elle disparaîtrait devant l'intelligence. quand celle-ci voudrait se la retracer, elle serait sans cesse obligée de faire un nouveau travail, de recourir à une nouvelle abstraction. ainsi le langage donne à l'intelligence le moyen de préciser d'une manière très

rigoureuse une notion qui pourrait très-bien disparaître immédiatement après sa naissance. —

~~Autre Exemple~~.

Un des faits intellectuels les plus obscurs, le verbe (je veux dire le verbe « être ») est encore un de ces mots qui viennent merveilleusement au secours de l'intelligence. le verbe nous rend dans le langage le même service que nous rend dans l'intelligence le jugement. il n'est pas impossible de démontrer que le jugement dans l'intelligence ne dépasse jamais une simple équation; le verbe incorpore le jugement: il lui donne une forme quasi substantielle. nous pourrions énumérer plus longuement les avantages du langage; mais ne perdons point de vue notre objet principal. —

Ce qui résulterait pour nous de l'étude de toutes les langues: quelle est la condition sine quâ non de la grammaire générale.

Si nous avions étudié toutes les langues, nous reconnaîtrions: 1° que quelle que soit la pauvreté ou l'exubérance d'un idiome, quelle que soit la variété des formes, le langage exprime toujours les idées de

L'homme.

2°. qu'un certain nombre de procédés sont communs à toutes les langues, tel est par exemple le substantif: je ne dirai pas le verbe: car quelques langues ne l'ont pas. une fois, ces formes générales trouvées, on n'aurait plus qu'à les réunir et les présenter comme le langage de l'humanité; la grammaire générale serait faite. mais dans l'état actuel de nos connaissances, ce travail est impossible. toutes les langues n'ont pas été étudiées, et l'on doit être d'autant moins pressé de formuler des règles de grammaire générale, que depuis vingt ans, une foule d'idiomes jusqu'alors inconnus se révèlent à l'Europe.

Une autre considération, c'est que la barbarie même de ces idiomes offre un titre de plus à l'attention. si l'on trouvait un idiome tellement barbare qu'il nous offrît les premiers essais de l'esprit humain, quelle découverte intéressante pour le grammairien! au lieu de déterminer des formes inutiles, nous n'aurions que les formes strictement nécessaires du langage; et nous pourrions affirmer que la langue humaine ne se compose que de ces éléments. ainsi jusqu'à ce que toutes les langues du globe aient été cataloguées,

toute tentative de Grammaire générale est frappée de stérilité.

Mais si la tentative de présenter comme formes du langage humain celles que l'on a trouvées dans toutes les langues connues jusqu'ici est inutile, que reste-t-il donc à faire à la Grammaire générale? ce point est très important à déterminer. —

~~Utilité des travaux de ceux qui ont fait de la Grammaire générale. point de vue sous lequel nous envisageons leurs travaux. ce que nous devons faire. nous n'abandonnons pas la solution du problème de la Grammaire générale, mais nous l'ajournons.~~

On ne peut nier que les travaux des savans de Port-Royal, de Dumarsais, de de Sacy, de ~~Horne-tok~~ Horne-Tooke (John), de Harris, de Bernardi n'aient été utiles. ils ont généralisé des faits qui se trouvaient en réalité répandus dans un certain nombre de langues. mais ce n'est pas là le point de vue sous lequel nous envisageons leur mérite. ils nous ont appris à comparer aux procédés de l'esprit, les procédés du langage, à établir un lien nécessaire entre l'esprit et le langage: ils nous ont révélé ce que ces formes contenaient de l'intelligence humaine. ils ont donné un

Criterium à l'aide duquel on peut dire qu'il n'existe aucune forme, ~~aussi~~ si bizarre qu'elle puisse être, qui ne puisse se résoudre dans une loi de l'esprit (c'est à dire, dont l'esprit ne puisse rendre compte.)

rendre compte par les procédés de l'esprit des procédés du langage, telle est la grande utilité de leurs travaux. ils n'ont pas, comme on le voit, atteint le but qu'ils se proposaient: ils n'ont pas formulé les règles du langage; mais ils ont donné la grammaire générale d'un certain nombre de langues, en ramenant aux procédés de l'intelligence les formes diverses des idiomes. c'est la nouvelle face sous laquelle nous devons envisager la Grammaire générale. nous ne renonçons pas pour cela à faire une Grammaire générale du langage: chaque nouvelle langue que l'on découvrira et dont on généralisera les formes, sera un nouveau pas vers ce but, une nouvelle pierre ajoutée à l'édifice. mais nous évitons un écueil en ne formulant pas dès maintenant les règles du langage humain.

Ainsi étant donné un idiome A, voir comment il exprime les idées de l'esprit, tel sera

L'objet de notre grammaire générale. —

Quelle sera notre tâche ? l'examen de trois langues et de leurs procédés ; et rendre compte des anomalies.

Dans ce cours, en faisant porter notre examen sur quelques langues anciennes et modernes (le grec, le latin et le français), nous proposons d'expliquer les faits propres à ces trois langues, de ramener à des principes de logique les faits qu'elles nous manifestent, et de rendre compte des anomalies. Dès qu'un phénomène particulier dans une langue attirera notre attention, nous nous efforcerons de l'expliquer ; nous montrerons comment telle forme est faite pour rendre telle idée. —

Dans quoi toute la Science est contenue.

Ainsi ce fait seul, comme on le voit, contient toute la Science : le langage est le mode d'expression de toutes les pensées humaines.

La grammaire générale est une Science ; les

langues en sont la matière; les lois sont celles de l'esprit; sa méthode est celle de toutes les Sciences de faits, la méthode d'observation éclairée par l'induction.

Définition de la Grammaire générale.

Nous définirons enfin la Grammaire générale; un examen philosophique des procédés des langues à nous connues, sous le rapport de l'expression de la pensée. —

Comment nous avons envisagé les langues. qu'une langue a une vie, un corps organique dont on peut suivre les développements.

Dans tout ce que nous venons de dire, nous avons considéré les langues comme un tout complet, nous ne nous sommes nullement occupés de la différence des degrés de perfection. cependant les langues ont en quelque sorte une vie qui les anime, elles ont un corps organique dont on peut suivre les développements, qui a son commencement, son milieu, et sa fin. ce nouveau point de vue doit introduire de nouveaux élémens

dans notre étude : telle forme qu'une langue préfère à une autre, a pu prendre un esprit différent de celui qu'elle avait d'abord. la langue de Montaigne n'est plus celle de nos jours : en outre, cette forme que vous appréciez par l'usage de la langue à laquelle elle appartient, cache peut-être dans son origine étrangère un sens tout différent. d'un autre côté, si vous admettez qu'une langue dérive d'une autre langue, vous êtes préoccupés par le souvenir de cette langue primitive : alors dans quels travers vous pourrez tomber !... vous donnerez, par exemple, à la langue française, des cas, parce qu'il y en a en latin. enfin aucune langue n'a jamais pu garder constamment ses formes ; elle a eu sa jeunesse, sa maturité, sa décadence. nous devons dans l'étude que nous nous proposons tenir compte de tous ces phénomènes. —

Comment nous entendons l'étude des Langues sous le point de vue historique.

le point de vue historique introduit un élément tout nouveau. ainsi, par exemple, il y a en français un *petit mot*, comme disait Lhomond, appelé l'article. ce petit mot on cherche à l'appliquer en Grammaire générale.

on en a donné des définitions dont aucune ne s'applique à la totalité de ses emplois. Eh bien, si on traite historiquement l'article, on en rendra mieux raison. La langue française possède l'article, mais ce n'est pas dans elle qu'il faut en chercher l'origine. Voyons donc dans la langue Grecque. Elle nous montre que c'était un pronom, qu'à son origine il était à l'état de pronom indicatif. Ainsi ὁ voulait dire « celui-là ». Le mot figurait d'abord celui dont on parlait, en le montrant ou en le rappelant. De là, ce pronom devenait « article »: et c'est comme tel qu'il est passé en français. C'est ainsi que nous traiterons tous les faits dont la langue française ne pourra nous rendre raison, c'est à dire, que quand nous ne pourrons rendre compte des langues par elles-mêmes, il faut nettement distinguer les éléments étrangers que le temps aura pu introduire dans les formes modernes, et étudier historiquement ces faits aussi bien que philosophiquement. ——

Deuxième leçon.

De la transmission des Idées par le langage

Nous nous proposons d'examiner aujourd'hui :

1°. jusqu'à quel point on peut dire que le langage transmet dans l'esprit de celui qui écoute, les idées de celui qui parle ;

2°. jusqu'à quel point la transmission des idées, si elle a lieu, peut être dite complète.

3°. nous tirerons de la considération du langage, des connaissances pratiques, quant à la transmission des connaissances et à la méthode d'enseigner.

Nous avons présenté le langage tantôt comme un peintre habile, tantôt comme un Canal : style est métaphorique et condamnable à priori.

I. Nous avons dit que le langage transmet les idées de celui qui parle, dans l'esprit de celui qui écoute ; que le Langage est l'expression des idées de celui qui parle, à celui qui écoute. toutes ces expressions métaphoriques nous représentent le langage, tantôt comme un peintre habile qui dessine dans l'esprit de l'auditeur les idées de l'orateur, tantôt comme un Canal qui sert de

Communication entre deux intelligences. cette notion est tellement vulgaire que les Grecs pour exprimer « le verbe » n'ont pas d'autres noms qu'un terme tiré du radical « ῥέω » couler: le verbe s'appelle « ῥῆμα » c'est à dire « flusius » canal.

Comme ces expressions sont métaphoriques, nous serions à priori en droit de les condamner: car rien n'est moins capable de donner des choses une notion exacte qu'une métaphore. —

La transmission n'a pas lieu complètement, à part les différences d'intelligence. — parlez de couleur à un aveugle.

Mais sans nous inscrire en faux dès l'abord contre ces termes, nous pouvons dire que la transmission n'a pas lieu complètement, à part les différences d'intelligence. l'impression n'est pas égale dans les deux intelligences; et pour n'en citer qu'un exemple, parlez d'une couleur à un aveugle; employez les expressions les plus vives, les plus pittoresques, donnez mille formes à votre parole; employez, en un mot, toute votre rhétorique, il vous sera impossible de transmettre à cet aveugle-né la moindre notion de la couleur que vous

voulez peindre. de ce fait, résulte un doute sur la question de savoir jusqu'à quel point le langage transmet à l'intelligence de l'auditeur, les idées et les sentiments de l'Orateur.

De là, trois questions. 1° jusqu'à quel point on peut dire qu'il y a transmission; 2° la transmission est-elle complète ou incomplète? 3° utilité de la solution de ces questions pour la pratique.

De là, naît une seconde question: s'il y a transmission; est-elle complète ou incomplète? et si elle est incomplète, jusqu'à quel point l'est-elle? enfin nous aurons à examiner, des faits ou des raisonnements au moyen desquels nous arriverons à la solution de cette question: quelles sont les conséquences, et de quelle utilité elles peuvent être dans la pratique.

S'il y a similitude complète entre les deux termes entre lesquels se passe le langage.

Nous avons dit déjà que le langage est un fait qui se produit entre deux intelligences qui soutiennent avec les choses extérieures et intérieures des rapports semblables. ces êtres sont deux intelligences qui,

toutes deux, connaissent le monde extérieur, et se connaissent elles-mêmes : elles ont, en outre, la faculté de se communiquer les impressions qui naissent en elles, à la vue du monde intérieur et extérieur ; impressions qui par suite de la ressemblance, doivent être aussi semblables : ainsi on comprend parfaitement les termes entre lesquels se passe le fait de la parole. en négligeant donc les différents degrés de culture de ces intelligences, nous pouvons affirmer qu'il y a similitude complète entre les termes - c'est à dire, entre les êtres entre lesquels se produit le phénomène du langage. en vertu de la convention, et par suite de l'Education qui est encore une convention antérieure, ces deux intelligences ont également la faculté d'attacher aux sons qu'elles entendent un sens tout à fait identique ; en d'autres termes, si celui qui parle comprend ce dont il parle, s'il rapporte exactement la parole à l'objet, celui qui écoute, comprend ce qu'il entend, et rapporte le son à l'objet. —

Le Rôle du langage est de mettre celui qui écoute, dans la position de celui qui parle ; et d'éveiller dans l'Intelligence de celui qui écoute des notions et des sentiments analogues à ceux de

celui qui parle.

Maintenant que nous avons décrit le phénomène que peut-on dire que fait le langage? il met celui qui écoute dans une position semblable à celle où est celui qui parle. par le fait même que celui-ci produit au dehors le jugement qu'il a porté, celui-là comprend que ce jugement est dans l'esprit de celui qui le manifeste. le langage éveille donc dans celui qui écoute des notions semblables à celles de celui qui parle. l'intelligence de celui qui écoute devient capable de soutenir avec l'intérieur et l'extérieur, les mêmes rapports qu'elle voit soutenir à celui qui parle, et qu'elle comprend depuis qu'il a parlé.

Ainsi le véritable rôle du langage est de mettre celui qui écoute dans la position où est celui qui parle, et d'éveiller dans l'intelligence de celui qui écoute, des notions et des sentimens analogues aux notions et aux sentiments de celui qui parle. —

Donc l'intelligence de l'auditeur doit avoir préalablement une notion quelconque de la chose dont on lui parle.

Si le langage éveille dans l'intelligence de celui qui écoute une notion ou un sentiment, on reconnaît que celui qui parle a eu telle notion ou tel sentiment : il faut que l'intelligence de l'auditeur ait la capacité d'être en rapport avec l'objet dont on lui parle ; il faut que l'intelligence de l'auditeur ait une notion quelconque de la chose. or, si déjà dans l'intelligence de celui qui écoute, il ne se trouvait quelque chose qui le mît en rapport avec les notions de celui qui parle, il y aurait impossibilité absolue de comprendre l'orateur. et ici, on voit pourquoi l'aveugle ne peut comprendre ce qu'on lui dit des couleurs. pourquoi suis-je entendu quand je parle de couleur à un homme qui voit ? c'est qu'il a déjà la notion de couleur. et je ne suis pas entendu de l'aveugle, parce qu'il n'a aucune idée de ce dont je parle, et que mon langage ne peut éveiller dans son intelligence une notion qui n'y est pas ; parce que la parole ne peut créer entre lui et les couleurs un rapport dont il manque un des termes. on peut dès lors juger toute la justesse de l'expression : « le langage est un canal » qui transmet à l'esprit de celui qui écoute les idées de celui qui parle. » cette transmission est soumise à un certain nombre de conditions

indispensables, qui n'en font plus qu'un éveil, qu'une indication, expressions beaucoup plus justes. ainsi, ce n'est donc point dans le sens rigoureux qu'il faut prendre le mot « transmission » —

Il n'y a pas transmission dans le langage, mais éveil.

Car la différence des termes « éveil » et « transmission » dans leur rigueur est bien marquée. en effet, dans la théorie qui prend le langage pour un « éveil », on présuppose chez l'auditeur une certaine notion endormie et qu'on doit éveiller ; tandis que dans la théorie de la transmission, il faudrait admettre l'intelligence de celui qui écoute, comme une capacité vide de toute notion ; et dans laquelle la parole de l'orateur amène les notions qu'il possède. pour nous résumer, le langage est un éveil, et non une transmission ; le langage est un lien qui a chercé de mettre plus intimement en rapport, l'un avec l'autre, deux êtres déjà liés par des facultés semblables. /.

Seconde Question.

II. Maintenant que nous savons quel sens il faut

attacher au mot transmission, pourons-nous apprécier jusqu'à quel degré la communication est complète? peut-on dire que l'idée de celui qui parle passe complètement dans l'intelligence de celui qui écoute? l'idée est-elle produite dans l'intelligence de l'auditeur avec cette force, cette étendue, ce complet qu'elle a dans les paroles, ou au moins dans l'opinion de l'orateur? —

Dans la position de l'auditeur et de l'orateur, une différence est déjà en ce que l'un se trouve dans une position secondaire, l'autre dans une position primaire; l'un reçoit, l'autre produit l'impression.

Nous avons dit que le langage mettait l'auditeur dans une position identique à celle de celui qui parle. mais il y a déjà une différence importante. c'est que celui qui parle se trouve dans une position primaire, tandis que l'auditeur est dans une position secondaire. autre chose est se former des choses extérieures, des notions; autre chose est être averti que ces notions existent dans l'intelligence d'un autre. autre chose est produire au-dehors au moyen des sons ce qu'on sent des choses internes, ce qu'on pense des choses externes;

Autre chose est de recevoir que l'image de ces sentiments et de ces notions déjà, et nécessairement par cela même que le langage est pour l'auditeur un historien plus ou moins étranger, il doit y avoir une différence dans la force et la valeur de l'impression, suivant qu'elle est reçue ou produite. —

Joignez à cela l'infériorité du langage à l'égard de l'idée.

J'ajouterai que cette différence de la pensée reçue à la pensée produite, est encore augmentée par l'infériorité naturelle du langage à l'égard de l'idée. car le Langage est à l'égard de l'idée, dans une infériorité parfaitement comprise par celui qui parle. on sait que quand une idée à laquelle on n'avait pas jusque là suffisamment réfléchi, vous apparaît dans toutes ses conséquences, quand un sentiment inéprouvé vient émouvoir l'âme pour la première fois, le langage est impuissant pour rendre l'idée. la capacité de reproduire la totalité d'une idée est ce qui fait les poètes et les orateurs. aussi combien sont-ils rares! et la masse de l'humanité éprouve par des causes

auxquelles le langage n'est point tout à fait étranger, une difficulté presqu'absolue de produire au moyen des sons tout ce qu'elle connaît, éprouve et sent. Le langage ne peut suivre la vivacité de la pensée qui lui échappe; il arrive avec ses moyens qui sont successifs, et tombent dans le domaine du temps. il y a dans le mouvement de l'idée, dans la multitude des rapports que l'esprit saisit entre toutes ses faces, quelque chose de si rapide que tout langage humain est incapable de les reproduire. Que peut donc le langage dans ce tout complexe? Saisir les parties saillantes, les mettre à part, les grouper de la manière la plus convenable pour produire sur les autres une impression analogue à celle qu'il éprouve lui-même. —

Le langage morcelle l'idée qu'il ne peut reproduire subitement sous toutes ses faces, et lui ôte sa couleur.

Ainsi le langage brisera la totalité de l'idée, la présentera par parties, omettra les unes, portera l'attention sur les autres: mais toujours est-il que cette pensée subira un travail préparatoire dont l'effet sera le plus

souvent de la morceler, de lui faire perdre quelque chose de sa couleur. —

Les mots par le temps perdent l'idée première qui leur a donné vie, et deviennent des signes algébriques; en outre, leur nombre est insuffisant.

Les mots d'ailleurs, dont use le langage, les mots 34
qui sont des assemblages de sons inventés, on ne sait par quelle analogie, et livrés depuis des siècles à la pratique, seront plus ou moins riches de l'idée première qui leur donne la vie. à la naissance des choses, quand le mot représentait presque toute l'idée, le mot pouvait avoir une teinte de poésie; car un seul de ces mots représentait la totalité de l'idée de l'orateur. mais quand ces mots seront passés du sens métaphorique au sens métaphysique, quand ils seront devenus des expressions algébriques, alors ces mots seront impuissants pour rendre une situation toute poétique. D'ailleurs, les mots sont bornés: ils ont été inventés par le besoin de l'esprit qui voulait localiser une certaine quantité de notions dans une certaine quantité de sons: ces sons n'ont mission que de

représenter la chose pour laquelle ils ont été inventés, le sens d'un mot ne peut s'élargir, tandis que quand une idée ou un sentiment se présente à nous, il y a dans cette idée ou ce sentiment quelque chose de si complet, qu'il est impossible d'en détacher les parties qui la composent, et de lui assigner un mot qui la représente tout entière. Les mots affectés rigoureusement à une chose, et pas à une autre, ne peuvent reproduire que successivement d'abord la plénitude d'un sentiment et de l'émotion qu'il cause. il résulte de là que pour celui qui parle, loin de trouver toujours le langage aussi puissant que quand il le destine à être l'expression d'une idée long-temps combinée d'avance, il arrive des positions où l'idée, le sentiment dépassent de beaucoup la puissance de la parole.

Le langage ne communique complètement les idées que dans quelques grands génies, fort rares sur la terre.

On peut ainsi apprécier jusqu'à quel point le langage communique les idées: oui, les idées; mais non par la totalité des idées; oui, la totalité

dans un très petit nombre de cas; mais non pas toutes les idées. peu d'hommes ont pu y réussir: on cite sept à huit grands génies: mais aussi, il y a dans la manière dont la pensée, le sentiment est reproduit par eux, quelque chose de la variété et du complet de l'idée, quelque chose de la plénitude du sentiment et voilà pourquoi on appelle ces hommes, des hommes de génie: c'est que lorsqu'on lit quelques belles pages d'Homère, ou de Racine, on trouve qu'il y a là quelque chose de parfait, et d'inépuisable qui se dérobe à l'analyse: car l'analyse ne peut mettre en évidence toutes les idées contenues dans un mot de ces poètes. —

Résumé. les deux premières Questions sont résolues.

En résumé, il faut que les Intelligences soient égales, ou aient été dans une position identique, ou que au moins celle de l'auditeur ait une idée de la position dont parle l'orateur, pour qu'il y ait transmission. Cela étant et admettant la transmission dans ce cas, il faut aussi admettre que cette transmission est toujours incomplète: elle ne peut être dite complète, que quand

l'idée qu'exprime l'orateur est d'une nature si vulgaire et si saisissable que l'intelligence de l'auditeur se met tout de suite ~~en~~ rapport avec cette idée. voilà donc deux questions de résolues. voyons à quoi elles peuvent nous aider dans la solution de la troisième qui a pour objet la méthode d'enseignement. —

Dans le langage il y a : 1° une notion commune aux deux êtres ; 2° une idée particulière de l'esprit que l'orateur veut communiquer. — de ces deux choses le maître doit commencer par la première : il doit attaquer l'intelligence de l'élève par ce qu'il y a de commun entre elle et la sienne.

III. — S'il est vrai que le langage pour remplir sa destination ait besoin de s'adresser à une intelligence égale en capacité ; s'il est vrai que le langage ajoute seulement à la connaissance déjà commune aux deux êtres, le mode sous lequel celui qui parle envisage cette connaissance : en d'autres termes, s'il est vrai qu'une analyse rigoureuse fasse reconnaître dans le langage deux parties distinctes, savoir : 1° une notion qui peut être commune aux deux

état ; 2°. une vue particulière de cette notion personnelle à celui qui parle. Quelles inductions pourrons-nous en tirer pour la meilleure méthode à choisir, entre toutes celles qui peuvent servir à communiquer aux uns la connaissance des autres ? Quelle doit être la marche nécessaire de celui qui instruit les autres ? il a devant lui des intelligences égales à la sienne ; seulement elles n'ont point suffisamment réfléchi aux objets dont il veut les entretenir. en même temps, elles sont servies par les mêmes organes ; elles peuvent se mettre également en rapport avec les objets. pour transmettre à ces intelligences une connaissance nouvelle, le maître devra entretenir l'élève de notions communes entre l'élève et lui. ce n'est pas l'élément personnel qu'il faut d'abord mettre en saillie. il ne doit montrer de la notion que ce qu'en savent ceux auxquels il la veut transmettre. il faut qu'ils s'appuyent sur ce qu'ils connaissent déjà, pour les conduire peu à peu, en passant par les choses qu'ils savent de moins en moins, aux choses dont on voulait leur communiquer la connaissance. —

Si la notion est étrangère, il faudrait trouver un point de commun entre lui et soi, si on veut arriver à l'instruire.

Si la notion est complètement étrangère à l'élève, il faudra bien se garder de lui présenter cette notion du côté qui n'est point en rapport avec lui. le maître devra tâcher d'établir un rapport entre ses connaissances et celles de l'élève. —

Il faut aller du connu à l'inconnu.

Ces remarques, ce mécanisme est formulé sous l'expression aller du connu à l'inconnu. non pas que nous entendions par ces mots qu'on va énoncer à un élève une notion qu'il adoptera comme un article de foi, et que de cette notion on déduira quelque autre chose d'inconnu. nous voulons dire que le maître doit prendre son point de départ dans les notions les plus familières à celui qu'il veut instruire, pour l'amener ensuite par degrés insensibles à des notions inconnues. Si le maître sait bien, il ne lui sera pas difficile de trouver immédiatement dans les choses que sait l'élève le point de contact avec

sa propre science ; ce sera l'affaire de sa méthode : mais ce sera la condition sine quâ non de l'enseignement.

~~Exemple~~.

Prenons un exemple : Qu'est-ce que faire apprendre une langue étrangère à un Enfant ? c'est lui faire admettre des sons étrangers, au lieu des sons nationaux qu'il forme depuis qu'il a commencé de balbutier ; c'est lui faire attacher à des sons nouveaux des idées que ses études précédentes l'obligent d'attacher à d'autres sons. quoi de plus difficile au premier abord ? eh bien, ce problème, qui paraît impossible, se résout, quand il est sagement développé, avec une facilité singulière, qui prouve dans l'homme une capacité merveilleuse de son intelligence pour la parole. C'est un exemple familier dans l'enfance que cette aptitude à se plier aux opérations d'un idiome étranger. mais cette capacité merveilleuse, pour la mettre en usage, il faut à l'enfant des notions de Grammaire générale. il ne faut pas l'effrayer par ces grands mots, et lui dire qu'il va faire de la Grammaire générale. mais le maître, pour faire connaître la Langue inconnue, doit avoir réfléchi lui-même avec

quelqu'attention sur les phénomènes les plus remarquables de la langue nationale pour les faire saisir à l'intelligence de l'élève. il faut que le maître sache distinguer l'élément métaphysique et logique de la forme; il faut qu'il accoutume l'élève à faire une séparation, dans ce tout qui semble inséparable, entre l'idée et les mots, entre l'idée dans l'esprit et l'idée dans la phrase. il faut que des analyses courtes et significatives apprennent à l'esprit à se rendre compte de ce qu'il fait. quand cette opération aura été faite avec mesure sur la langue nationale, combien il sera facile de mettre l'élève dans le point de vue convenable pour apprendre les idiomes étrangers! le maître s'appuyant sur l'identité de l'intelligence humaine, à quelqu'époque qu'on la prenne, saura faire voir à l'élève que ce qu'il doit dire dans une langue étrangère, n'est qu'une affaire de sons et de formes, qu'il y a identité parfaite dans l'idée: il ne lui reste plus qu'à dresser de ces sons et de ces formes nouvelles un catalogue clair et facile.

Ce point de vue a dans la pratique des conséquences de quelqu'intérêt; et il nous explique

cet axiome : « il faut aller du connu à l'inconnu » il rend compte non seulement de la méthode, mais encore des différentes espèces de style, suivant les personnes auxquelles on s'adresse. on dit que les livres des enfans ne doivent pas dépasser leur intelligence ; que les livres écrits pour le peuple ne doivent point être au dessus de son Intelligence : toutes ces formes reviennent à dire : « il faut aller du connu à l'inconnu. » c'est à dire, qu'il faut entretenir d'abord les intelligences des choses qu'elles connaissent, et user de cet intermédiaire pour les élever aux choses inconnues. cette théorie, par cela qu'elle s'appuie sur la pratique, doit être utile dans toutes les positions de la vie. ainsi dans son Langage poétique si Lamartine allait dire à un paysan amoureux : « tu es malade d'amour. »

Lamartine ne serait pas compris, parce qu'il emploierait une forme de langage qui n'est pas dans l'ordre des idées du paysan. il faut donc se rendre bien compte de ce qu'on dit, jusqu'à ce qu'on ne puisse plus douter que la transmission soit complète. si toutes les Connaissances que nous avons étaient traitées aussi consciencieusement, nous aurions résolu le problême

qu'un homme célèbre (car on est aujourd'hui célèbre quand on a fait parler de soi) a reproduit de nos jours : « tout est dans tout », c'est à dire, qu'un certain nombre de notions simples et dégagées de toute obscurité peuvent servir à atteindre la connaissance des notions qui paraissent d'abord subtiles, et qui deviennent ensuite d'un résultat pratique d'un grand intérêt.

Troisième Leçon.

De la Nature du Langage

Du jugement et de la Proposition.

Que le langage paraît pour celui qui l'écoute un et indivisible.

Quand le discours, expression des idées ou des sentiments de celui qui parle, se déroule devant l'intelligence de celui qui écoute, l'impression générale que reçoit l'auditeur, quelle est-elle ? à part les faits, les notions, les sentiments de l'existence desquels il est averti, si vous lui demandez comment il est affecté de ce discours, quelle sera sa réponse ? il répondra que le discours est un tout continu et indivisible dont les parties se déroulent d'une manière connexe, et de telle sorte qu'il n'aperçoit pas que ce tout ait des parties. telle est la notion que présente une pensée par le langage à celui qui n'a point encore réfléchi. L'unité et l'indivisibilité du discours sont pour l'homme ignorant les caractères saillants de ce même langage. je dis l'homme ignorant : car du moment que l'homme réfléchit sur le rapport du langage à l'idée, il s'aperçoit que ce tout si continu et si indivisible en

apparence renferme des parties distinctes. mais toujours est-il que pour l'homme sans lettres, ce sont les caractères saillants. —

L'attention l'analyse et y trouve des parties successives, c'est à dire, des jugements.

Sitôt qu'on se demande, quel est le rapport du langage à l'idée, on trouve que le langage est composé de parties successives : c'est ce qu'on appelle des jugemens. celui qui observe les sons qu'il écoute ou qu'il produit lui-même, reconnait bientôt dans le discours une série de jugements qui s'enchaînent l'un à l'autre, qui sont à l'égard l'un de l'autre dans un certain rapport dont l'expression la plus générale est la continuité. ainsi ce qu'on reconnait dans le langage est une série de jugements.

Que l'examen du discours appartient à la logique ou dialectique.

C'est le point de vue logique du langage ; et c'est à la logique qu'il appartient de considérer le discours comme un développement qui reproduit le travail

de la pensée. —

Là on remarque aussi dans le discours la forme particulière dont l'esprit revêt ses raisonnements.

En même temps que le langage apparaît à l'analyse comme une série continue de jugements qui se suivent les uns les autres d'une manière connexe, l'observateur s'aperçoit qu'autour de ces jugements se trouve un autre élément, la forme même de ces jugements, la manière d'après laquelle ils sont représentés. il s'aperçoit que le tissu logique est diversifié, varié par des accessoires qu'on ne peut détacher ; que le discours ne procède pas d'une manière nécessaire dans tous les cas ; qu'il est guidé par une certaine règle, un certain art, qui est l'art d'exprimer ses jugements. ainsi, en même temps qu'il nous apparaît comme une série où tout se tient, il est encore un tissu sur lequel l'intelligence humaine brode des ornements variés. ce point de vue est celui de la poésie et de la Rhétorique.

Résumé. 1° le langage indivisible au premier abord ; 2° quand on l'examine avec attention, on y reconnaît :

I. des jugements, des raisonnements ; c'est la logique.
II. une forme, un vêtement de couleurs ; c'est la Rhétorique.

Ainsi nous voyons dans le langage deux parties bien distinctes : 1°. le fond ou élément logique ; 2°. la forme ou élément de la poésie et de la Rhétorique.
Le premier élément constitue une Science, la logique ; le second en constitue deux, la poésie et la Rhétorique. on les aperçoit simultanément : car il n'est guère possible de se faire une idée du fond du langage, sans prendre en même temps connaissance de la forme qu'il revêt.

Ainsi pour nous résumer : à celui qui ne le considère que superficiellement le langage paraît d'abord indivisible : en l'examinant avec attention, on reconnaît ses diverses parties, on y voit des raisonnements, des déductions, en un mot, des jugemens ; voilà la logique ; puis aussi, une forme, un vêtement, des couleurs : voilà la poésie et la Rhétorique. —

Que la Logique et la Rhétorique présupposent une autre Science, la Grammaire: en effet, de même que le discours est composé de parties qui sont les jugements, de même, le jugement se compose de parties, et c'est l'analyse de ces parties qui compose la science des Grammairiens.

Les deux divisions ci-dessus sont-elles les seules qu'on puisse établir dans le discours? non: en effet, ces deux grandes divisions auxquelles correspondent deux Etudes, présupposent dans l'ordre historique et dans l'ordre analytique, un troisième élément qui représente une troisième Science. de même que dans le tout indivisible en apparence du discours, la réflexion a fait ressortir les jugements et la forme; de même, la réflexion trouve dans ces jugements des parties nouvelles; chacun de ces jugemens devient la source d'une nouvelle division; et l'esprit le décompose en chacun de ses élémens. cette division du jugement (nous entendons le jugement traduit dans le langage) dans chacune des parties qui le composent, l'étude de chacune de ces parties, la recherche des élémens

Qui entrent dans chacune de ces parties : telle est la Science du Grammairien. pour bien comprendre le but particulier de cette étude et la distinction de son objet des objets des autres Sciences, il faut se rappeler que, tandis que la logique n'envisage le langage que dans son rapport avec l'idée, tandis que la rhétorique et la poétique s'occupent seulement des formes, la Grammaire limite davantage le champ de ses recherches, et n'étudie que les parties qui composent le jugement. aucune borne ne limite l'étude de la Logique, ni celle de la Rhétorique et de la poétique. La Grammaire n'a pour objet de ses recherches que le jugement et ses parties, ou, pour parler plus exactement, la proposition et ses parties.

Par où devons-nous commencer ?
C'est sans contredit par décrire la proposition elle-même.

Si nous avons déterminé pour ainsi dire la matière Grammaticale, par où commencerons-nous ? Sera-ce par l'énumération des parties de la proposition ? sommes-nous sûrs alors de ne laisser échapper aucune de ces parties ? nous n'avons de la

Proposition qu'une notion superficielle; la méthode veut donc que d'abord nous décrivions la proposition elle-même. —

Proposition. —

Définition: la proposition est l'expression d'un jugement.

La proposition peut être dite l'expression d'un jugement; c'est en grammaire, ce qu'un jugement est en logique. Si nous voulons connaître mieux la proposition et mieux apprécier son rapport avec l'esprit, il faut nous demander ce que c'est qu'un jugement. Sans pénétrer dans le domaine de la philosophie, nous pouvons dire que tout jugement est la comparaison de deux idées dont l'esprit affirme la convenance ou la disconvenance; que tout jugement peut se réduire à une équation mathématique; si je me sers du mot équation, ce n'est pas que je prétende que le rapport d'identité est indispensable pour tout jugement, qu'il n'y a dans l'esprit de jugements, que lorsqu'il aperçoit un rapport d'identité.

Un mot sur le jugement:

Définition du jugement: deux espèces

de jugement. 1° jugement avec rapport d'identité ; 2° jugement avec rapport accidentel.

Il y a certainement un grand nombre de jugemens dont l'essence consiste dans le rapport d'identité absolue entre les deux termes. mais il en est beaucoup d'autres auxquels manque le rapport d'identité. ainsi deux espèces de jugemens : tantôt le rapport dont l'esprit affirme l'existence entre les deux termes du jugement, est un rapport d'identité, tantôt c'est un rapport différent. il y a des jugemens dont le sujet renferme nécessairement l'attribut en lui-même ; il y en a d'autres dont l'attribut est reconnu par l'esprit comme convenant au sujet, quoiqu'il n'y soit pas contenu. dans les jugements de la première espèce, il n'y a aucune connaissance nouvelle, il y a seulement développement et mise en dehors d'une notion qui primitivement était renfermée dans la notion du sujet lui-même. par exemple, lorsque je dis : « tous les corps sont étendus » ; j'affirme un rapport particulier entre deux notions ; j'affirme la convenance de l'attribut « étendu », avec le sujet «

« corps »; mais il n'y a là aucune acquisition pour mon intelligence; je ne fais que mettre en lumière un attribut intimement contenu dans le sujet « corps »; il y est intimement contenu, car je ne puis concevoir ni le corps sans étendue, ni l'étendue sans corps.

Passons aux jugements de la seconde espèce, et prenons un exemple: « ce corps est rond ». j'ai beau analyser et retourner la notion de corps; ce n'est qu'accidentellement que je me trouve forcé d'affirmer la convenance de l'idée de rondeur et de l'idée du corps présent à mes yeux. il y a dans cet exemple quelque chose de différent de l'exemple précédent, où l'esprit faisait sortir de la notion du sujet, un élément qui y était intimement contenu.

On peut comprendre maintenant quel sens nous donnions à nos paroles, lorsque nous avons dit qu'il existait des jugements fondés sur l'identité, et d'autres sur un rapport différent. quand on dit: « « tous les corps sont étendus », il y a identité entre les deux termes, parce que ce sont des notions de telle sorte qu'on ne peut avoir l'une sans l'autre: on comprend comment il se fait qu'il y ait d'autres jugements où le sujet ne contient pas nécessairement et logiquement

le deuxième terme.

C'est pour n'exclure aucun jugement, que nous avons dit que tout jugement était la comparaison de deux idées.

Quant au mot équation dont nous nous sommes servis, il ne faut pas l'entendre dans le sens que lui donnent les Mathématiciens, mais dans un sens plus large, dans un sens qui n'exclue aucune espèce de jugement.

Une proposition ~~est~~ un jugement dans le langage.

Revenons à la proposition.
Une proposition est un jugement traduit dans le langage. ici, nous venons d'exposer un principe de grammaire générale. ce principe repose à priori sur un principe de la science de l'esprit humain, à posteriori sur l'expérience de toutes les langues. comme il n'y a dans l'esprit que des jugements, et que le langage est destiné à représenter ce qui se passe dans l'esprit, il s'en suit que toutes les langues doivent contenir et contiennent en effet des propositions; il n'y a pas d'idiome qui ne montre ce fait d'un jugement traduit dans le langage. —

Maintenant que nous connaissons la matière du Grammairien, que nous savons ce que c'est que la proposition, mettons-nous à l'étudier : mais par où commencerons-nous cette étude ?

Quelle est l'opération du langage pour formuler le jugement ou proposition ?

Si la proposition est l'expression du jugement, demandons-nous comment ~~cette expression a lieu~~ se produit cette expression ; quelles en sont les lois ; si tel est le jugement dans l'esprit, tel il est dans le langage ; si la place occupée par les deux termes dans la proposition est la même que celle qu'ils occupent dans le jugement.

Il y a une différence marquée entre le procédé de l'Esprit, quand il pense et quand il parle. — quand il pense un jugement, la notion de l'objet, celle de ce qu'il en veut affirmer, l'équation se présentent à l'esprit, et en même temps rappellent l'existence de l'être qui juge. —

L'opération du langage dans la production du jugement, l'action par laquelle ~~l'action~~ le langage modifie le jugement produit par l'esprit, est digne d'attention. il y a des différences très-sensibles entre les procédés employés,

je ne dirai pas par l'esprit et le langage, mais par l'esprit lorsqu'il pense, et le même esprit lorsqu'il parle. quand je porte un jugement sur une chose, la notion de cette chose est présente ~~à mon~~ esprit, ainsi que la notion de ce que j'en veux affirmer; l'équation ou la comparaison se fait instantanément; et en même temps se produit en moi un sentiment sourd de mon existence. dire comment cette chose se passe, c'est ce que notre ignorance nous empêche de faire. que dirait l'esprit, s'il parlait alors? on ne le sait pas: il apparait ici bien des termes, et s'il fallait traduire ce qui se passe dans l'intelligence, lorsqu'elle dit: „cet arbre est vert„, la traduction la plus fidèle serait probablement celle-ci: „mon opinion est que l'idée de cet arbre et l'idée de vert sont en rapport.„ aussitôt que la notion du sujet, que celle de l'attribut arrive à l'intelligence, au même instant le rapport de ces deux notions apparait à ses yeux. mais si nous voulons analyser le fait du jugement, sans laisser échapper aucun des éléments qu'il renferme, nous serons obligés de recourir à cette longue paraphrase que nous venons de donner. —

Le langage ne traduit pas tous les faits explicitement: il en donne le résultat. on s'oublie soi-même et son existence, et l'on rapporte directement l'attribut au sujet. le sujet est mis en action: c'est une Prosopopée.

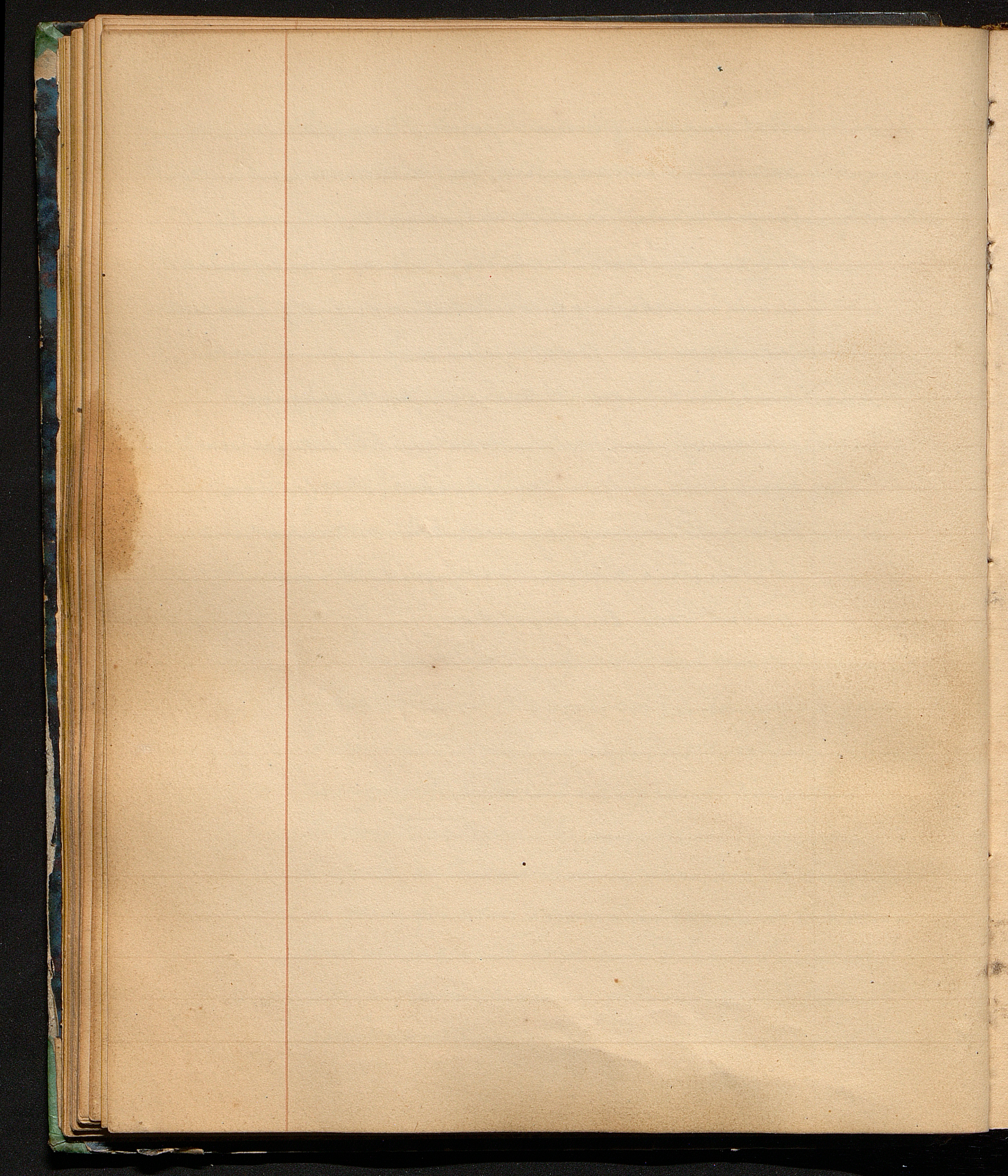
Maintenant le langage produit-il de cette manière lente et sourde le jugement que nous venons d'exprimer? non: dans le langage, il y a quelque chose de tout différent; il y a en même temps quelque chose de plus rapide. un être quelconque, sujet de la proposition ou premier terme d'un jugement, est présenté dans la proposition en état d'activité ou de passivité; on lui donne un rôle, une place. l'opération intérieure par laquelle l'esprit affirme le rapport du sujet et de l'attribut, est rapportée au sujet lui-même, par la proposition; et au lieu de dire: « mon esprit reconnaît que la notion de verdure et la notion de cet arbre sont dans un rapport de convenance »; on dit simplement: « cet arbre est vert ». cette double notion du sujet et de l'attribut est réunie par un mot qui affirme le rapport de convenance entre le sujet et l'attribut. telle est l'opération du langage qu'un Écrivain ingénieux a qualifiée de Prosopopée. là, on trouve mis en scène

d'une notion subordonnée à l'intelligence, rôle assigné à une notion qui dans l'esprit occupait une toute autre place, rôle assigné à la qualité ; puis, le fait même de l'affirmation disparaît sous l'emploi d'un mot qui affirme le rapport de l'attribut au sujet. —

Dans le jugement, l'homme joue toujours le premier rôle ; dans le langage, il disparaît. ainsi un terme est posé en dehors de l'esprit ; un attribut paraît, on lui assigne un rôle ; puis, un mot qui exprime le rapport du sujet à l'attribut. - ainsi la chose est personnifiée.

Tandis que le jugement nous montre toujours l'homme jouant le premier rôle, le langage le fait disparaître. dans la manière dont le langage présente le jugement, le travail de l'esprit est tout entier dissimulé. autrement le jugement est conçu dans l'Esprit, autrement il est exprimé dans le langage. la forme que celui-ci donne à un jugement, la manière dont un jugement est présenté dans la langue est celle-ci : un des termes est posé en dehors de l'esprit ; paraît un attribut chargé de jouer un rôle, puis un

Mot qui a pour fonction d'exprimer le rapport de l'attribut au Sujet. ce mot est le verbe est : il se trouve dans les trois langues connues de nous ; on le nomme tantôt verbe Substantif, tantôt verbe Réfléchi. on donne cependant le nom de verbe, ou plutôt de verbe attributif à un mot qui exprime à la fois et le même rapport que le verbe Substantif et l'Attribut. enfin le langage personnifie les choses, et pour faciliter cette personnification, après avoir posé la notion de la chose, il se sert d'un terme qui donne au jugement cette existence extérieure et étrangère à l'homme, par laquelle le jugement se produit dans la proposition. /.



Quatrième Leçon.

Des différentes parties de la Proposition et de leur nature

à transcrire

Nous avons dit que toute proposition est l'expression d'un jugement, que toute proposition est un jugement traduit dans le langage ; nous avons montré ce que c'était que le jugement. —

Combien il y a de parties dans la proposition, et ce qu'on en a dit et ce qu'elles sont.

Il nous faut maintenant examiner combien il y a de parties dans la proposition, examiner les démonstrations données jusqu'à ce jour, voir si elles sont exactes, discuter celle qu'un Grammairien a donnée au commencement de ce Siècle, et enfin descendre dans la nature de ces parties pour en saisir les rapports ou la différence.

Pour connaître la proposition, il faut s'en rapporter au jugement dont elle est l'expression.

La définition que nous avons donné de la proposition, nous donne déjà une connaissance certaine de ses parties. en possession de cette notion que la proposition est un jugement traduit dans le langage, nous pouvons, nous devons même nous reporter au jugement lui-même,

afin de reconnaître, non pas combien il y a de parties, la tâche serait trop pénible, mais combien il y a d'élémens saillans qui le caractérisent. il faudra ensuite examiner jusqu'à quel point ces élémens sont ceux de la proposition.

Tout jugement doit contenir :

X 1°. deux idées en rapport ;
2°. la chose sur laquelle on prononce, et la chose prononcée ;
3°. le rapport. — dans toute proposition, il y a :
1°. la chose dont on parle, — sujet ;
2°. la chose qu'on en affirme, — attribut ;
3°. l'affirmation, — copule. ———

S'il est vrai, comme nous l'avons dit, que le jugement est composé de deux idées dont l'esprit prononce la convenance ou la disconvenance, il en résulte que tout jugement doit contenir trois parties, savoir : 1°. les deux idées entre lesquelles l'esprit établit un rapport ; X 2°. une chose sur laquelle il prononce, et la chose elle-même qu'il prononce ; 3°. puis, le rapport qu'il établit. mais puisque la proposition doit reproduire le jugement, elle doit reproduire ses termes. aussi ce que la logique trouve dans le jugement, la Grammaire analytique

se trouve dans toute proposition ; c'est à dire, qu'il y a dans toute proposition trois termes : 1°. la chose dont on parle ; 2°. la chose que l'on dit ou affirme de cette chose ; 3°. le fait même d'affirmer cette chose : seulement les mots sont changés. le premier terme a pris le nom de sujet ; le deuxième terme, celui d'attribut ; le moyen terme ou le rapport, celui de verbe ou de Copule.

Exemple.

Ainsi dans l'exemple que nous avons donné plus haut : " la montagne est élevée ", nous voyons trois termes : " montagne " est la chose dont mon esprit a jugé ; " élevée " est la qualité dont il a dû prononcer la convenance ou disconvenance avec l'idée que présente le mot " montagne ". dans le mot " Est ", nous voyons le rapport, ou plutôt l'impression du rapport perçu.

Admettons un instant que les dénominations " sujet ", " attribut ", " verbe " sont irréprochables et désignent parfaitement ce que nous voulons qu'ils désignent, nous nous convaincrons facilement de l'identité en grammaire et en logique. nous entendons donc par " sujet ", la chose de laquelle l'esprit a quelque

chose à affirmer ou à nier ; nous entendrons par « attribut »,
la chose que l'esprit affirme ou nie ; par « verbe », le terme au moyen
duquel l'Esprit prononce, porte au dehors son affirmation
ou sa négation. —

On a critiqué les dénominations de sujet,
attribut, verbe.

Avant de passer plus loin, nous devons avertir
que ces dénominations ont été l'objet de vives critiques.
il faut voir si elles étaient fondées. c'est un devoir
pour nous d'autant plus grand, que les grammairiens
qui les ont critiquées étaient des hommes éclairés et
ingénieux. —

Sujet. — pourquoi subjectum, mis dessous, quand
il est en avant. de plus, sujet ne répond pas symétri-
-quement à attribut : enfin il ne s'entend pas.

« Sujet », ont-ils dit, est un mot impropre, offrant
une idée vague : « sujet » veut dire « mis en dessous » : or
l'idée de subjection est tout à fait fausse, appliquée
au premier terme : il n'est point « dessous » mais »
« en avant ». il existe entre le premier et le dernier terme
d'une proposition une corrélation qui n'est point exprimée

dans ce mot. Sujet ne répond pas symétriquement à attribut, enfin il ne s'entend pas. —

~~Attribut. ce mot est encore plus vague en Grammaire, attribut comprend tout ce qui qualifie un nom: et par conséquent l'attribut n'est pas toujours le second terme de la proposition.~~

Le mot „Attribut„ n'est pas meilleur: il est plus vague encore s'il est possible; du moins, il est plus obscur. vous appelez „attribut„ le deuxième terme de la proposition! mais en Grammaire on appelle aussi „attribut„ tout ce qui sert à qualifier un nom. dans cette proposition, par exemple: „la montagne élevée est difficile à gravir„; le mot „élevée„ est l'attribut de „montagne„; est-ce pour cela le second terme? point du tout; c'est encore le premier, puisque „élevée„ n'est autre chose que le complément de „montagne„. il faut ainsi séparer les termes: „la montagne élevée„ — „est„ — „difficile à gravir.„

~~Du ~~verbe~~ Verbe. — le mot „verbe„, ~~propr~~ signifie „parole„, comme si tous les mots n'étaient pas des paroles!~~

Le mot "Verbe" n'est point une expression rigoureuse. "Verbe" signifie "parole". tous les mots ne sont-ils pas des paroles? on peut en dire autant du mot "ῥῆμα" en Grec, mot auquel on attache le même sens. tous les mots sont des paroles "ῥήματα".

On a proposé de changer ces trois Dénominations.

Ainsi de trois expressions, il n'en est pas une de bonne: ce serait rendre un service à la Grammaire générale que de les changer pour d'autres expressions plus précises et plus philosophiques. telle est l'opinion des Grammairiens dont je parlais plus haut.

Domergue propose Judicande, Indicat, Indicateur: mais on n'a pas adopté ces nouvelles dénominations sans doute plus philosophiques.

L'un de ces Grammairiens, Domergue substitua de nouveaux mots aux premiers. Domergue était un philosophe et un grammairien d'un mérite incontestable: mais ses idées n'étaient point de son époque: il vivait au commencement de ce siècle où les idées politiques absorbaient tous les esprits: aussi fit-on peu d'attention

à lui. —

Domergue propose donc d'appeler le sujet « judicande » (judicandum) la chose dont on doit juger; l'attribut « judicat » (judicatum), la chose prononcée par le jugement; le verbe ou copule « judicateur » (judicator) celui même qui juge.

Ces dénominations sont plus philosophiques que celles que l'usage a consacrées; mais elles n'ont pas obtenu l'assentiment des grammairiens. ils ont gardé les mots « sujet, verbe, attribut », comme s'ils donnaient des choses qu'ils expriment la plus complète idée. il faut le dire: les opinions sont si peu arrêtées sur ce point, qu'on ne s'est pas pressé d'adopter de nouvelles dénominations. enfin la nature de ces trois élémens est une matière de controverse si peu décidée, qu'on a mieux aimé employer des dénominations anciennes, qui n'entraînent avec elles aucune opinion arrêtée. pour nous, nous approuvons le changement de Domergue; mais puisqu'il n'a point été adopté, et qu'il faut obéir à l'usage, nous conservons les dénominations anciennes. —

Essayons de les justifier.

D'ailleurs nous sommes loin de partager l'opinion de Domergue et des autres grammairiens, au sujet de ces mots, qui nous paraissent sans doute incomplets et un peu obscurs, mais qui peut-être furent, dans l'esprit de ceux qui les ont faits, très philosophiques, aussi philosophiques même que ceux qu'on a voulu leur substituer. il suffit de saisir le point de vue sous lequel ils envisageaient ces mots pour s'en convaincre. nous essaierons de le démontrer. —

Dans le sujet, on considère l'objet dans le jugement, et non dans la proposition; et ainsi l'esprit se le soumet, (subjicit) réellement, et il lui est soumis le premier avant l'attribut.

Dans le sujet on considère la chose même que l'esprit doit juger, non pas dans la proposition, mais dans le jugement, placée sous l'oeil même de celui qui juge, sous le regard de sa conscience. le mot latin « subjectum » dont « sujet » est la traduction, le fait bien comprendre. nous nous rappelons ce que nous avons déjà dit dans

la dernière leçon : l'esprit qui prête une existence extérieure aux idées sur lesquelles il veut prononcer, l'esprit dans son jugement ne confond pas ces idées avec lui, il ne les considère pas égales à lui ; il sait les en distinguer et les mettre à leur place ; il les voit au dessous de lui « subjecta » : le sujet est vraiment passif ; le moi domine et agit sur lui. mais pourquoi le mot sujet ne s'applique-t-il pas au deuxième terme aussi bien qu'au premier ? C'est que le premier est vraiment celui que l'esprit voit le premier, celui qu'il soumet (subjicit) le premier à son regard. ainsi considéré, le mot « sujet » est certainement philosophique, et ne mérite point les reproches qu'il a subis. —

Toujours dans le jugement, l'attribut ne représente-t-il point une qualité, un état que l'Esprit attribue au sujet !

On peut justifier aussi le mot „attribut" : qu'on examine le jugement et qu'on se rende compte du second terme : on verra qu'il représente soit une qualité, soit un état actif ou passif, que l'esprit attribue, accorde au premier terme de son jugement, qu'il est mis avec ce premier

terme dans un rapport d'attribution positive ou négative, mais toujours dans un rapport d'attribution. voilà donc encore une expression qui représente l'opération réelle de l'esprit ; elle n'est donc pas tout à fait impropre.

<u>Verbe</u> : c'est le mot par excellence, le mot le plus parlant ; celui qui formule le jugement de l'esprit.

Le mot « Verbe », « ῥῆμα », parole ou affirmation ne peut être pris, comme on a bien voulu le dire, pour toute espèce de paroles. c'est ici la parole proprement dite. il a été considéré avec raison, comme le mot le plus parlant de la proposition. c'est par lui que l'esprit parle, c'est par lui qu'il formule son jugement. —

Ces dénominations ne sont point assez générales sans doute, mais on peut les adopter, quand on s'est entendu sur le sens qu'on y attache.

D'après ces observations, si ces dénominations sont sujettes à quelques critiques, on peut les défendre, comme on le voit, et leur plus grand défaut est de n'être point assez philosophiques, ni assez générales. nous croyons qu'on peut les accepter, quand une fois on

soit comment les entendre, quand une fois on y a attaché des idées justes et précises. nous nous en servirons comme on s'en est servi jusqu'ici, en ayant soin de ne pas les embarrasser d'un sens étranger. en conservant donc ces dénominations, nous devrons examiner la nature propre des parties de la proposition, ce qu'elles signifient, et quels sont les éléments qui ont servi à les former, si tant est que ces parties soient elles-mêmes composées. —

Coup-d'oeil général sur les trois parties de la proposition. en est-il une qui se distingue des autres, et fasse une classe à part; sont-elles parfaitement égales, sont-elles également différentes? —

Nous devons avant tout jeter sur ces parties un coup-d'oeil général, afin d'éclaircir tout ce qui peut embarrasser notre intelligence. entre les trois termes de la proposition, en est-il un qui se distingue des deux autres termes de manière qu'il doive être classé séparément; d'un autre côté, ces trois termes sont-ils parfaitement égaux? enfin sont-ils également différents l'un de l'autre? telles sont les questions que nous allons examiner. il est nécessaire de traiter cette question, parce que s'il

arrivait que deux termes soutinssent entre eux un rapport plus immédiat qu'avec le troisième, nous rangerions ces deux termes dans la même catégorie. —

Reportons nous donc encore une fois dans le jugement pour savoir s'il est possible de faire une telle classification.

Dans le jugement deux termes sont étrangers à l'esprit, le sujet et l'attribut ; le troisième lui est personnel, la Copule.

Examinant les trois termes du jugement, nous voyons que de ces trois termes deux sont étrangers à l'esprit qui juge et que l'autre lui est personnel. voilà ce que nous appelerons la nature des trois termes de la proposition. les deux termes étrangers à l'esprit sont le sujet et l'attribut. le terme personnel, c'est le verbe. le sujet et l'attribut sont bien dans l'esprit, et dans sa conception quand il juge ; mais il distingue nettement du sujet et de l'attribut le jugement qu'il porte sur eux ; il suit que ce sont là des termes impersonnels, qui ne sont pas lui, tandis que le verbe lui appartient et représente le moi. —

Deux classes de termes le sujet et l'attribut ont entre eux un rapport intime, marqué dans les trois

langues par les modifications de cas, de genres, de nombres. La copule, au contraire, exprime la personne, le temps, le lieu : elle est à part.

De cette distinction, deux classes de termes : une pour les deux termes que l'esprit reconnaît lui être donnés, qu'il ne fait pas lui-même ; une autre pour le terme qu'il ne reconnaît pas lui être donné, mais qu'il fait. La nature propre du terme intermédiaire et la nature propre des termes extrêmes est ainsi conçue par les trois langues que nous connaissons ; elles obéissent à la classification que nous venons de donner. En Grec et en latin, le sujet et l'attribut sont soumis aux mêmes lois ; l'attribut est dans un état de dépendance continuelle par rapport au sujet. il reçoit les mêmes modifications, modifications de cas, modifications de genres, modifications de nombres. tout est commun, et c'est un trait frappant de ressemblance qui ne nous permet pas de mettre ces deux termes à part. il faut les classer ensemble et les examiner ensemble. il n'en est pas ainsi du verbe ; il se distingue tout à fait du sujet et de l'attribut ; il a des lois particulières et personnelles ; il exprime le « moi »,

Et le „ toi „, la personne, en un mot. il possède de plus des modifications de temps et de lieu. tout cela le sépare évidemment des deux autres termes, et nous engage à le laisser dans son individualité. ce ne sera donc point à notre avis une classification vaine et forcée que de rassembler dans une même catégorie deux termes qui se rapprochent naturellement l'un de l'autre, et de mettre dans une autre classe un terme qui paraît si distinct des deux autres. –

Nous nous preuves que la copule est tout à fait indépendante des deux autres termes, et qu'elle dépend de l'Esprit, lui est personnelle. –

Cette analyse explique pourquoi quand nous envisageons une proposition, il se trouve que deux de ses termes présentent en opposition avec l'autre une ressemblance complète; pourquoi le sujet et l'attribut suivent les mêmes lois, tandis que le verbe a ses règles particulières. prenons un exemple: „la vertu est aimable „. nous pouvons modifier notre pensée et dire: „ la vertu a toujours été aimable „; que remarquons-nous? le sujet et l'attribut n'ont point changé pour exprimer ces nuances diverses de

la pensée: le verbe seul a subi quelque modifications, nouvelle preuve qu'il est tout à fait personnel à l'esprit: c'est qu'à lui sont attachés les caractères propres à reproduire les vues particulières de l'esprit. —

Beauzée et Dumarsais n'ont reconnu que deux parties dans la proposition, le sujet et l'attribut qui contient la copule. mais alors la proposition qui est l'expression du jugement s'en reproduisait par les trois termes.

Ces vues paraissent avoir guidé la plupart de ceux qui ont traité de la Grammaire, et qui, comme nous, ont reconnu trois élémens divisés en deux classes. telle cependant n'a pas été l'opinion de Beauzée et de Dumarsais. au lieu de reconnaître trois élémens du discours, correspondant à trois élémens du jugement, ils pensent que la proposition ne contient que deux parties, le sujet et l'attribut; l'attribut contient le verbe; car le verbe est dit du sujet; mais si une analyse exacte trouve dans le jugement trois élémens distincts; si, d'un autre côté, la proposition est l'expression du jugement, il semble indispensable que nous retrouvions dans celle-ci les trois élémens du jugement:

sans quoi elle serait incomplète. ainsi ~~toute~~ analyse qui ne reconnaîtra pas autant d'éléments dans la proposition que dans le jugement, sera elle-même incomplète. nous reconnaissons avec Port-Royal et M. de Sacy, trois parties dans la proposition, et nous en faisons deux catégories: nous mettons ensemble le sujet et l'attribut, nous faisons une classe à part du verbe, comme étant un élément distinct et répondant à quelque chose dans le jugement qui le sépare des deux autres termes. —

Voyons comment les ~~deux~~ Grammairiens cités précédemment sont arrivés ~~à cette~~ opinion.

Néanmoins il n'est pas inutile de rechercher les vues qui ont conduit Dumarsais et Beauzée à leur opinion. le premier ne s'est pas décidé sans un examen approfondi. —

Ils ont remarqué que dans la proposition l'un des trois termes tend toujours à s'identifier avec un autre; ainsi la copule s'unit souvent à l'attribut. cela se voit dans nos trois langues.

l'homme aime;

homo amat;

ἄνθρωπος φιλεῖ. —

L'homme en s'examinant lui-même, s'observe dans l'affirmation du rapport des deux termes du jugement, et non dans les idées qui en sont l'objet. l'homme se distingue donc très nettement des deux termes sur lesquels il prononce. et s'il était consulté sur la classification des termes du jugement, il n'hésiterait pas à en nommer trois, qu'il diviserait en deux classes. mais une fois que l'analyse nous a fait reconnaître les deux termes extrêmes du jugement, et la différence qui les sépare de leur intermédiaire, peut-on dire que ces deux termes sont à égale distance du terme moyen, pour nous servir d'une expression mathématique? n'y aurait-il pas attraction de ce moyen terme avec l'un des deux extrêmes? enfin dans les langues que nous connaissons ne trouve-t-on pas ce phénomène, que le moyen terme tend réellement à se joindre à l'un des deux autres, et à se l'assimiler? en effet, il en est ainsi en français, en grec et en latin: l'attribut que l'esprit juge convenir au sujet se joint souvent avec le terme moyen. mais d'où vient que le verbe est ainsi uni presque toujours à l'attribut? la réponse, selon nous, ne peut se trouver que dans le fait, qu'entre les deux termes séparés par le verbe,

Il en est un pour lequel il a plus d'affinité que pour l'autre ; qu'il a une tendance à s'identifier avec lui, de manière que son expression soit fondue avec celle de l'-attribut qui est le terme qu'il préfère. —

Comment expliquer cette fusion de deux des termes ? nous avons vu que l'esprit tend à s'effacer dans la proposition, à donner apparence de réalité à ce qu'il juge, à faire une prosopopée. ce but est atteint dans le cas de fusion : seulement il reste encore dans le verbe un peu de la personnalité.

On connaît déjà la cause de cette fusion, si l'on est convaincu de l'exactitude de l'application que nous avons donnée de la transformation du jugement dans le langage. nous avons comparé cette transformation à une prosopopée : l'esprit, disons-nous, tend à donner au jugement une forme extérieure ; il fait tous ses efforts pour élever à la hauteur d'une réalité les jugements qu'il porte ; pour donner au jugement une existence égale à celle qu'ont les choses sur lesquelles il produit son jugement. son but est de cacher ce qu'il y a de personnel dans ce qu'il juge, de donner apparence

de réalité à la chose jugée. or, en identifiant le verbe avec l'attribut, son but est atteint presque complètement; car le verbe, d'après sa nature, conserve encore à l'homme quelque peu de sa personnalité dans le jugement; et ce serait la détruire entièrement que de le faire disparaître. —

Le jugement est ainsi présenté d'une manière dramatique: et c'est ce qui a trompé Beauzée; aussi se contredit-il quand il est obligé de définir l'attribut en disant qu'il contient le verbe.

Ainsi l'homme présente d'une manière dramatique tout son jugement. par exemple, au lieu de dire: « le fleuve est coulant », il dira: « le fleuve coule ». par suite de cette assimilation du verbe avec l'attribut, il ne reste plus que deux termes dans la proposition, le sujet et l'attribut. c'est probablement la considération de ce fait qui a décidé Dumarsais et Beauzée à n'admettre que deux termes dans la proposition. c'est surtout sur les langues anciennes qu'ils se sont appuyés, parce qu'on y voit à chaque instant la réunion des deux derniers termes, le verbe et l'attribut.

Quelque vraisemblables que nous paraissent

ces raisons, pour ne reconnaître que deux termes dans le langage, c'est synthétiser ce que l'esprit analyse, c'est ne pas rendre compte complètement de la proposition. D'ailleurs on peut voir que cette théorie se contredit elle-même, puisque pour définir l'attribut, il faut dire qu'il contient le verbe : il est donc plus logique de reconnaître trois éléments dans le langage. /.

Cinquième Leçon.

Du Verbe.

Pourquoi commençons-nous par le verbe, l'étude des trois éléments de la proposition ? – L'exemple de M. de Sacy qui indique les raisons en passant ; puis ces raisons elles-mêmes.

Maintenant que nous sommes arrivés au détail des différentes parties de la proposition, la première partie que nous devons examiner en particulier, c'est le verbe. mais pourquoi commençons-nous par cette partie de la proposition ? ne serait-il pas mieux de suivre l'ordre dans lequel les trois termes se présentent à nous ?... nous adoptons ici l'opinion de M. de Sacy, qui après avoir jeté un coup-d'oeil sur la proposition, passe au verbe et s'exprime ainsi : « c'est le verbe qui forme la liaison du sujet et de l'attribut, et c'est lui qui donne la valeur de la proposition.... » ces paroles résument les raisons que peuvent faire valoir ceux qui commencent par le verbe : mais ce n'est pas assez pour nous. la méthode nous met dans

l'obligation d'exposer les motifs qui ont porté à commencer par ce terme de la proposition, et qui nous ont fait persister dans ce plan. —

Le verbe est dans la proposition le terme qui exprime le jugement de l'esprit. c'est le terme personnel à l'esprit; c'est par lui qu'il faut commencer.

Toute proposition, avons-nous dit, est l'expression d'un jugement; et, comme tout jugement, elle est composée de trois éléments, de trois termes, qui sont le sujet, le verbe et l'attribut. mais, en même temps, nous avons fait remarquer que deux de ces termes étaient fréquemment réunis l'un dans l'autre; à savoir le verbe et l'attribut. nous avons montré que la réunion de ces deux éléments était le fait du langage dans la constitution extérieure de la proposition. nous avons dit que cette considération avait engagé quelques Grammairiens à ne reconnaître que deux termes dans la proposition, le sujet et l'attribut. de toutes ces paroles il résulte pour nous une notion du verbe, notion générale, que nous proposons, non pas comme une définition, mais comme une description, comme

un point de départ pour une recherche plus approfondie. cette notion est que le verbe est dans la proposition le terme qui exprime les jugements ou les vues de l'esprit. nous avons déjà insisté sur cette nature propre du verbe qui est de représenter l'acte de l'esprit. nous avons montré que les deux autres termes ont un caractère commun, celui d'être extérieurs à l'homme. il semble, en conséquence, plus naturel de commencer par le verbe.

Parmi les différentes définitions du verbe, nous en choisirons quatre.

Nous n'avons point le temps d'énumérer la totalité des définitions que l'on a données du verbe. nous allons donc successivement examiner les opinions de quelques Grammairiens remarquables sur le verbe; non pour faire un examen approfondi de chaque opinion, mais pour considérer le verbe sous les différentes faces qu'il peut présenter. il en est de très importantes, d'une part, à cause du mérite de leurs auteurs, de l'autre, d'après la vérité plus ou moins complète qu'elles renferment; et comme nous serons plus tard à même de nous servir des dénominations qui offrent quelque-

-analogie avec ces définitions, nous croyons nécessaire de résumer ici toutes ces définitions, l'examen et la discussion qui en naîtront, préciseront d'une manière rigoureuse ce que nous pensons devoir entendre par verbe.

on a dit :

I. « le verbe affirme l'existence du sujet, dans son rapport avec l'attribut ; »

II. « le verbe affirme simplement l'attribut du sujet ; »

III. « le verbe joue entre le sujet et l'attribut le rôle de simple copule ; »

IV. « le verbe est un mot qui désigne les êtres par l'idée de leur existence intellectuelle dans un rapport avec un attribut. » cette dernière définition est de Beauzée.

Examen des quatre définitions du Verbe.

Telles sont les principales définitions du verbe, à part celle de Beauzée, dont l'obscurité est telle que nous pourrions passer outre, sans nous en occuper. ces définitions ont été l'objet de nombreuses critiques, qu'en général nous devons regarder comme fondées.

Cependant il faut avouer qu'elles ont aussi leur côté vrai : car il est absolument impossible d'avoir fondé une science avec des données complètement fausses.

Objection contre la 1ère définition : l'existence du sujet est suffisamment affirmée par le mot qui le représente.

On a dit contre la première définition : « le verbe affirme l'existence du sujet, par rapport avec l'attribut » que tel n'est pas le rôle du verbe, que l'existence du sujet est suffisamment affirmée par le mot qui le représente, qu'on pourrait à égal titre dire qu'il affirme l'existence de l'attribut, mais que l'existence du sujet et celle de l'attribut sont présupposées par l'esprit à un autre titre, il est bien vrai qu'il y a des propositions générales, abstraites, dans lesquelles l'existence du

Sujet paraît occuper le premier rang, qui ont le mot Être comme le terme principal, et où l'on pourrait croire que le verbe a mission d'exprimer l'existence du sujet. telle est la proposition : « Dieu est » mais c'est une erreur. de même que dans la proposition : « l'arbre est vert, » le verbe exprime un rapport de convenance entre l'idée d'arbre et celle de verdure,

de même dans la proposition « Dieu est » qui peut se décomposer en celle-ci : « Dieu est existant » le verbe affirme le rapport de convenance entre l'idée de Dieu et celle d'existence.

Objection contre la seconde définition.

Elle est plus vraie ; mais elle affirme encore l'existence, quoique ce soit celle de l'attribut. en outre, elle ne s'applique point à toutes les propositions ; ainsi dans « venez &c. »

La seconde définition n'est pas plus exacte que la première : l'idée qui paraît y dominer et qui est vraie dans un très grand nombre de cas, paraît cependant trop restreinte et semble même prêter à quelques-unes des objections faites à la première définition. on peut dire qu'il y a toujours là affirmation d'existence, qu'il s'agisse de celle du sujet ou de celle de l'attribut, ce qui, selon nous, ne reproduit pas le véritable rôle du verbe. en outre, il est un très-grand nombre de propositions dont plusieurs doivent nous occuper plus tard, auxquelles la deuxième définition ne convient pas plus que la première, et dans lesquelles il ne semble pas possible de trouver d'une manière apparente l'affirmation qui

paraît être la base de la définition de Port-Royal.

ainsi dans ces propositions: « venez, soyez heureux » dans toutes les propositions impératives, volitives, hypothétiques, on ne peut guère dire qu'il y ait affirmation. on s'en tire assez maladroitement en sous-entendant les mots: « j'ordonne que vous veniez », « je désire que vous soyez heureux ». mais pourquoi admettre une ellipse dans des locutions aussi spontanées, universelles &c. — ainsi la simplicité apparente de ces propositions: « Dieu est bon » « l'arbre est vert », échappe donc aux deux premières définitions. —

Objection contre la définition donnée par Beauzée. d'abord pourquoi ne pas parler de l'existence intellectuelle de l'attribut &c. ensuite il ne s'agit pas plus d'affirmer une existence intellectuelle qu'une existence matérielle. +

Elle n'échappe pas moins à celle de Beauzée, qui semble dire que le verbe affirme l'existence intellectuelle du sujet dans son rapport avec l'attribut, définition si obscure qu'on n'est pas sûr de la comprendre. toutefois si elle peut se réduire à cette idée que le verbe affirme l'existence intellectuelle du sujet par rapport avec l'attribut, nous dirons que c'est en

effet sur l'idée du sujet que l'esprit prononce son jugement, que c'est sur la notion qu'il a du sujet que l'esprit en prononce la convenance ou la disconvenance avec l'attribut. mais l'expression et surtout l'extension donnée à ce fait est-elle juste? remarquons encore ici qu'on ne sait pas pourquoi l'attribut a été oublié. si l'existence intellectuelle du sujet est dans le verbe, on doit en dire autant de l'attribut sur lequel l'esprit prononce aussi une convenance ou une disconvenance. de plus, qu'on dise existence réelle ou existence intellectuelle, il n'en est pas moins vrai que nous ne pensons à aucune espèce d'existence lorsque nous disons : « la rivière est grande ». — Notre opinion, au contraire, est que le verbe affirme non pas l'existence d'êtres intellectuels ou réels, mais le rapport qui existe entre les choses. ce qui paraît avoir décidé Beauzée à adopter sa définition, c'est un fait vrai sur lequel il a toutefois trop insisté. il semble qu'il se soit dit que c'était sur les idées, et non sur les choses que l'esprit opérait le jugement. mais que l'esprit considère les idées des choses comme purement intellectuelles, ou qu'il croye s'adresser directement aux choses, peu importe et au jugement et à la proposition; c'est une question complètement étrangère à la Grammaire générale. —

Comment on est arrivé à la définition que nous avons placée la troisième ?... — C'est en considérant le verbe à part des caractères accessoires qui paraissent en avoir déguisé la nature.

Les objections successivement adressées par les Grammairiens à ces théories ont engagé les analystes à considérer le verbe à part les caractères accessoires qui paraissent en avoir déguisé la nature. On est arrivé ainsi à cette opinion, que le verbe est une copule, une simple copule. Dans cette hypothèse, il a cessé d'affirmer l'existence, d'affirmer le rapport de convenance. La seule idée qui soit restée attachée au verbe, est cette idée toute métaphysique, toute mathématique qu'il est une simple copule. —

Comment se sont succédé les opinions des Grammairiens ?

Par tout ce qui précède, on voit nettement la marche des opinions que les Grammairiens se sont faites successivement du verbe. On a pensé d'abord qu'il affirmait l'existence du sujet, opinion bientôt abandonnée. Puis, on a prétendu qu'il affirmait l'attribut du sujet, ce qui identifiait davantage le sujet avec l'attribut. A ces définitions en ont succédé d'autres, peu importantes, qui peuvent rentrer plus ou moins dans la dernière définition où le verbe n'est considéré que

comme un simple copule.—

Sur quelle sorte de propositions ont opéré les Grammairiens?... — c'étaient des propositions parfaitement simples, des expressions de jugemens dans lesquels l'esprit va du même au même.)

En plaçant sous nos yeux la suite de ces opinions successives, nous croyons nécessaire de faire remarquer quelles étaient les propositions sur lesquelles on a opéré. c'étaient toujours des propositions de la même espèce, parfaitement simples, des expressions de jugemens dans lesquels l'esprit va du même au même. elles étaient composées de termes très-peu embarrassans, afin que les parties n'en fussent pas dissimulées par des additions étrangères. pour faciliter cette opération analytique, on les choisissait dans la langue nationale. les exemples que l'on prenait ainsi devaient conduire aux diverses théories ou aux différentes phases de la même théorie, qui a été résumée dans la théorie plus récente où l'on envisage le verbe comme une copule. dans les propositions qui servaient de base aux recherches des Grammairiens, il n'y avait que trois termes, et ces trois termes se présentaient bien sous le point de vue sous lequel ~~les envisageaient~~ les

considéraient les partisans de la dernière opinion. ainsi quelque nom qu'on donne à ces trois parties de la proposition, le sujet et l'attribut paraissent simplement unis par le verbe; non pas que le rapport perçu par l'esprit entre le sujet et l'attribut n'existe qu'autant qu'il est exprimé par le verbe. L'expression du jugement ne dépend pas uniquement du verbe, elle dépend encore de la concordance de toutes les parties entr'elles. Si, d'un côté, le verbe « être » est chargé de formuler le jugement; de l'autre, il n'en est pas exclusivement l'expression. car il se manifeste d'autres circonstances qui contribuent à l'expression du jugement.

Toutes les propositions sont-elles de l'espèce de celles que nous avons jusqu'ici examinées? s'il y en a d'une espèce différente, n'est-il pas bon de les examiner en ce moment? —

Peut-on dire que toutes les propositions soient de l'espèce de celles que nous avons citées jusqu'ici? peuvent-elles toutes se ramener à deux termes aussi simples? et si toute proposition peut se résoudre plus ou moins dans un ensemble de trois termes; si toute proposition contient un jugement, quelque dissimulé qu'il soit sous les formes qui le revêtent, ce jugement ne reçoit-il pas de l'esprit et du langage une forme

assez originale, pour que dans le discours il se montre un certain nombre de propositions où le verbe semble jouer un rôle différent? Si, en effet, il existe de ces propositions, quoiqu'elles soient en petit nombre, n'est il pas nécessaire de les examiner en ce moment? après avoir analysé un ordre de propositions qui nous a donné une définition telle quelle du verbe, nous aurons à nous demander si ce sont bien là toutes les propositions du langage, s'il n'y en a pas d'autres qui nous le montrent jouant un rôle différent. un coup d'oeil rapide jeté sur le langage nous fera connaître s'il y a des propositions de cette nature, quel rôle le verbe y paraît jouer, et nous apprendra quelle modification nous pouvons apporter dans l'idée que nous nous sommes formée du verbe. —

Que les propositions ne sont pas toujours composées seulement de trois éléments. ainsi il y en a où l'idée de temps s'introduit, et d'où il résulte que la forme du jugement est subordonnée à une vue de l'esprit. —

L'homme en présence du monde a connaissance d'une infinité d'objets; les uns sont animés, les autres inanimés; il sent en lui une force qui est sensible, comprend, veut et agit; il a conscience en lui-même d'une faculté qui atteint,

sous diverses conditions, la connaissance des objets extérieurs. Que cet être soit doué de la parole, si elle est l'expression de ce qui se passe en lui, si le discours présente un tissu non interrompu de jugements, s'il est l'image fidèle de tous les phénomènes qui se produisent dans l'esprit, il doit se trouver dans le langage autant de propositions diverses, d'expressions de jugements que d'actes divers de la force qui pense, croit, analyse, invente, désire, veut, espère, ordonne; de là autant d'expressions dans le langage, qu'il y a dans le moi d'actes des diverses facultés qui le constituent. L'homme veut-il, apercevant le rapport nécessaire qui existe entre l'idée de Dieu et celle de bonté, produire au-dehors la connaissance de ce rapport, il dira: « Dieu est bon ». veut-il faire connaître le rapport qu'il a perçu entre l'idée de verdure et l'idée d'arbre? il dira: « l'arbre est vert ». il reconnaît dans un de ses semblables une propriété, une faculté, par exemple, celle de se mouvoir, il dira: « cet homme marche ». en possession des idées de temps qui se révèlent à lui, dès les premiers instants de son existence, il ne dit plus seulement de l'être dont il parle: « il marche », il dit encore: « il marchait », « il marchera ». chacune de ces propositions contient virtuellement ce que nous nommons un jugement de l'esprit. à côté des trois éléments

Que nous avons remarqués dans la proposition, nous en voyons paraître d'autres qui les modifient légèrement. ainsi la notion de temps est introduite dans les trois dernières propositions. de cette comparaison résulte une notion intéressante, c'est que la forme du jugement est subordonnée à la vue de l'esprit. là où s'ajoute au jugement un élément nouveau apparaissant à l'esprit, ce changement est formulé par le verbe. —

Rôles nouveaux du verbe. ainsi il exprime les mouvements de l'âme, la volition, le desir, la supposition, &c.. —

Que le même homme voulant imposer à un de ses semblables l'obligation de faire un acte, par exemple, celui de marcher, lui dise : « marche » ; qu'en possession de cette faculté par laquelle il se sent capable de supposer ce qui n'est pas, il veuille exprimer le fait de la supposition ou de l'optation et qu'il dise : « si cela arrivait », « que cela arrive » ; il aura énoncé des propositions différentes, qui manifestent l'intervention d'éléments nouveaux, et où le verbe joue un rôle nouveau. ces propositions méritent le nom qu'elles portent, parce qu'elles expriment un jugement de l'esprit, si on donne au mot jugement un sens plus large, si on n'entend

pas seulement par ce mot la perception d'un rapport de convenance. ce nouvel emploi dont le verbe vient de se montrer revêtu, a été pressenti par Port-Royal. on se sert aussi du verbe, dit Port-Royal, pour exprimer les mouvements de l'âme. Dumarsais a développé cette idée, et l'a prise pour base de la classification qu'il a donnée des propositions. si dans ces propositions, on peut toujours retrouver les élémens fondamentaux d'un jugement; la forme particulière donnée au verbe paraît lui assigner un rôle différent de celui que lui attribuent ceux qui disent qu'il exprime simplement un rapport. —

Appréciation des opinions qu'ont émises les Grammairiens. ils ont eu seulement en vue les propositions simples. nous voyons, au contraire, dans le verbe, non seulement qu'il exprime le rapport de l'attribut au sujet, mais encore les diverses conditions sous lesquelles le jugement est présenté. —

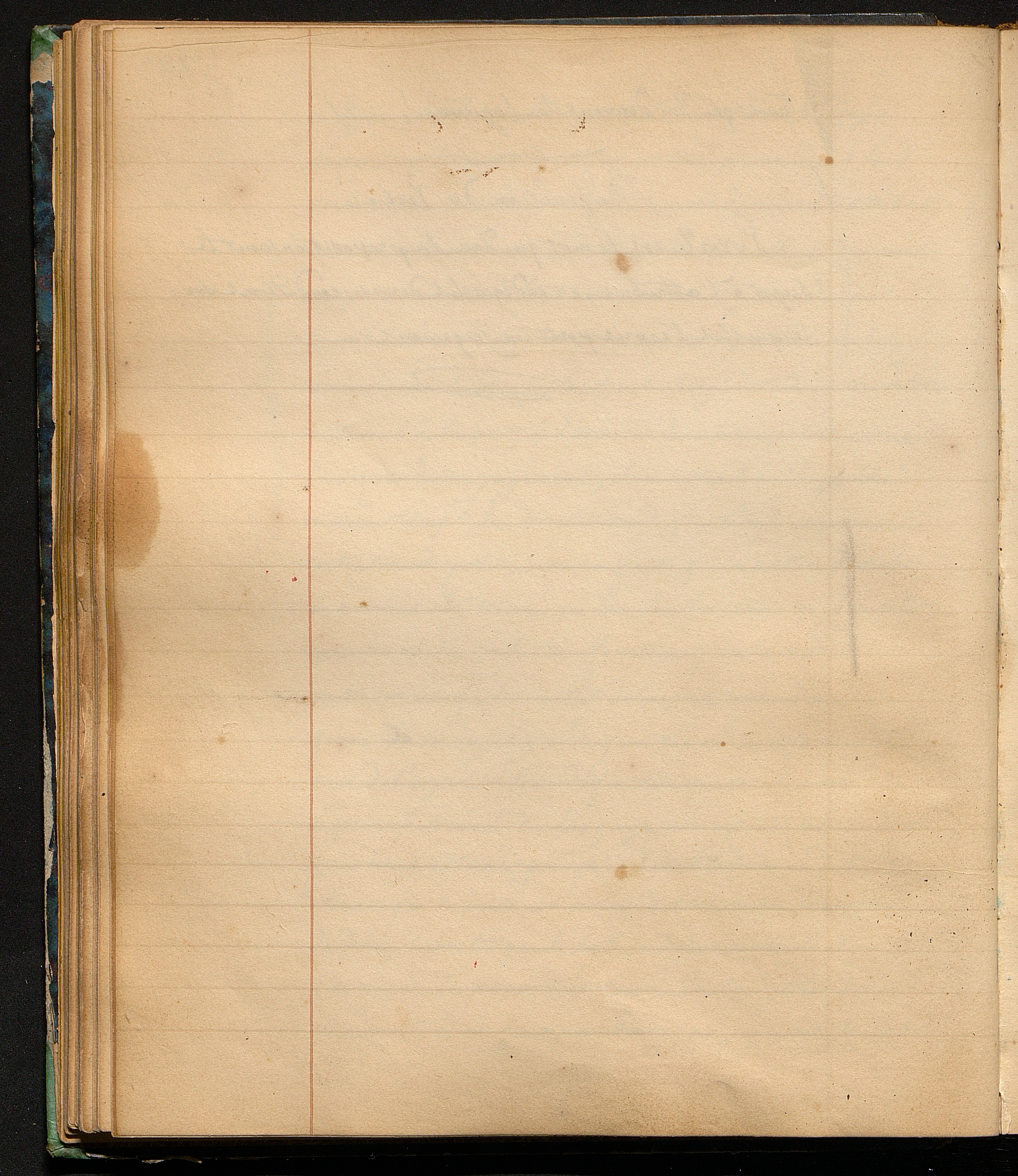
Connaissant ainsi les divers rôles du verbe, nous pouvons apprécier les opinions des Grammairiens sur sa nature. ils ont eu uniquement en vue la première classe de propositions dont nous avons parlé. les propositions qu'ils ont négligées doivent nous éclairer sur la théorie du verbe, sur les rôles

qu'il joue, sur la manière particulière dont il est chargé d'exprimer les modes de l'esprit, et nous pouvons dire : le verbe exprime non seulement le rapport du sujet à l'attribut, mais encore les diverses conditions sous lesquelles le jugement est porté, les actes de la volonté, de l'intelligence, de la sensibilité ; et cela n'est pas étonnant, puisque le verbe, comme le mot le plus parlant, est chargé de traduire au dehors le travail de l'esprit, à l'occasion des choses qui sollicitent l'exercice de son jugement, il est naturel qu'il exprime en même temps ses diverses modifications. nous nous contentons de poser comme un fait, que la nature du verbe ne pouvant être trouvée que dans les fonctions qu'il remplit, nous avons dû vérifier ces fonctions ; nous les avons trouvées aussi variées que les actes de l'esprit : mais dans les formes du verbe, il y a de quoi répondre à toutes les vues de l'esprit. Si la définition que nous avons donnée le principe donné du langage est exacte, cela ne doit pas nous étonner, puisqu'il doit traduire au dehors tout ce qui se passe en nous. de tout ce que nous venons de dire, il résulte que le verbe a divers emplois, et que si l'on regarde la proposition, comme la traduction du jugement, il ne faut pas donner au jugement le seul

traits qu'ils lui donnent les logiciens. —/.

Définition du Verbe.

Le verbe est le mot qui dans la proposition unit le sujet à l'attribut, et indique les diverses conditions sous lesquelles l'esprit porte un jugement. —



Sixième Leçon.

Du Verbe;

Des temps dans le Verbe.

~~Des temps dans le verbe~~.

Maintenant que nous connaissons les emplois du verbe, nous allons examiner sa nature. —

——— Nature du verbe: — il exprime les diverses parties de la durée: de là les temps. —

Nous avons remarqué que le verbe exprimait les diverses parties de la durée. ces parties de la durée s'appellent « les temps » du verbe. cette propriété du verbe d'exprimer le temps avait frappé les anciens: ils ont dit: « Ῥῆμα δ' ἐστὶ τὸ προσημαῖνον χρόνον »

Il exprime aussi les actes et les vues de l'esprit: de là les Modes.

Nous avons dit aussi que le verbe servait à représenter les actes et les vues de l'esprit: et ces mouvements de l'esprit en tant qu'ils sont exprimés par le verbe, forment ce qu'on appelle « les modes ». —

Par quoi devons-nous commencer notre étude: Les Temps ou les Modes? —

Nous allons donc examiner les « temps » et les « Modes » du verbe.

Mais par laquelle de ces deux parties du verbe devons-nous commencer? il n'est pas indifférent d'examiner les raisons qui peuvent nous engager à commencer par l'une plutôt que par l'autre; car de cet examen doit résulter pour nous dès l'abord une connaissance assez grande de chacune d'elles.

D'après les Grammaires particulières des langues Grecque, Latine et françaises, il est clair que l'idée de « Modes » est soumise à celle de « Temps ». d'ailleurs, le Mode ne peut avoir lieu que dans le Temps; le temps contient le mode; nous devons commencer par le Temps, par le contenant.

Consultons avant tout les Grammaires qui ont été faites pour les trois langues qui sont toujours le point de départ de nos études. dans la Grammaire grecque, latine et française, quelle est, autant qu'on peut le conjecturer d'après le classement de ces modifications du verbe, quelle est l'opinion des Grammairiens, quelle est la place qu'occupe chacune de ces modifications, quelle est celle des deux qui contient l'autre? il semble que ce soient les Temps. le temps contient le mode, sans doute parce que l'idée de temps est beaucoup plus générale que celle de Modes, c'est à dire, du point de vue, sous lequel l'esprit envisage l'acte, l'état ou la qualité

exprimée par le verbe. ainsi par exemple, dans la langue Grecque, le mode subjonctif passe successivement par les trois temps qui comprennent les trois grandes divisions de la durée; ensuite la forme rattache le présent du subjonctif au présent de l'Indicatif; de manière, qu'outre qu'il y a un mode qui passe dans chacun des temps, il y a encore dans la façon dont ce mode est construit, un signe qui rend palpable son analogie avec le temps. c'est donc par le temps, élément extérieur et parfaitement reconnaissable, qu'il faut commencer. il sera donc nécessaire de passer de l'extérieur à l'Intérieur, et d'épuiser ce qu'il y a à dire sur les temps, avant de passer à l'étude des modes. —

Précisons ici ce que nous entendons par verbe ". ce n'est plus la simple copule, c'est encore le verbe attributif, exprimant une action, un état ou une qualité; dans lequel verbe il y a et l'attribution de l'attribut au sujet, et les deux termes, la Copule et l'attribut. —

Ici nous avons besoin de préciser d'une manière un peu rigoureuse ce que nous entendons par le mot verbe. par ce mot, nous ne voulons pas seulement indiquer ce terme de la proposition qui, par le laps du temps et par l'usage, a été réduit

au rôle de simple copule : nous comprenons encore sous cette dénomination une masse considérable de mots exprimant une action, un état ou une qualité. ce n'est plus un verbe qui exprime un simple rapport de l'esprit, que nous examinons exclusivement. ce sont encore ces verbes que tous les Grammairiens ont appelés « Verbes attributifs », c'est à dire, verbes dans lesquels l'action, l'état ou la qualité est réunie à la Copule, et est envisagée de manière à être attribuée à un Sujet, quel qu'il soit ; verbes qui nous présentent dans leur Synthèse complète, d'une part, au sujet, quel qu'il soit, l'attribution de l'attribut ; de l'autre, cet attribut, c'est à dire, les deux termes de la proposition. —

L'Homme possède en lui l'idée de temps : elle lui est propre. —

En commençant l'étude des temps du verbe, nous ne rechercherons pas par quelle voie l'idée de temps s'est introduite dans l'homme : nous n'avons pas besoin de remonter à la notion philosophique du temps. il nous suffit de dire avec un homme ingénieux, que l'homme est seul en possession de cette mesure qui est inutile à Dieu et qui fut refusée aux bêtes. —

— Le Temps se divise pour nous en trois parties : Présent, Passé, Futur. —

Aussitôt que l'homme s'est saisi lui-même successivement dans deux instants de la durée, la notion qu'il se forme du temps, implique pour lui une triple division dans le temps :

1°. l'Instant dans lequel il se saisit comme sentant, pensant, voulant : c'est le temps présent ;

2°. le temps qui a précédé le moment dans lequel il se saisit comme sentant, pensant, voulant, temps que sa mémoire lui rappelle : c'est le passé ;

3°. le temps que par une induction irrésistible il sait devoir suivre l'époque que nous avons appelée le présent : c'est le futur.

A ces trois grandes divisions, l'homme ajoute des subdivisions dans le passé et dans le futur. –

Une fois en possession de ces notions du temps, qui est triple pour lui, l'homme le subdivise encore ; il fait rapporter le passé au présent, le futur au présent ; il pose un passé plus passé, un futur postérieur à un autre futur ; en un mot, il introduit des divisions de plus en plus nombreuses dans tout le cours de la durée, qu'il lui est impossible de ne pas concevoir divisée en trois portions, au moment où il a conscience de lui-même.

Cette idée de la division et de la subdivision de la durée est localisée dans les temps des verbes.

Maintenant cette idée de la triple division du temps et de ses subdivisions, nos langues la localisent dans le verbe. pour y parvenir, elles modifient soit la terminaison, soit le radical, soit l'un et l'autre à la fois; ou bien elles prennent une forme particulière du verbe, à laquelle elles adjoignent une forme d'un autre verbe qui perd alors sa valeur primitive pour devenir « Auxiliaire ». de cette expression des divisions et subdivisions de la durée résulte ce qu'on appelle les « Temps », dont nous nous proposons de donner le tableau. —

Divisions des temps qui correspondent aux Divisions de la Durée. Temps principaux et Temps Secondaires.

Les Temps, selon qu'ils expriment plus ou moins de rapport avec l'instant dans lequel on parle, sont divisés en deux classes générales: on appelle les uns, temps principaux, les autres, temps secondaires. —

— Temps principaux: présent, futur, passé. c'est l'instant de la parole qui est le point de départ pour les

déterminer. —

Les temps principaux sont ceux qui expriment les trois grandes divisions de la durée, celles sans lesquelles il n'y aurait pas pour l'homme de notion du temps: ce sont le Présent, le futur et le passé. Ces formes indiquent donc trois portions de la durée continue d'après l'instant de la parole qui sert de point de départ. —

Le Présent est déterminé par lui-même; car il indique que l'action se fait au moment où l'on parle; et c'est ce moment qui est le point de départ.

1°. le présent „ je lis „ exprime que l'action se fait dans le moment même où l'on parle. On ne pourrait pas me demander: Quand?„ car je ne pourrais répondre que par cette tautologie: „dans ce moment même où se passe pour moi l'acte de la parole „. Le passé „ j'ai lu „, marque que l'action s'est faite avant le moment où se passe l'acte de la parole: le futur „ je lirai „, indique une action postérieure à l'acte de la parole. Ainsi donc le présent est déterminé par lui-même; il n'a besoin d'aucune indication plus précise, et de plus, il sert à déterminer toutes les autres portions de la durée. —

Les deux autres temps ont besoin d'une détermination plus précise, n'étant point fixés à un seul point de la durée;

Mais le moment de la parole détermine assez la portion du temps où ils sont compris. —

Il n'en est pas de même des deux autres temps : ils ne sont point également déterminés par eux-mêmes : mais la détermination qu'ils doivent au présent est suffisante. le rapport qu'ils soutiennent avec le moment même où se passe l'acte de la parole, détermine assez la portion du temps qu'ils sont chargés d'exprimer. —

Ainsi le passé indique tous le temps antérieurs à l'instant de la parole : il est circonscrit.

Ainsi : 2° le passé " j'ai lu " exprime que l'action s'est faite avant le moment présent. on peut me demander : Quand ? " je n'en sais pas, mais le fait est qu'il y a dans mon esprit une notion suffisamment claire, et que je sais très-bien quelle est la portion de la durée exprimée par ces mots : " j'ai lu ". —

— Le futur exprime tout le temps postérieur.

3°. le futur " je lirai " marque une action postérieure à l'instant de la parole : et quoique nous ne puissions pas déterminer dans l'avenir le moment même où se fera l'action

Que nous annonçons, toujours est-il que la portion de la durée est nettement indiquée. En résumé, dans les temps principaux, nous avons : 1°. le présent qui est déterminé par lui-même et qui détermine les autres ; 2°. le passé et le futur qui sont déterminés suffisamment, quant à l'instant de la parole, quant à l'expression générale des trois portions de la durée. —

Le rapport des temps qu'expriment ces temps avec l'instant de la parole est un rapport simple : d'où : « temps à rapport simple ».

Le rapport de ces trois temps est simple, unique ; car il ne consiste que dans la relation du temps qu'ils expriment avec le moment de la parole : le moment de la parole comparé à l'époque qu'ils signifient, suffit pour donner à cette époque le caractère de présent, de passé et de futur. aussi a-t-on appelé les temps principaux, « Temps à rapport simple ».

Temps secondaires, c'est-à-dire, ceux qui expriment l'acte, l'état ou la qualité dans un rapport avec un autre instant que celui de la parole, avec lequel ils présentent déjà un rapport : aussi « temps à rapport double ». — temps secondaires dans le passé, Imparfait, plusque parfait, parfait indéfini.

Passons aux temps secondaires.

On a ainsi nommé ceux qui expriment une action, un état ou une qualité, dans un rapport avec un autre instant que celui de la parole. ainsi, quand on dit pour le passé : « je lisais », « je lus », « j'avais lu », la forme du verbe dans ces trois cas montre bien que l'action qu'ils expriment, a été faite dans un moment qui précède celui de la parole. mais ces trois formes ne sont point déterminées par elles-mêmes : on sait qu'elles indiquent une action dans le passé : mais on ne sait pas précisément quel moment du passé elles signifient ; car elles présentent un rapport non seulement avec l'instant de la parole, mais encore avec un autre instant pris dans une autre portion de la durée, celle qui a précédé l'acte de la parole. voilà donc les temps secondaires qui soutiennent un double rapport. ainsi, en résumant ce que nous avons développé sur les divisions et les subdivisions des temps, et sur leurs caractères particuliers, nous pourrons appeler : 1° les temps principaux, temps à rapport simple ; 2° les temps secondaires, temps à rapport double —

De cette division des temps, il en résulte deux classes qui se correspondent l'une à l'autre. —

Présent....
Imparfait.... } Simultanéité.

Parfait.... }
Plusqueparfait.... } ~~antériorité.~~
Futur..... }
Parfait indéfini.... } ~~postériorité.~~ — (?)
(aoriste)

De cette division, il résulte deux classes de temps qui se correspondent l'un à l'autre.

1°. Temps principaux : le présent marque la simultanéité avec l'instant de la parole : « je pleure », « tu chantes ». le passé marque l'antériorité à l'instant de la parole ; « j'ai chanté ». le futur exprime la postériorité à l'instant de la parole.

2°. temps secondaires : l'Imparfait, le parfait indéfini, le plusque parfait, considérés quant à l'instant de la parole, marquent tous trois l'antériorité : mais considérés par rapport à un autre instant pris dans le passé, ils expriment les trois notions suivantes :

l'Imparfait exprime la simultanéité ; « je lisais quand vous chantiez » ; le parfait indéfini ou aoriste exprime la postériorité : « je lus quand vous eûtes fini de chanter » ;

le Plusqueparfait enfin indique l'antériorité : « j'avais lu quand il vint ». —

ainsi dans les temps à rapport double, nous trouvons alternativement la même expression que dans les temps à rapport simple :

1°. Présent et Imparfait : simultanéité ;
2°. futur et parfait indéfini : postériorité ;
3°. parfait et plusqueparfait : antériorité. —

Dans la langue Grecque, nous trouvons la même division des temps. — La différence du procédé consiste dans l'emploi de l'auxiliaire en français. —

Nous avons pris nos exemples dans le français, pour rechercher les éléments propres à chacun de ces temps. voyons maintenant si les faits de la langue grecque et de la langue latine confirmeront ou contrediront nos assertions. nous trouvons que les Romains avaient le présent, le futur et le passé. seulement le passé est exprimé dans leur langue par une modification que subit le verbe dans le radical et la terminaison ; tandis qu'en français, il y a toujours au parfait combinaison du verbe avec un auxiliaire. nous trouvons également chez les Grecs les trois temps principaux avec le même moyen d'expression pour le parfait que dans le latin. les Grecs nous offrent aussi les trois temps secondaires, et même dans leur langue la forme des temps est parfaitement analogique, puisque ceux qui ont la même expression dans la durée, sont formés l'un de l'autre. c'est ainsi que l'imparfait (ἔλυον), qui exprime la simultanéité, ainsi que le présent

(λύω), en est formé. c'est ainsi que l'aoriste (ἔλυσα), qui exprime la postériorité, de même que le futur (λύσω), en est formé. c'est ainsi que le plusqueparfait (ἐλελύκειν), qui exprime l'antériorité, de même que le parfait (λέλυκα) en est formé. —

Dans la langue latine, il n'y a qu'une seule forme de parfait; celle du parfait défini (mais signifiant aussi au besoin le parfait indéfini). en outre, le latin comme le Grec, n'emploie pas l'auxiliaire. —

En latin, nous ne trouvons que deux temps secondaires, l'Imparfait et le plusqueparfait. dans cette langue, le Parfait indéfini se confond avec le parfait, pour la forme du moins. car de ce que les Romains n'ont point eu de forme particulière pour signifier l'aoriste, il ne s'en suit pas qu'ils n'aient point eu connaissance de cette modification de l'idée du passé. ce qu'il y a de singulier, c'est qu'en français, le parfait indéfini a une forme particulièrement empruntée à celle du parfait des Romains dont elle perd le sens, tandis que le parfait défini, ou proprement dit, est exprimé dans notre langue par le moyen d'un auxiliaire. nous notons cette différence des deux langues dans le but, 1°. que malgré la différence des procédés, les trois langues

arrivent toujours au même résultat, c'est à dire, qu'elles expriment les trois grandes divisions et les subdivisions de la durée pour l'homme ; 2°. de constater la différence des procédés en elle-même pour rechercher plus tard quels sont les caractères, que les langues, qui emploient l'un ou l'autre de ces procédés, doivent à cet emploi ; par exemple, quels sont les caractères que donne à une langue, l'absence ou la présence des verbes auxiliaires. il est bien entendu que quand nous disons que ces langues arrivent toutes à l'expression des trois parties de la durée, nous faisons toujours une exception pour le latin, auquel manque le parfait indéfini. notons pourtant ce fait avec soin, puisqu'il nous montre que l'expression d'un temps lui manque à une langue, qui a avec une autre, à laquelle elle ne manque pas, des ressemblances grammaticales qu'on ne peut méconnaître. —

Autres Temps Secondaires.

dans le futur, on a établi aussi une subdivision ; on a le futur et le futur antérieur : ce dernier indique qu'une chose sera fait avant une autre, et toutes deux dans le futur : ce temps correspond au plusqueparfait ; c'est aussi un temps à rapport double ; car il exprime :

1°. le futur.

2°. Un moment antérieur à un autre dans le futur. —

Quand nous avons divisé les temps, en temps principaux et en temps secondaires, nous n'avons pas présenté la totalité des temps que possèdent les langues qui font l'objet de notre étude. car, de même que les peuples ont divisé le passé en trois parties secondaires, parce qu'ils avaient trouvé dans le passé, dans l'instant de la durée qui précède l'instant de la parole un point antérieur à un autre; de même, ils ont introduit dans le futur, un futur plus éloigné de l'instant de la parole, s'appuyant sur un point plus rapproché de l'instant de la parole, et étant déterminé par lui. aussi ce temps qui marque un fait futur, mais qui sera passé par rapport à un autre futur, a-t-il reçu un nom: c'est le futur antérieur. ce temps qui existe dans les trois langues qui nous servent de point de départ, est ingénieusement composé, et exprime d'une manière relative l'idée de futur et celle de parfait. il exprime: 1°. un temps futur; 2°. un moment antérieur à un autre moment du temps futur. c'est donc un temps à rapport double. il y a identité de rôle entre le futur antérieur et le plusqueparfait: seulement la portion du temps dans laquelle ils agissent est différente, et l'expression

du rôle est changée. ainsi donc pour résumer tout ce que nous avons dit, encore bien même que les trois langues française, Latine et grecque expriment les temps de différentes manières, les unes par une forme organique, c'est à dire intimement liée au verbe, les autres par une forme composée, c'est à dire, au moyen des verbes auxiliaires, toujours est-il que ces trois langues ont et atteignent l'objet et le but que nous leur avons reconnu.

A remarquer: 1° différence du procédé français à l'égard des deux autres qui n'ont pas l'Auxiliaire; —

Deux choses ont dû nous frapper: 1° la différence des procédés employés par la langue française comparée aux langues Grecque et latine; —

~~2° absence d'un procédé en latin.~~

2° l'absence d'un de ces procédés dans la langue latine.

Revenons maintenant à ces deux points pour en tirer les conséquences convenables. —

La langue française à l'aide de ses verbes auxiliaires, a trouvé le moyen d'exprimer différentes nuances de la durée que le Grec et le latin sont impuissants à rendre autrement que par des adverbes ou des circonlocutions. ainsi le français a un passé très-proche: « je viens de lire ». —

En examinant cette propriété, que nous avons remarquée dans la langue française, d'exprimer au moyen de deux formes un temps que les langues anciennes reproduisent d'une manière organique, nous n'avons pas pour but de rechercher l'origine des verbes dits auxiliaires : nous ne faisons que constater le fait ; et au lieu de le considérer historiquement, nous l'envisageons sous le point de vue de l'influence qu'il semble avoir, quant à la forme des temps.

Or, cette influence ne peut avoir été que très grande une fois que la langue a été mise sur la voie de représenter quelques rapports de temps au moyen de ces formes composées, de ces verbes dits auxiliaires, la langue a dû être portée à exprimer par de nouvelles combinaisons des auxiliaires, de nouvelles modifications de la durée, et à multiplier les nuances du temps que les langues anciennes ne pouvaient pas reproduire. Ces langues avaient pour unique ressource, quand il leur fallait exprimer une nouvelle modification du temps, de donner à une forme bien connue une autre signification que celle qu'elle affectait ordinairement, ou bien d'introduire des mots détachés les uns des autres, des adverbes, des phrases incidentes pour signifier l'état, l'action ou la qualité que le verbe n'avait pas la mission de reproduire. Mais on comprend que ce dernier moyen n'appartient pas à la théorie des temps puisqu'il l'exclut ; et, quant au premier

Moyen, il n'appartient pas plus à cette même théorie, puisque l'emploi de ce procédé nie l'existence d'un temps qu'il remplace, et que les diverses méthodes par lesquelles un mot change à l'aide de terminaisons de signification, appartiennent à la syntaxe. nous constatons donc quant à présent ce fait, qu'à part quelques moyens secondaires, les langues anciennes étaient dans l'impuissance d'exprimer certaines subdivisions de la durée, qui sont rendues par des verbes auxiliaires dans le plus grand nombre des langues modernes.

Si la langue française est inférieure au Grec et au latin sous bien des rapports, elle l'emporte du moins par le rare avantage d'exprimer avec facilité les divisions et les subdivisions de la durée: et sans faire, comme Beauzée, le catalogue des temps des verbes français, nous reconnaîtrons avec M. de Sacy que nous avons ce temps passé très proche « je viens de lire », et ces autres nuances de temps « je vais lire », « je dois lire ». ——

Jusqu'à quel point peut-on appeler ces expressions « temps? » les verbes qui font l'office d'auxiliaires ne perdent-ils point leur valeur propre? pourquoi ne pas en faire des temps?

Mais jusqu'à quel point ces expressions peuvent-elles

recevoir le nom de temps? examinons : ces expressions « je viens de lire », « je vais lire », « je dois lire », marquent certaines subdivisions de la durée, certains rapports plus ou moins éloignés du moment où l'on parle, ou du passé ou de l'avenir, et cela au moyen de verbes qui perdent dans leur union avec un autre verbe, la signification véritable qu'ils avaient dans le langage. Ces expressions nouvelles suivent la même marche que les autres temps, elles obéissent aux mêmes règles : pourquoi ne pas leur donner la dénomination de temps? —

Les langues grecque et latine sont inférieures, sous ce point, au français.

Pour revenir aux langues anciennes, ces diverses expressions de la durée ne peuvent se rendre chez elles que par des périphrases. Dans les langues grecque et latine, il n'y a pas de temps qui réponde à ce passé prochain : « je viens de lire » : il faut se servir du parfait avec un adverbe : « modo legi » ; et ce futur prochain : « je vais lire », on ne peut également le rendre qu'au moyen de cette périphrase : « in eo sum ut legam » et « lecturus sum ». On voit par là que les langues grecque et latine ne peuvent sortir de cette gêne qui les force à marquer par des propositions et par des circonlocutions, les subdivisions de la durée, que le

français moins riche que ces langues organiques a cependant l'avantage de pouvoir exprimer au moyen des verbes auxiliaires ; l'emploi des verbes auxiliaires ouvre donc dans la Grammaire française une carrière nouvelle, mais qui de bonne heure a été bornée par l'usage, à la formation des temps destinés à rendre les subdivisions de la durée. il y aura donc en français une masse plus grande de formes pour représenter les points nouveaux de la durée. ce sont les verbes « devoir », « aller », « venir », qui jouent le principal rôle dans la formation de ces expressions nouvelles. —

Le français est supérieur non seulement au Grec et au latin, mais encore à l'anglais et à l'allemand, qui n'ont qu'une forme pour l'imparfait et l'aoriste. Si on conteste le nom de Temps à ces dernières expressions, le Grec seul pourra être dit égal au français.

De ces faits il résulte une conséquence intéressante pour la suite de nos études : c'est que les langues Grecque et Latine ne possèdent pas un aussi grand nombre de temps que la langue française. parmi les langues modernes, l'anglais et l'allemand sont eux-mêmes sous ce rapport inférieurs au français ; car ces deux langues n'ont qu'une

forme pour l'Imparfait et l'aoriste.

Concluons de tout ce que nous avons dit, que si les temps des verbes Grecs et latins se retrouvent en français sous des formes différentes, on ne peut pas en dire autant des temps du français qui ne se trouvent pas tous dans le latin.

De plus, remarquons que si on conteste à l'encontre de cette conclusion, la dénomination de l'expression de la durée aux propositions dont nous avons parlé plus haut : « je viens de lire », « je vais lire », il n'en reste pas moins constant qu'en latin où il n'y a pas d'aoriste, et en allemand comme en anglais où l'aoriste se confond avec l'Imparfait, il manque plusieurs temps que possèdent le Grec et le français.

Analyse de la 7ème leçon.

Le nombre des temps n'est pas égal dans les trois langues. — la langue française a l'avantage. donc il n'y a rien d'absolu dans la théorie des temps. — lois absolues. — trois langues sorties de la même souche, et différence des temps. — qu'aucune langue n'exprime la totalité des divisions de la durée. — pas même la langue française, et pour deux raisons. ——

Septième Leçon.

Du Verbe

Suite des temps.

Conséquences de la précédente leçon. —

Résumé de la leçon précédente —

Nous avons établi dans le dernier ~~leçon~~ chapitre, que dans les trois langues qui sont la base de notre étude, le nombre des temps n'était pas égal ; que s'il y avait sous ce rapport identité presque entre le français et le Grec, on ne pouvait pas en dire autant du latin. nous avons montré que la différence de procédés employés par le français, comparativement à ceux du latin et du grec, donnait à la langue française (et nous pouvons ajouter à toutes les langues de l'Europe moderne) une grande facilité pour exprimer à l'aide de circonlocutions, les nuances des trois grandes subdivisions de la durée.

Il résulte de nos observations qu'il n'y a rien d'absolu dans l'expression des diverses parties de la durée.

Il résulte de ces faits qu'il n'y a rien d'absolu dans l'expression des diverses parties de la durée. car si on pouvait reconnaître dans la théorie des temps quelque chose d'-

-absolu, il semble que nous aurions dû reconnaître cet élément dans les trois langues que nous avons examinées ; 1° parce que ce qui est nécessaire dans toutes les langues humaines, devrait se retrouver dans celles-ci ; 2° parce que ces trois langues appartiennent à une seule et même famille de langues. —

Car ce quelque chose d'absolu se retrouverait dans nos trois langues, comme langues, et surtout comme langues de la même famille.

Ainsi, d'une part, les lois absolues du langage devraient se manifester dans ces trois langues ; de l'autre, elles devraient, grâce à leur unité d'origine, reproduire cet élément fondamental à tous les temps de toutes les langues. Mais loin de là : quoique, comme nous l'avons démontré, la ressemblance des temps ou des diverses expressions de la durée soit grande, il n'y a pas identité complète. Et ce que nous disons du Grec, du latin et du français, nous pouvons le dire de toutes les autres langues où l'on ne remarque pas que les temps qu'elles possèdent, correspondent plus exactement avec les temps de ces trois langues, que les formes verbales de ces trois langues

entr'elles. —
De là naît une question. L'absence d'une loi absolue dans l'expression des diverses portions de la durée que l'homme a besoin de faire connaître, absence manifestée par la non conformité des temps dans les trois langues, donne lieu à une question que nous ne pouvons pas résoudre empiriquement, mais dont nous pouvons donner la solution ~~basée~~ fondée sur d'autres études. —

Y a-t-il une langue qui exprime la totalité des points de la durée? non: il y en a qui ont été trop loin dans cette voie. Beauzée a tort de résoudre affirmativement la question pour la langue française.

Si les trois langues dont nous nous occupons spécialement, sont sous le rapport des temps dissemblables entr'elles, si elles sont plus ou moins complètes dans l'expression des diverses portions de la durée, peut-on dire qu'il y ait une langue qui exprime la totalité des points que l'homme fixe dans la durée? on peut affirmer qu'il n'en est pas une qui soit parvenue à résoudre ce problème. certes, il y a des idiomes (parmi les peuples non policés) qui se sont proposé d'exprimer par des formes grammaticales le plus

grand nombre possible de rapports de la durée, qui tendent à égaler par le langage l'ensemble des rapports ou points de vue que l'homme aperçoit dans les réalités internes et externes; il y a plusieurs langues qui ont chargé les conjugaisons comme les déclinaisons d'un nombre infini de formes qui dépassent de beaucoup la somme des formes des langues Grecque, latine et française. mais malgré ces tours variés d'expressions, aucune ne reproduit l'ensemble des temps tel qu'il a été donné par Beauzée. nous ne voulons pas dire par là que le français possède la totalité des temps, ou plus de temps qu'une autre langue. car les conclusions de Beauzée ne sont pas admissibles; et cela pour deux raisons.+

On peut contester le nom de Temps aux expressions composées dont elle se sert. (la langue française).

+ 1°. c'est que l'on peut justement contester la dénomination de temps aux expressions plus ou moins composées auxquelles Beauzée a prétendu donner ce nom; et quand bien même on admettrait ces expressions comme des temps, il se trouverait que toutes les langues possèderaient également ces expressions, quelle que soit la différence des procédés qu'elles emploient.

Il est évident que dans le temps, une foule de nuances échappent à nos expressions verbales.

On ne peut sérieusement affirmer que notre langue possède la totalité des temps possibles ; et certes, il ne faut pas un grand effort d'esprit pour voir qu'aux nuances jusqu'ici connues dans le présent, le futur et le passé, il serait possible d'ajouter une foule de nuances pour lesquelles nous n'avons pas d'expressions distinctes. on peut toujours supposer, inventer des divisions de temps, dont on peut quelquefois sentir le besoin, quoiqu'au moment de l'invention, elles paraîtraient du luxe. et remarquons que le nombre de temps inventés par des procédés plus ou moins ingénieux ne fait rien à la question : n'y eut-il qu'un temps qui manquât au français, on conçoit qu'on pourrait contester la théorie qui prétend que la langue française comprend la totalité des temps du langage humain. —

Par exemple, dans la durée, n'y a-t-il pas subdivision d'années, de mois, de jours, dans le passé comme dans le futur ? n'y a-t-il pas dans le jour subdivision de matin, de midi, de soir ? L'esprit ne peut imaginer la masse de formes qu'il faudrait pour rendre ces nuances.

Il semble évident qu'outre les trois grandes parties de la durée et les subdivisions dans lesquelles l'usage de nos langues les a partagées, on peut en supposer un nombre considérable de secondaires, et que l'esprit peut toujours considérer comme pouvant être exprimées par des tours particuliers. ne peut-on pas, par exemple, supposer le passé comme divisé en autant de portions que la mémoire peut nous en rappeler &c... ne peut-on pas concevoir un passé plus ou moins rapproché de l'instant de la parole, et exprimer à l'aide des formes verbales, le passé d'hier, d'avant-hier, d'un jour, d'un mois, d'un an &c. il en est de même pour le futur: on peut fixer dans le futur des points plus ou moins rapprochés de l'instant de la parole, et charger un verbe de reproduire par ses flexions les diverses divisions que l'esprit a conçues. mais il n'y a pas d'exemple qu'on ait conjugué un verbe dans tous les instants de la durée; et l'imagination s'effraie en songeant à la masse de formes dont les langues eussent été accablées; si une fois le langage était entré dans cette voie, si une fois on s'était proposé de conjuguer le verbe *aimer*, par exemple, dans ces diverses portions de la durée, hier, avant hier, l'an dernier, il y a dix ans &c: où se serait-on arrêté? n'eût-on pas bientôt senti le besoin de chercher des subdivisions, des divisions de ces subdivisions,

Et de conjuguer le verbe au matin, à midi, au soir et dans tous les instants de la journée ! . . —

~~Et si on nous dit que cela n'ayant pas eu lieu, nous ne devons rien en conclure contre l'universalité des temps exprimés par le verbe, nous répondrons que, comme il existe des langues qui sont tombées dans l'excès que nous signalons, il nous est permis de concevoir comme plus étendues nos expressions verbales.~~

On peut ici nous faire une objection, et dire que tout cela n'ayant pas eu lieu, il n'y a pas de bonne foi à en tirer un argument contre l'universalité des temps exprimés par le verbe. mais nous avons l'exemple de langues qui tiennent dans des limites raisonnables, et d'autres langues qui dépassent ces limites, et tombent dans l'excès signalé. nous sommes donc en droit d'affirmer que ces langues restreintes que nous connaissons, pourraient être élargies ; et de la comparaison de ces idiômes avec des idiômes plus riches en formes, nous pouvons tirer cette conséquence, Qu'aucune langue n'a le nombre nécessaire de temps pour exprimer toutes les divisions et les subdivisions de la durée que l'esprit peut concevoir. —

Du reste, il ne suit pas de cette absence des formes nécessaires, que nos langues ne puissent exprimer toutes les subdivisions de la durée. —

Mais si aucune langue n'a le nombre nécessaire de formes pour exprimer toutes les subdivisions de la durée, s'ensuit-il que toutes les langues soient incapables d'exprimer ces subdivisions? l'esprit ayant besoin de préciser certains moments de la durée, ne pourrait-il le faire à l'aide du langage? il n'en est pas ainsi. et de ce que les langues n'ont pour exprimer les diverses portions de la durée que des formes restreintes en nombre, il ne faut pas croire qu'elles restent emprisonnées dans ces formes, et se refusent à l'expression de ces subdivisions dont la traduction est indispensable pour l'achèvement de la pensée. il arrive alors, ou que les langues détournent de leur acception vulgaire des temps déjà employés à un autre usage, ou qu'elles ont recours à des circonlocutions et à la réunion de plusieurs termes en un seul pour exprimer les divers points de la durée. —

On peut exprimer les divers points de la durée, sans les temps proprement dits. —

Ce procédé que nous avons déjà indiqué, est très —

remarquable, en ce qu'il montre la possibilité d'exprimer divers points de la durée, autrement que par les temps : et nous entendons ici le mot temps dans son acception spéciale et grammaticale.

On peut donc à priori employer concurremment les temps et les procédés qui détournent les formes verbales de leur signification première, pour leur faire exprimer des nuances de la durée. — à posteriori, ce fait est prouvé, puisque toutes les langues l'emploient, du moins le latin et le Grec.

Le procédé qui consiste à remplacer par des circonlocutions les formes verbales doit être employé concurremment avec celui qui consiste à détourner de leur sens spécial un certain nombre de formes verbales, pour leur faire exprimer dans l'ensemble de la proposition des nuances particulières du temps.

Si aucune langue n'a le nombre nécessaire de formes verbales pour exprimer les divisions de la durée, il résulte de là que la nécessité et tout ensemble la légitimité du procédé sont établies à priori ; son existence l'est également à posteriori dans nos trois langues. il n'est pas nécessaire de dire qu'en Grec Μέλλω, Τυγχάνω sont des verbes auxiliaires, dont la réunion avec d'autres verbes exprime des subdivisions du présent, du passé, et du futur. quant au Latin, outre

le grand nombre de portions de la durée exprimées par des circonlocutions telles que celle-ci : incessanter ; outre les adverbes de temps, on peut encore songer aux nombreuses circonlocutions exprimées par le participe du futur avec les divers temps du verbe " Sum ".

Si on faisait la table de ces circonlocutions, on trouverait exprimé un nombre considérable de temps, si toutefois on peut donner le nom de temps à ces formes diverses, et si on ne doit pas plutôt les appeler des circonlocutions destinées à exprimer les divers points de la durée. quoi qu'il en soit, toujours est-il que à priori et à posteriori, la possibilité d'exprimer un nombre infini de points de la durée par des moyens autres que par les formes organiques des verbes, est prouvée par la théorie et aussi par l'expérience, puisque nous voyons un certain nombre de formes verbales remplacées par des circonlocutions. –

Conséquences : peut-on priver le verbe de la fonction qu'il a d'exprimer les Temps ?

Venons maintenant aux conséquences : nous avons établi que toutes les langues, quelque synthétiques qu'elles soient, expriment un grand nombre de subdivisions de la durée par des formes en dehors du verbe : étendons ce fait ;

Appliquons-le aux temps exprimés par les formes organiques du verbe ; supposons ce procédé général, universel, absolu, et nous allons priver le verbe d'un des attributs qui dans nos langues en fait un terme à part, c'est à dire, de l'expression des temps. C'est pour mettre dans tout son jour ce fait important, que nous nous sommes arrêtés assez long-temps à établir que les langues n'avaient pas toutes le même nombre de temps. —

Oui : il est clair que si dans le plus grand nombre de cas on est forcé de recourir à d'autres mots qu'au verbe, pour déterminer le temps, on pourra le faire dans tous les cas. le Temps n'est point un élément nécessaire du verbe. —

Nous pouvons maintenant formuler ainsi les résultats que nous avons trouvés. il est certain que le nombre des temps proprement dits (Temps organiques) ne suffit pas aux langues latine, Grecque et française pour exprimer la totalité des divisions et des subdivisions de la durée ; il est certain que ces subdivisions sont exprimées à mesure que le besoin s'en fait sentir par le langage qui supplée à l'absence des formes positives appelées Temps ; il est certain que cette substitution se fait, ou en employant certains temps dans un sens nouveau, ou en combinant

un verbe avec d'autres verbes ou mots, en d'autres termes, par des circonlocutions.

Il résulte de tout cela que l'indication des divers points de la durée peut être faite d'une autre manière que par le verbe ou les flexions du verbe ; et s'il en est ainsi, l'expression des temps par le verbe n'est plus dès lors un élément nécessaire de la nature du verbe. On conçoit que, quelles que soient les nuances de la durée qu'on veuille exprimer, on ne manquera jamais de moyens pour préciser ces diverses portions de la durée, ~~même~~ indépendamment du verbe. Le verbe est si peu propre à représenter les divisions de la durée, que même dans les langues les plus riches, on trouve ces formes auxiliaires, « jadis, naguère, hier, demain, » qui suppléent à l'impuissance des verbes pour rendre certains points de la durée. L'indication des temps est tellement séparée de la forme du verbe, que ces adverbes seuls suffiraient pour indiquer assez nettement la totalité des subdivisions de la durée.

Résumé.

— Ainsi après avoir recherché la combinaison des temps en Grec, en latin et en français, nous avons été conduits

à constater l'inégalité des procédés qu'emploient ces trois langues ; nous nous sommes ensuite demandé si quelqu'une de ces trois langues avait la totalité des temps ; et notre conclusion a été négative. nous avons vu que si aucune n'avait la totalité des temps, elles exprimaient toutes néanmoins les divers points de la durée, qui manquent dans la conjugaison, par d'autres formes que par les formes verbales. fondés sur ce que dans les langues organiques les formes accidentelles viennent à l'appui des temps, nous nous sommes demandé si ces formes accessoires ne pourraient pas remplacer dans l'expression des divers points de la durée, les formes verbales ; ayant résolu affirmativement cette question, nous en avons tiré cette conséquence, que l'expression des temps n'est pas un élément intégrant de la nature du verbe.

Conclusion. — La langue Chinoise n'a pas de temps dans ses verbes : et les Grammairiens anciens se sont trompés en disant que le verbe est ce qui exprime le temps.

Tel est le résumé de cette leçon : elle n'est que le résultat de ce que nous avons dit dans la leçon précédente. mais il est curieux d'arriver par le raisonnement et par

l'observation stricte des faits d'où nous tirons des conséquences, aux résultats auxquels nous voyons la langue Chinoise être arrivée depuis long-temps. Dans la langue Chinoise il n'y a pas de temps, et les formes verbales sont remplacées exactement par les mêmes procédés qui viennent au secours des langues Grecque, Latine et Française, par des adverbes et des circonlocutions.

Il est curieux d'être arrivé à dégager le verbe d'un élément qui avait chez les anciens Grammairiens une telle importance, que c'était par cet élément qu'ils définissaient le verbe : (ῥημά ἐστι τὸ προσσημαῖνον τοῦ χρόνου) ; et de n'avoir plus fait de l'expression des temps qu'un élément accidentel et non fondamental du verbe. —

Huitième Leçon.

Du Verbe

Système de Beauzée. Sur les temps.

Nous nous proposons d'exposer aujourd'hui avec brièveté, mais dans tous ses détails capitaux, une théorie nouvelle sur les temps, appartenant à Beauzée ; cette théorie mérite notre examen, parce qu'en partant des mêmes faits que nous, Beauzée est arrivé à des conséquences opposées. il comprend sous le nom de temps non seulement les temps proprement dits, c'est à dire les formes organiques temporelles qui se développent avec un même radical verbal, mais encore toutes les formes composées et surcomposées ; ces formes sont ainsi nommées de ce qu'elles sont composées sur une ou plusieurs fois d'un ou plusieurs verbes auxiliaires qui concourent à former les expressions des temps. (en effet les verbes qui servent à former de nouveaux temps, sont nommés par les Grammairiens verbes auxiliaires). mais Beauzée introduit une distinction dans les verbes auxiliaires, distinction dont il ne paraît pas avoir tiré tout le parti possible.

~~Verbe auxiliaire, 1° naturel, 2° usuel~~.

Il distingue le verbe auxiliaire naturel, et le verbe

Auxiliaire usuel. le verbe auxiliaire naturel est le verbe « être », il exprime l'existence dans tout et tel lesquels qui le possèdent. le verbe auxiliaire usuel est rendu auxiliaire par l'usage.

Ce que c'est que le verbe auxiliaire Usuel.

Ce sont des verbes qui primitivement employés dans leur sens propre, sont détournés de cette acception première, et, qui subordonnés aux autres verbes, concourent avec eux à la formation des temps. lorsqu'ils sont subordonnés aux autres verbes, ils perdent alors leur signification et la perdent complètement. ——

Lorsque nous examinerons les verbes auxiliaires, nous reviendrons sur cette distinction de verbe auxiliaire naturel et de verbe auxiliaire usuel; nous trouverons entre eux une différence réelle; et nous nous demanderons s'il est vrai que l'auxiliaire usuel soit aussi complètement privé de son sens primitif que Beauzée le pensa. — Beauzée reconnaît aussi des expressions composées d'éléments souvent très différents du verbe pour la forme, expressions que l'on nommerait des idiotismes, et dont on se sert pour désigner un point de la durée: comme cette expression: « être sur le point de ..... », et autres.

Définition:

Division des Temps.

Aux yeux de Beauzée les temps sont des formes qui ajoutent à l'idée de la signification fondamentale du verbe, l'idée accessoire[x] de l'existence en rapport avec une époque.

[x] Beauzée appelle cette idée, accessoire, parce que certains temps indiquent en dehors du verbe ce qu'il appelle le rapport d'existence à une époque. Le rapport d'existence à une époque est donc pour Beauzée l'élément fondamental des formes appelées temps. —

Le rapport de l'existence à une époque quelconque paraît à Beauzée se diviser en deux autres éléments : 1° le rapport de l'existence à cette époque ; 2° l'époque même qui sert de terme de comparaison. —

(Avant d'aller plus loin, il est nécessaire que nous expliquions le mot accessoire dont se sert Beauzée dans la définition du temps. Selon Beauzée, l'idée de temps n'est pas fondamentalement inhérente à la nature du verbe ; et il se peut faire que le temps soit exprimé en dehors du verbe. Exemple : " moi aller demain à sa rencontre ". Ici le temps (futur) est certainement exprimé en dehors du verbe

par l'adverbe demain ». aussi Beauzée reconnaît-il que l'idée de temps est une idée accessoire du verbe.)

Reprenons notre subdivision. ~~D'elle sortent~~ Il en ressort deux divisions générales des temps, que nous allons exposer.

Première Division ~~générale des temps~~.

~~L'existence est simultanée, antérieure ou postérieure~~ quant ~~à l'époque~~.

L'existence considérée quant à l'époque, est, 1° ou comme simultanée, quand l'existence coïncide avec l'époque; 2° ou comme antérieure, lorsque l'existence précède l'époque; 3° ou comme postérieure, quand l'existence suit l'époque. de là trois espèces de temps, passés, présens, futurs. les temps présens sont ceux qui expriment l'existence par rapport à une époque, comme coexistante avec cette époque. les temps passés sont ceux qui considèrent l'existence par rapport à une époque, comme antérieure à cette époque. les temps futurs sont ceux qui considèrent l'existence par rapport à une époque, comme postérieure à cette époque. —

Deuxième Division ~~générale des Temps~~.

Cette deuxième division est prise dans la considération de l'époque même qui sert de terme de comparaison, comme la première était

pris dans la considération du rapport de l'existence à l'époque. cette époque peut être envisagée de deux manières, ou sous un point de vue général et indéterminé, ou sous un point de vue spécial et déterminé. Sous un point de vue général, le temps exprime un rapport d'existence avec une époque indéterminée. Sous un point de vue spécial, il exprime un rapport d'existence avec une époque déterminée. —

Temps ~~in~~définis.

Les temps qui expriment un rapport avec une époque indéterminée, sont nommés par Beauzée temps indéfinis. —

Temps définis.

Les temps qui expriment un rapport avec une époque déterminée, sont nommés par Beauzée Temps définis. ce qu'il y a à remarquer c'est que la première division générale des temps rentre dans les deux sections de la seconde division ~~générale des temps~~; c'est à dire, que l'on peut considérer chacun des trois temps qui composent la première division, la simultanéité, l'antériorité et la postériorité, ou sous un point de vue général et indéterminé, ou sous un point de vue spécial et déterminé. d'où il suit que chacun des trois temps donnés par la première division, peut être un temps indéfini ou un temps défini, suivant la manière dont on considère le terme de comparaison. on peut donc considérer

le présent ou comme défini ou comme indéfini ; les prétérits ou passés, comme définis ou comme indéfinis ; les futurs, comme définis ou comme indéfinis.

Les temps indéfinis expriment les trois grands rapports de l'existence, c'est à dire, la simultanéité, l'antériorité, la postériorité, avec abstraction de toute époque de comparaison, ou avec indétermination de cette époque.

Les temps définis, au contraire, expriment les trois rapports de l'existence, c'est à dire, la simultanéité, l'antériorité, la postériorité, avec la détermination d'une époque spéciale et précise.

De cette dernière distinction des temps, en temps indéfinis et en temps définis, suivant qu'on les considère par rapport à l'époque qui sert de terme de comparaison, naît une troisième division générale des temps. il ne peut y avoir qu'une seule espèce de temps indéfinis ; car il n'y a qu'une manière de faire abstraction de l'époque de comparaison, et de la laisser dans son indéter-mination première. un temps est, ou indéterminé, ou déterminé. si vous voulez d'un temps indéterminé faire autre chose, vous n'en pourrez faire qu'un temps déterminé ; donc il n'y a dans la forme qu'un seul présent, un seul passé, un seul futur indéfini.

Mais il peut y avoir bien des espèces de temps définis.

tandis que nous n'avons pu trouver qu'une forme de l'indétermination, nous trouvons plusieurs formes de la détermination, en

^{I} par rapport considérant le terme de comparaison ^{2} à un point fixe pris dans la durée; c'est à dire, que suivant que l'époque qui sert de terme de comparaison est plus ou moins rapprochée, plus ou moins éloignée d'un point fixe de la durée, ou bien qu'elle est dans une position quelconque par rapport à ce point; alors la détermination varie. le temps est donc défini de différentes façons.

Mais quel sera ce point fixe qui nous est nécessaire? il est de la plus grande importance de le bien fixer; car c'est de lui, en dernière analyse, que dépend la détermination ou la fixation du terme de comparaison: de ce point dernier et capital, dépend aussi la netteté dans l'expression de la valeur définie du temps. ce point n'est pas laissé à l'arbitraire; et les hommes ne le choisissent pas à leur guise: il a été heureusement fixé. c'est l'instant de la parole; c'est cet instant qui sert de dernier terme à toutes les relations de l'existence que l'on a besoin d'exprimer.

Nous commençons à comprendre ce que l'on doit entendre par la relation du terme de comparaison avec un point fixe pris dans la durée. la position du terme de comparaison est relative à l'instant de la parole; suivant qu'elle est

simultanée, antérieure, ou postérieure à cet instant de la parole, le temps déterminé est actuel, antérieur ou postérieur; de sorte qu'il faut distinguer ici encore trois sortes d'époques ou de positions des termes de comparaison.

On appelle _époque actuelle_ celle qui coïncide avec l'instant de la parole: _époque antérieure_, celle qui a précédé l'instant de la parole; _époque postérieure_, celle qui suivra l'instant de la parole. de là, trois espèces de _temps définis_. Temps défini actuel, temps défini antérieur, temps défini postérieur; suivant la position occupée par le terme de comparaison à l'égard de l'instant de la parole.

Et comme cette distinction ne peut porter, et ne porte en effet que sur les temps définis, dans lesquels nous avons déjà rencontré trois grandes espèces de temps, le présent, le passé et le futur, il s'en suit, dis-je, qu'ils reçoivent de la situation différente qu'occupe le terme définissant, une valeur, une dénomination nouvelles, le sens nouveau enfin d'actuel, d'antérieur ou de postérieur.

Vous avez un _présent défini actuel_, c'est à dire, un présent exprimant la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque déterminément actuelle, quant au moment de la parole.

~~De même~~, vous avez un ~~futur~~ _prétérit défini antérieur_

ou *postérieur*, suivant qu'il exprime l'antériorité ou postériorité d'existence à l'égard d'une époque déterminément antérieure, quant au moment de la parole.

De même vous avez un *futur défini* *antérieur* ou postérieur....

Telles sont les bases logiques sur lesquelles repose toute la théorie de Beauzée. c'est la structure, l'échafaudage de son système dans lequel il fait rentrer toutes les formes que lui présentent les langues dans leurs conjugaisons plus ou moins variées. il a pu se flatter cependant de se faire comprendre immédiatement par l'exposition nue de ses principes. quelque attention qu'on y mette, il est difficile de sortir du dédale de ses trois divisions; c'est comme une combinaison, une table de chiffres; sous ces chiffres on ne sent pas les faits. on est embarrassé, lorsqu'on raisonne sur des quantités sans voir le but du raisonnement.

Si on voulait résumer brièvement la théorie de Beauzée, on le ferait en ce peu de mots: elle présente, comme nous l'avons dit, trois grandes divisions qu'il appelle, les deux premières générales, la troisième simplement division. première division: trois parties, *présent*, *passé*, *futur*. deuxième division; deux parties, temps indéfinis, temps définis. les trois grands temps de la première division descendent dans la deuxième, et y prennent de nouvelles formes: présent, passé, futur, indéfinis et définis. troisième division, trois parties, actuel, antérieur, postérieur.

Application du système.

Maintenant nous devons montrer l'application du système, non pas aux langues, mais à la langue française qui, grâce à la variété de ses formes, présente les conjugaisons les plus riches. Nous avons dit que la première division générale des temps distinguait trois portions : le présent, les passés, les futurs ; que ces trois caractères généraux des temps étaient définis ou indéfinis, selon que l'on ne faisait pas ou que l'on faisait abstraction de l'époque de comparaison.

Prenons le présent : le présent des grammairiens : « je loue » est reconnu par Beauzée comme un véritable présent, mais comme un présent indéfini, c'est à dire que suivant Beauzée, le présent des Grammairiens exprime la simultanéité d'existence, abstraction faite d'une époque précise de comparaison, c'est à dire, la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque quelconque, mais indéterminée.

Le présent indéfini de Beauzée est employé de quatre manières : 1°. comme présent actuel, c'est à dire, comme exprimant la simultanéité de l'existence à l'égard d'une époque actuelle, quant au moment de la parole. Exemple : « je vous loue d'avoir fait cette action ». il y a ici indétermination, car l'époque n'est pas précisée ; mais c'est un présent indéfini, mais employé dans un sens actuel.

2°. comme « présent antérieur », c'est à dire, comme exprimant la simultanéité d'existence avec une époque antérieure au moment

de la parole. Exemples: « je le rencontrai en chemin », « je crois qu'il s'embarrasse ». ce temps est présent, parce qu'il exprime simultanéité d'existence entre deux actions; mais le récit est reporté à un temps antérieur, quant au moment de la parole.)

3°. comme « présent postérieur », c'est à dire, comme exprimant simultanéité d'existence avec une époque postérieure, quant au moment de la parole « je pars demain ». —

4°. comme « présent indéfini » par excellence (présent absolu) c'est à dire, comme exprimant simultanéité d'existence avec toute époque. « Dieu est ». —

Donc, suivant Beauzée, le présent des Grammairiens est véritablement indéfini, parceque n'étant astreint à aucune époque, il peut être rappelé indifféremment à toute époque, pourvu qu'on lui laisse la signification de simultanéité qui le constitue essentiellement.

Le présent indéfini, avons-nous dit, exprime la simultanéité avec toute époque; mais s'il sort de cette indétermination, ce n'est pas pour cesser d'exprimer la simultanéité d'existence, mais seulement pour ne l'exprimer qu'à une époque déterminée.

Trois formes de présent parmi les présents définis. 1°. le présent défini actuel, identique pour la forme au présent indéfini; en effet, le présent indéfini exprime la simultanéité avec abstraction de toute époque; s'il sort de cette simultanéité vague et indéterminée, c'est

pour l'exprimer quant à une époque déterminément simultanée à l'instant de la parole. aussi est-il alors présent défini actuel. Exemple : « je vous loue maintenant. »

2°. Présent défini antérieur : c'est à dire, un temps qui exprime simultanéité d'existence relativement à une époque déterminément antérieure à l'instant de la parole. il y en a de deux sortes : présent défini antérieur simple : « je louais, quand ...... » ; présent défini antérieur périodique ; « je louai ..... » ce dernier est appelé périodique, parce qu'il comprend toute la période du temps passé, quant à l'instant de la parole. —

3°. présent-défini-postérieur. ce temps exprime simultanéité d'existence quant à ~~une~~ époque déterminément postérieure, relativement à l'instant de la parole : Exemple : « je partirai demain ». —

Prétérits.

Beauzée reconnaît également deux sortes de prétérits ; le prétérit indéfini et le prétérit défini.

Prétérit indéfini.

Le prétérit indéfini exprime l'antériorité d'existence, abstraction faite de toute époque de comparaison. —

Ce prétérit a trois emplois : 1°. prétérit indéfini actuel, c'est-à-dire, exprimant l'antériorité d'existence, relativement à une époque actuelle, quant à l'instant de la parole. « J'ai lu ce livre ».

2°. Prétérit indéfini antérieur, c'est-à-dire exprimant l'antériorité de l'existence, relativement à une époque indéterminément antérieure à l'égard de l'instant de la parole. Exemple : « à peine ai-je parlé, qu'un bruit confus s'élève ».

3°. prétérit indéfini postérieur ; c'est à dire, exprimant l'antériorité de l'existence à l'égard d'une époque indéterminément postérieure à l'instant de la parole. Exemple : « j'ai fini dans un instant ».

Donc, suivant Beauzée, le prétérit des Grammairiens est un prétérit véritablement indéfini, parceque n'étant astreint à aucune époque, il peut se rapporter à toutes indifféremment, pourvu qu'on lui conserve sa signification d'antériorité.

~~Prétérit~~ défini.

Le Prétérit défini a trois emplois. — Le prétérit indéfini, avons-nous dit, exprime l'antériorité d'existence relativement à toute époque ; mais s'il sort de son indétermination première, ce n'est que pour exprimer l'antériorité relativement à une époque précise ; il est alors prétérit défini. — Le prétérit défini a trois emplois :

1°. prétérit défini actuel, identique pour la forme au prétérit indéfini, parceque ce dernier exprimant primitivement l'antériorité de l'existence, et pouvant s'appliquer à toutes les époques, suivant le besoin de la proposition ; si le discours ne désigne aucune circonstance

précise et qu'on veuille le faire sortir de cette indétermination, le prétérit doit se rapporter à l'instant de la parole. exemple : « j'ai lu ce livre ». —

2°. prétérit défini antérieur. ce temps exprime l'antériorité de l'existence, quant à une époque déterminément antérieure, relativement à l'instant de la parole.

Il y en a deux espèces, comme pour le présent : le prétérit défini antérieur simple, « j'avais loué » ; le prétérit défini antérieur périodique : « j'eus loué ». ce dernier comprend toute la période du temps passé, relativement à une époque antérieure à l'instant de la parole.

3°. Prétérit défini postérieur. ce temps exprime l'antériorité d'existence, quant à une époque déterminément postérieure, relativement au moment de la parole : « j'aurai loué, quand ....

(Varron appelait ce temps perfecta.)

—— Futur. « je dois louer » est considéré par Beauzée comme un véritable futur indéfini, exprimant postériorité d'existence avec abstraction de toute époque de comparaison.

Pour le futur, même division : futur indéfini, futur défini. le futur indéfini a trois emplois, savoir :

1°. futur indéfini actuel, c'est à dire, exprimant postériorité d'existence à l'égard d'une époque actuelle quant à l'instant de la

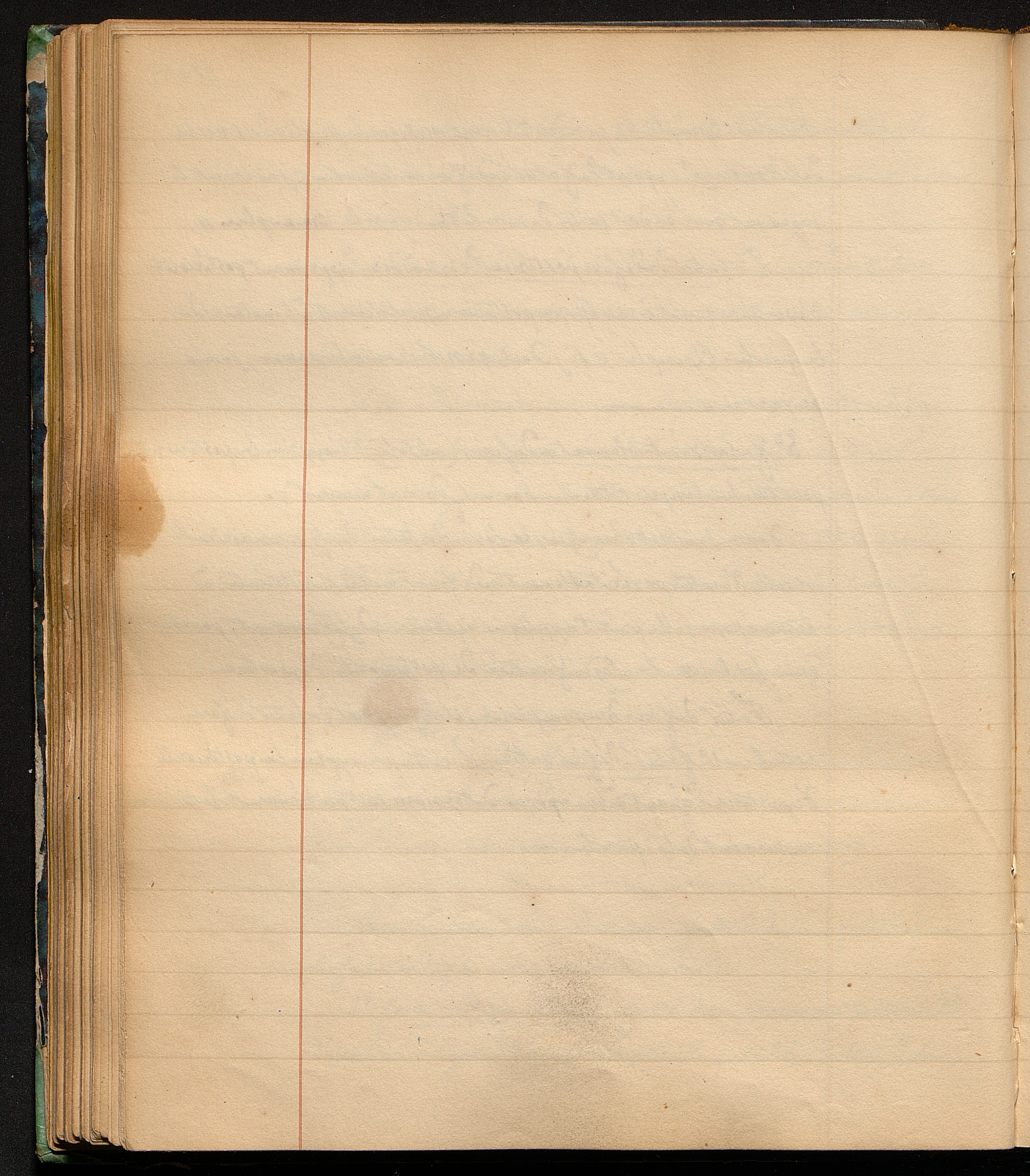
parole. Exemple : « je redoute le jugement que le public doit porter de cet ouvrage ». point de futur indéfini antérieur. — « j'ai craint le jugement que l'on doit porter de mon livre : je ne le crains plus ».

2° futur indéfini postérieur, c'est à dire, exprimant postériorité d'existence quant à une époque postérieure relativement à l'instant de la parole. Exemple : « si je dois passer un nouvel examen, je m'y préparerai ». —

3° futur véritablement indéfini, (absolu). il exprime la postériorité pour tous les temps : « tous les hommes doivent mourir ».

Donc, suivant Beauzée, la forme du futur des Grammairiens est celle d'un temps véritablement indéfini ; n'étant astreinte à aucune époque, elle peut s'appliquer à toutes indifféremment, pourvu qu'on lui laisse la signification de postériorité d'existence.

Futur défini. deux emplois. il n'y a point de futur défini actuel. — 1° futur défini antérieur. ce temps exprime la postériorité d'existence, quant à une époque déterminément antérieure relativement au moment de la parole. —



Neuvième leçon.

Du Verbe

Examen de la théorie de Beauzée.

~~Fin de la théorie de Beauzée. réfutation~~
~~de cette théorie.~~

III Futur. — division du futur en Indéfini et défini. —

De même que pour le présent et le prétérit Beauzée établit pour le futur une division en futur défini, et futur indéfini. —

Le futur indéfini se compose du présent du verbe « devoir » devenu auxiliaire, et de l'infinitif du verbe même qu'on emploie : « je dois louer » : postériorité d'existence avec abstraction de toute époque. —

Beauzée établit de plus une forme composée qui, suivant les Grammairiens, n'est pas un temps, mais exprime une division particulière de la durée qui suit l'instant de la parole, et qui se forme au moyen du verbe « Devoir » auquel est enlevée dans cette composition sa valeur primitive d'obligation : voilà ce que Beauzée appelle un futur indéfini. il exprime, en effet, la postériorité d'existence avec abstraction de toute époque de comparaison ; et c'est cette abstraction de toute époque de comparaison qui lui donne le caractère d'indéfini : « je dois lire » ; tel est, selon Beauzée, le véritable futur indéfini. Ce temps (car Beauzée l'appelle un temps) a trois emplois.

Trois emplois du futur indéfini ; 1°. futur Indéfini actuel, postérieur d'existence, quant à une époque actuelle. ——

En effet, On s'en sert : 1° comme futur indéfini actuel, c'est à dire, comme exprimant la postériorité d'existence, à l'égard d'une époque actuelle quant à l'instant de la parole. ainsi : « je suis certain qu'il doit lire ».

2°. futur indéfini postérieur, d'existence à l'égard d'une époque postérieure. ——

2°. ~~on s'en sert~~ Comme futur indéfini postérieur, c'est à dire, comme exprimant la postériorité d'existence à l'égard d'une époque postérieure à l'instant de la parole. « si jamais il doit lire, ce ne sera pas avant l'année prochaine » ;

3°. futur véritablement indéfini ou absolu, postériorité pour tous les temps. ——

3°. comme futur véritablement indéfini ou plutôt absolu, c'est à dire, comme exprimant une égale relation de postériorité pour tous les temps : « les hommes doivent tous mourir ». — donc, suivant Beauzée, ce futur composé avec le verbe « devoir » est bien un futur indéfini. c'est un temps, qui n'étant attaché ~~astreint~~ à aucune désignation d'époque ~~époque~~, peut être rapporté indifféremment à toute époque déterminée, pourvu qu'on ne lui enlève pas la signification de

postériorité d'existence. —

~~Futurs définis. — point de futur défini actuel. —~~
~~Les futurs définis sont au nombre de deux (car il n'y a point de futur défini actuel) : —~~
~~1° futur défini antérieur, postérieur d'existence, à l'égard d'un point déterminément antérieur. —~~

Les futurs définis sont au nombre de deux, (car il n'y a point de futur défini actuel.

1° ~~Le~~ futur défini antérieur — ~~qui~~ Il exprime la postériorité d'existence à l'égard d'un point déterminément antérieur quant à l'instant de la parole : « je devais louer » ;

~~2° futur défini postérieur.~~ —

2° ~~Le~~ futur défini postérieur, qui exprime la postériorité d'existence à l'égard d'un point déterminément postérieur, quant à l'instant de la parole : « je devrai louer. » —

~~Beauzée réfute les autres Grammairiens, surtout sous le point de vue de l'Imparfait, qu'il appelle présent défini antérieur, et du futur, qu'il appelle présent défini postérieur. —~~
~~C'est aussi là que nous l'examinerons.~~

Telle est la théorie de Beauzée exprimée dans ses principes et ses applications. L'expression de ces principes est accompagnée de la réfutation des opinions des autres Grammairiens ; toutes

contraire à la sienne ; et il insiste surtout sur ce que les autres Grammairiens appellent Imparfait, et qu'il appelle lui-même présent défini antérieur simple, et sur ce qu'ils appellent futur, et que lui-même nomme Présent défini postérieur. c'est là qu'existe toute la différence qui sépare le système de Beauzée de tous les autres ; et c'est sur ce point que nous devons examiner principalement la théorie de Beauzée. aussi, s'il arrive que ce point ait été justement critiqué, sa chute entraînera nécessairement celle de tout le reste de la théorie. —

Attaquons Beauzée sur le nom qu'il donne à notre Imparfait et à notre futur.

puisque cette théorie repose tout entière sur le principe universel, d'après lequel Beauzée a prétendu changer le caractère des temps, et leur donner de nouvelles dénominations, il est inutile de nous demander d'abord si les prétérits de Beauzée sont aussi des prétérits pour nous. la question qui ne serait d'ailleurs qu'une question de mots, est toute résolue, si on se rappelle que nos prétérits indéfinis ou aoristes, et nos prétérits définis se reproduisent dans les prétérits de Beauzée. ce qu'il y a d'original dans son système, ce qui les différencie de tous les autres, c'est sa théorie relativement à l'Imparfait et au futur. —

Beauzée a attaqué Port-Royal qui regarde

l'imparfait comme un temps à rapport double, qui exprime antériorité et simultanéité pourquoi Beauzée, de ces deux éléments, n'a-t-il adopté que la simultanéité ?

Beauzée a mis cette théorie dans tout son jour, quand il s'est attaché à réfuter la définition de l'imparfait donnée par le Grammairien de Port-Royal. Ce grammairien ayant observé que l'acte, l'état ou la qualité exprimée par l'imparfait, se produisait dans la partie de la durée qui précède l'instant de la parole, et que ce point antérieur était subordonné à un autre point antérieur à l'instant de la parole : ce Grammairien, dis-je, définit l'Imparfait, un temps à rapport double, qui exprime l'antériorité et la simultanéité. Cette définition qui n'avait point été ainsi précisée par le Grammairien de Port-Royal, nous l'avons adoptée. D'où vient que Beauzée, au contraire, n'a pas considéré les principaux éléments qui se trouvent dans l'imparfait, c'est à dire, le rapport d'antériorité et le rapport de simultanéité, de la même manière que les autres Grammairiens ? Là est toute la question : elle est donc celle-ci, savoir : de ces deux éléments que nous voyons jusqu'à un certain point en égale quantité dans l'Imparfait, pourquoi est-ce l'un plutôt que l'autre qu'il a choisi ? —

Beauzée a reconnu les deux éléments ; mais celui qui

l'a frappé, c'est la simultanéité. cela vient du point de vue où il s'est placé.

Beauzée reconnaît les deux éléments admis par Port-Royal, rapport d'antériorité et rapport de simultanéité; seulement il dispose différemment ces deux éléments: il attache peu d'importance au premier, mais il remarque surtout le second; ainsi, dans cette phrase: « je lisais quand vous êtes venu », il regarde la simultanéité comme le caractère principal de ce temps; et il reconnaît pourtant un second élément, l'antériorité quant à l'instant de la parole. or, s'il insiste d'une manière si particulière sur le second des éléments admis, d'où cela vient-il? uniquement de la différence du point de vue dans lequel s'est placé Beauzée pour déterminer le rapport de ce temps avec le point de la durée qu'il exprime. –

Beauzée prend pour terme de comparaison le point de la durée, et non pas l'instant de la parole: « j'écrivais quand vous lisiez » il remarque d'abord la simultanéité, c'est donc un présent; puis, il remarque en second lieu l'antériorité quant à l'instant de la parole, et il dit: « présent antérieur. » –

Tout temps est en rapport avec un instant de la durée: c'est donc de la connaissance du point de la durée, que résulte

l'appréciation d'un temps quelconque, telle qu'elle a été adoptée par Beauzée. ce point qu'il appelle terme de comparaison, est-il exprimé dans la phrase: le temps qu'il s'agit d'apprécier, est alors très bien caractérisé et déterminé, suivant qu'il se trouve par rapport à lui antérieur, postérieur ou simultané.

Si, au contraire, le terme de comparaison est double, Beauzée prend pour signe caractéristique le rapport qui se présente le premier à lui, toujours dans le discours; et il place en deuxième ligne le second caractère du temps, qu'il tire du deuxième terme de comparaison, c'est à dire, de celui que peut lui apporter ce deuxième caractère.

Ainsi, et pour mieux éclaircir cette théorie, et l'appliquer aux exemples que nous avons donnés plus haut, quand on dit: « je lisais lorsque vous écriviez », le terme de comparaison est: « lorsque vous écriviez », auquel: « je lisais » est simultané, « je lisais » est donc un présent: et quant au deuxième terme de comparaison, c'est à dire, l'instant de la parole, deuxième terme selon Beauzée le plus éloigné; comme cet instant de la parole, deuxième terme de comparaison, n'est placé qu'en deuxième ligne, il ne doit paraître que le deuxième dans la détermination du temps qui devient un présent antérieur, l'époque de comparaison étant antérieure à l'instant de la parole. —

Beauzée reconnait les deux élément qui composent le temps : il les cherche dans le discours : 1° simultanéité, c'est le présent ; 2° antériorité à l'instant de la parole, il ne prend point ainsi l'instant de la parole pour déterminer la force du temps. c'est là toute la difficulté. —

la difficulté est celle-ci : est-ce l'antériorité quant à l'instant de la parole, est-ce la simultanéité dans un point de la durée qui doit dominer dans ce que nous appelons imparfait ?

Les Grammairiens qui prennent l'instant de la parole pour point de départ de la détermination du temps, regardent le temps qu'ils appellent imparfait, comme un temps passé, tandis qu'au contraire cet instant de la parole est aux yeux de Beauzée effacé par la détermination du rapport de simultanéité dans un point quelconque, avant l'instant de la parole. Beauzée ne peut pas faire autrement que d'appeler ce temps, un présent. il s'agit donc de savoir lequel des points de comparaison doit être présenté, pour apprécier au juste la valeur de l'Imparfait. c'est là le point auquel la discussion de la théorie de Beauzée conduit nécessairement. nous comprenons pourquoi Beauzée appelle l'Imparfait un présent antérieur, tandis que chacun des Grammairiens qui l'ont

suivi ou précédé conservent à ce temps le nom d'Imparfait.

Cette différence vient de la différence d'application d'un principe identique. Les éléments reconnus par les uns, sont adoptés par les autres; mais les uns font prédominer un élément que la théorie de Beauzée ne regarde que comme secondaire, et réciproquement.

Quel est le meilleur des deux systèmes?

Il faut donc savoir maintenant quel est le meilleur des deux systèmes: de celui qui fait prédominer l'élément de simultanéité, ou de celui qui s'attache au caractère d'antériorité, en partant d'un point fixe, admis universellement, et qui est l'instant de la parole.

Le point de comparaison le plus naturel à choisir, est l'instant de la parole: toutes les langues l'ont fait, et le bon sens confirme ce choix.

S'il s'agissait de déterminer quel est le point de comparaison le plus naturel à choisir, l'exemple de toutes les langues nous donnerait aussitôt une solution positive en faveur de l'instant de la parole. car toutes les langues ont considéré l'instant de la parole, comme le point fixe, duquel on est parti pour déterminer tous les temps, quels qu'ils soient. et en effet,

il en devrait être ainsi : l'instant de la parole étant présent à l'esprit de celui qui écoute, comme à l'intelligence de celui qui parle, naturellement c'est le point de départ de toute détermination des temps. ainsi donc, si on demandait à un homme de bon sens et de bonne foi quel est le caractère des formes verbales qui ont figuré dans une conversation, dans un récit qu'il vient d'entendre, il dira que le caractère de ces formes est d'exposer des faits dans leur rapport avec un point antérieur à l'instant de la parole, il dira que ces temps sont des formes de passé. ainsi le bon sens de tous les hommes et le témoignage de tous les Grammairiens s'accordent à reconnaître l'instant de la parole comme le seul point de départ rigoureux de tous les temps, quels qu'ils soient. mais il nous faut une raison plus logique de ce fait. il ne suffit pas, pour en rendre compte, de citer des témoignages; car Beauzée pourrait s'inscrire en faux contre cette assertion de tous les Grammairiens. il faut rendre raison logiquement de ce fait admis par le bon sens; c'est à dire, qu'il faut donner la raison scientifique du bon sens. c'est là le nœud de toutes les sciences; d'une part, recueillir toutes les notions du sens commun et en tirer toutes les conséquences qui peuvent en découler; de l'autre, justifier ces notions et rendre compte, autant

Lu'il est possible, et des anomalies, et des faits conformes aux règles. —

Il faut une raison plus logique. examinons donc pourquoi dans l'imparfait, on a fait dominer la notion d'antériorité, et par conséquent pourquoi l'instant de la parole a été choisi pour terme de comparaison.

Avant tout il faut chercher par la méthode empirique pourquoi les Grammairiens ont admis l'instant de la parole comme une condition de l'appréciation de ces temps, et ensuite pourquoi dans l'imparfait ils font prédominer la notion d'antériorité. c'est de cette notion que s'est déterminée la valeur de ce temps. il faut que cette notion y domine, que ce soit l'élément principal dans ce temps, et de plus que ce soit d'elle qu'on ait fait sortir le caractère et la dénomination de ce temps. mais comment y domine-t-elle? quand y prédomine-t-elle? voilà où l'analyse que nous avons faite, et la question que nous nous proposons de résoudre, nous amènent: apprécier la quantité d'idée d'antériorité qui se trouve contenue dans l'imparfait, après avoir montré que cette notion prédomine dans l'imparfait. on ne peut manquer d'en tirer le caractère propre de l'Imparfait.

Pour apprécier s'il idée d'antériorité domine dans l'imparfait, et pour reconnaître jusqu'à quel point elle y domine, il est nécessaire avant tout de voir ce que nous donne le point de vue de Beauzée. prenons un discours suivi, une phrase ou un ensemble de plusieurs propositions : car c'est de l'ensemble des propositions que pourront être déterminées les idées soit d'antériorité, soit de postériorité, soit de simultanéité, qui doivent à leur tour déterminer le caractère des temps. —

Dans cette phrase « je lisais quand vous écriviez », il y a simultanéité et antériorité. mais il y a antériorité dans l'acte « je lisais », « vous écriviez » ; il y a aussi antériorité dans le temps où ces actes se passent. D'où il suit que dans l'imparfait la simultanéité est à l'antériorité dans le rapport de 1 à 2. —

Ainsi dans cet exemple : « je lisais quand vous écriviez », nous sommes saisis de deux éléments, qui sont : 1° simultanéité des deux actes qui s'y trouvent exprimés, 2° antériorité, quant à l'instant de la parole. Ces deux idées interviennent ou d'une manière égale, ou bien l'une paraît plus ou moins souvent que l'autre. d'abord remarquons que si les deux actes sont simultanés, ils sont également passés quant à l'instant de la parole. on peut

Remarquez en deuxième lieu que dans ces deux propositions, il y a un acte considéré comme passé, quant à l'instant de la parole, et que de plus entre ces deux actes est un espace commun, le temps pendant lequel ces deux actes s'opèrent, espace antérieur lui-même quant à l'instant de la parole. ainsi donc ces deux propositions prises ensemble, ou l'une par rapport à l'autre, nous offrent deux passés quant à l'instant de la parole ; et au milieu, il y a un présent constaté par la simultanéité de l'accomplissement de deux actes. maintenant en quelle quantité interviennent les idées d'antériorité et de simultanéité, qui sont les éléments de notre phrase ? l'idée d'antériorité ne domine-t-elle pas, et n'offre-t-elle pas l'idée de simultanéité presque complète ? si on veut apprécier avec des signes algébriques la quantité d'antériorité et de simultanéité ; pour procéder comme les sciences mathématiques, si nous désignons dans le discours tout ce qui est antérieur par A, tout ce qui est simultané par B, la formule qui résultera de notre proposition : « je lisais quand vous écriviez », cette formule ne serait-elle pas :

$$A + B + A = x\ ?$$

D'où il suit que l'idée d'antériorité serait dans le rapport de 2 à 1, à l'idée de simultanéité : nous aurions :

$$A : B :: 2 : 1 :: \text{———}$$

Ce n'est point une raison valable : car comment donner une mesure commune à deux choses qui sont le produit d'un rapport tout différent ?

De peur que Beauzée ne réponde à cette solution en nous demandant, comment nous pouvons apprécier l'antériorité et la simultanéité au moyen d'une commune mesure, puisque l'antériorité est donnée par rapport à l'instant de la parole, tandis qu'au contraire la simultanéité nous est donnée par la comparaison des temps, où se sont produits les deux actes, entre eux : nous devons abandonner cette formule algébrique, et chercher d'une autre manière à apprécier la part que le langage, considéré en lui-même, a dans la détermination des deux notions d'antériorité et de simultanéité.

Je suppose une langue, et il arrive par le fait de la langue chinoise que cette supposition n'en est pas une, je suppose une langue, dis-je, qui ne pourrait point exprimer ce que nous appelons des temps, qui ne pourrait attacher au verbe les flexions, ces signes au moyen desquels nos verbes peuvent exprimer l'acte, l'état ou la qualité ; je suppose que cette langue existe sans le secours des temps du verbe, que pour exprimer le présent, le passé, le futur, elle

soit privée des moyens auxquels nous sommes tellement habitués, qu'il nous est impossible de bien imaginer une langue qui en les ait pas : comment fera cette langue pour exprimer cette idée : « je lisais quand vous écriviez » ? Dans la supposition, cette langue n'a aucune forme verbale, mais elle a des verbes d'action, des noms vivants, c'est à dire, qui expriment des actions vivantes. pour exprimer le temps, et la simultanéité du temps, et l'antériorité, cette langue aura sans doute des mots, tels que, pour l'antériorité, « hier », « avant-hier », « la semaine dernière », « l'année passée », pour la simultanéité, « quand », « en même temps », « au même instant ». ainsi elle dira : « je lire dans le passé, quand vous écrire dans le passé ». Si elle n'a pas de terme pour exprimer la relation aussi nettement que le mot « Quand », elle dira : « vous au passé écrire, [en même temps que] moi au passé lire ». mais dans l'un et l'autre cas, c'est à dire, qu'une langue [+ ait ou] n'ait pas de terme pour exprimer la simultanéité, les deux phrases reviendront toujours à celle-ci : « moi dans le passé lire, vous dans le passé écrire ». Car ces expressions étant elliptiques, nous devons pour suppléer à l'ellipse, mettre en dehors tous les éléments de temps qui s'y trouvent renfermés ; et nous voyons en effet que l'idée d'antériorité y étant deux fois comprise, nous devons aussi

l'exprimer deux fois. quant à la simultanéité, il faut la supposer exprimée par la juxta-position. mais quelle est donc pour nous l'idée saillante? c'est l'idée du passé qui est exprimée deux fois. que cette double expression du passé soit liée par le motif « quand », « lorsque », ou qu'elle ne le soit pas, la phrase reproduit toujours cet élément que nous en avons extrait.

Maintenant cette idée de simultanéité, où est-elle dans notre exemple? l'idée de simultanéité a été exprimée par la juxta-position. ainsi la juxta-position a dû suffisamment indiquer la simultanéité; et quel que soit le lien commun aux deux propositions, qui exprime ~~nt~~ la simultanéité, l'expression de l'antériorité se reproduit dans chacune de ces deux propositions. ainsi l'idée de passé est nécessairement reproduite deux fois, tandis que celle de simultanéité est à peine exprimée une fois. il en résulte que l'idée d'antériorité, dans cette langue, sera exprimée deux fois :

1°. dans les deux propositions analysées, comme nous venons de le faire;

2°. dans la proposition « nous écrire » déterminée quant à l'instant de la parole.

il en résulte encore que l'idée de simultanéité qui fait la base de la théorie de Beauzée, n'est exprimée qu'une seule fois.

Ce qu'il est important de remarquer, c'est que la simultanéité de laquelle Beauzée part pour donner à l'imparfait le caractère qui lui est propre, n'existe qu'à la condition que les deux actes sont antérieurs quant à l'instant de la parole : l'idée de simultanéité est donc une idée toute accessoire, tandis que l'idée d'antériorité est doublement nécessaire dans l'imparfait. Ainsi se trouve justifiée par notre hypothèse que confirme l'exemple de la langue Chinoise, l'opinion que nous émettions sous une forme toute algébrique ; et la formule A+B+A, que nous venons de reproduire en termes plus développés, exprime très bien et d'une manière facilement saisissable, les divers éléments qui se trouvent contenus dans les propositions. Et il en résulte que c'est justement qu'on appelle l'Imparfait, un temps passé. Si c'est d'après la somme des rapports exprimés par ce temps qu'il faut lui donner une dénomination ; si c'est de tous les caractères qu'il possède, qu'il faut partir pour apprécier quel est ce temps, quelle est sa valeur, son emploi, quelle doit être sa dénomination, nous avons droit de faire un temps passé de l'imparfait où nous trouvons la double existence de l'antériorité.

Beauzée qui ne nie point l'existence du passé, ne trouve ce passé que dans la deuxième proposition. Mais si l'on est de bonne foi, il est impossible de ne pas reconnaître

l'antériorité dans la première proposition : « je lisais ». en remontant de l'instant de la parole qui sert de point de départ pour la détermination de la deuxième proposition, on reconnaît également dans la même partie de la durée que la deuxième proposition : « quand vous écriviez », la première proposition, « je lisais ».

Ainsi s'il est vrai que l'idée de simultanéité apparaît dans l'Imparfait, il n'est pas également vrai que cette idée de simultanéité efface l'idée d'antériorité, au point que de cette idée de simultanéité, il faille tirer la dénomination du temps Imparfait. il n'est pas vrai que l'idée de simultanéité soit assez indépendante, pour être exprimée en elle-même, par sa propre force : elle n'existe qu'à la condition que l'idée d'antériorité existe, et existe deux fois auparavant.

ainsi Beauzée, en examinant les temps à rapport double, n'a point nié les élémens qui les composent, mais il les a placés d'une manière arbitraire ou fausse. il faut reconnaître que toute la différence des points de vue sous lesquels nous voyons envisager les temps, résulte d'une notion plus ou moins grande de chacun des deux rapports. delà, il faut conclure que c'est à juste titre que les Grammairiens ont fait prédominer le caractère d'antériorité dans le temps qu'ils ont nommé Imparfait, que dans la proposition où se trouve l'Imparfait,

l'idée d'antériorité est exprimée deux fois, et que l'idée de simultanéité n'entre que parce que l'idée d'antériorité a été exprimée deux fois ; qu'elle n'apparaît que quand l'idée d'antériorité a été aperçue par l'esprit et admise par lui. /.

Objection, et réponse à cette objection.

N. B. — Quand nous avons posé l'hypothèse d'une langue, qui, comme la langue Chinoise, n'aurait pas de formes verbales pour signifier les différentes portions de la durée, et qui dans cette absence de temps serait obligée de dire : « moi dans le passé lire, vous dans le passé écrire » ; nous avons donné prise à une objection qu'un partisan de Beauzée pourrait bien nous faire.

« Vous exprimez, nous dirait-il, deux fois l'idée du passé, « moi au passé, vous au passé », et alors il vous est facile de trouver la double existence de l'antériorité. mais pourquoi cette langue n'exprimerait-elle pas une seule fois seulement l'idée du passé, et ne dirait-elle pas : « moi au passé lire, vous écrire » ? dans cette phrase, l'idée de simultanéité n'est point effacée par l'idée d'antériorité, qui alors a moins de droit à prédominer qu'elle : c'est donc avec raison que l'idée de simultanéité qui nous frappe davantage, a été choisie par Beauzée comme

le principal élément que les Grammairiens appellent Imparfait. »

Nous pourrions à cette objection faire deux réponses :

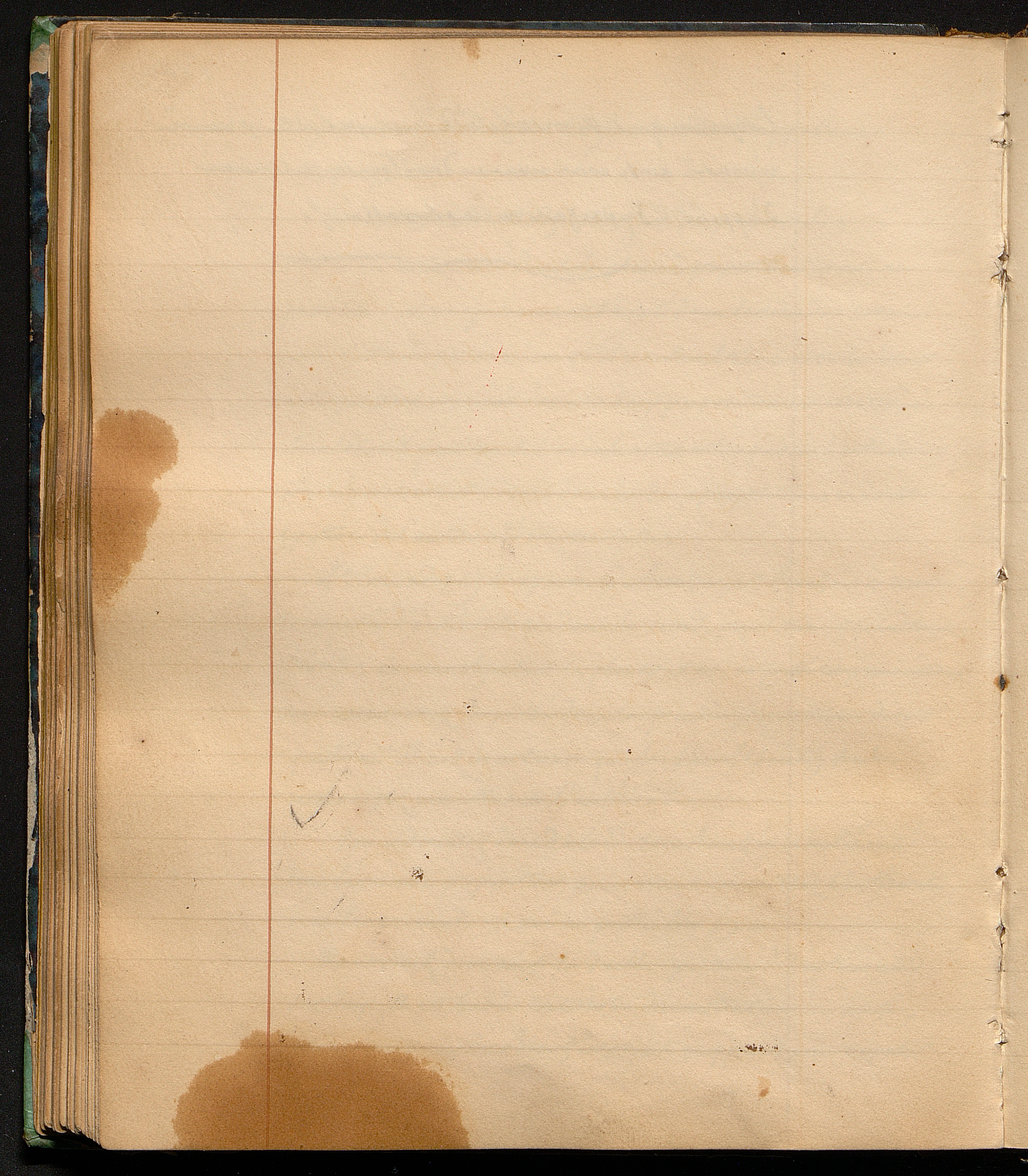
1°. S'il y a antériorité dans la première proposition : « moi au passé lire », il y a également antériorité dans la seconde : « vous écrire », et cela par la raison qu'il y a simultanéité entre les deux actes qui sont exprimés dans les deux propositions. Ce caractère de simultanéité fait que si l'un des actes est au passé, l'autre doit y être nécessairement : donc, dans les deux propositions, la double existence de l'antériorité est constatée.

2°. Vous adoptez les opinions de Beauzée : or, Beauzée n'a reconnu le caractère d'antériorité que dans la seconde proposition : « quand vous écriviez ». En nous objectant la phrase : « moi au passé lire, vous écrire », vous reconnaissez le passé dans la première proposition : de sorte que là où Beauzée ne trouve que la simultanéité, vous reconnaissez maintenant l'antériorité.

Vous admettez donc d'abord, avec Beauzée, l'antériorité dans la seconde proposition, puis, vous reconnaissez l'antériorité dans la première : « moi au passé lire » ; —

Vous avouez donc ainsi la double existence de l'antériorité sur laquelle est basée toute notre démonstration !.... ainsi, comme partisan de Beauzée, vous ne pouvez nous opposer

l'objection qui se trouve réfutée d'avance par notre première réponse. ainsi nous avons eu dans tous les cas raison d'appeler l'Imparfait un temps passé. /.



Dixième Leçon.

Du Verbe

I. théorie des Modes.
II. Modes personnels.

Nous avons annoncé que le verbe pouvait exprimer outre le temps les différents actes de l'esprit : d'où les Modes.

Quand nous avons exposé la théorie générale du verbe, nous avons dit que non seulement il servait à exprimer toutes les propositions énonçant un jugement, en prenant le mot "jugement" dans le sens purement logique, en le dégageant de tous les accessoires qui peuvent l'entourer, mais qu'il exprimait encore un nombre considérable de propositions qui paraissent destinées à produire au dehors tous les faits qui se passent dans l'âme humaine, à quelque faculté qu'on rapporte ces faits.

Nous nous sommes contentés d'abord de considérer le verbe comme simple copule, devant trouver plus tard l'occasion de constater un nouvel emploi de cet élément, emploi par lequel il exprime tous les phénomènes qui se produisent dans l'âme. Les faits auxquels nous faisons allusion ont besoin d'être exposés dans tous leurs détails ; car ces faits donnent lieu

dans le verbe à l'existence du Mode. —

Ici nous n'entendons plus par verbe, la simple copule, mais encore le mot exprimant un acte, un état, ou une qualité rapportés à un Sujet.

Avant d'aller plus loin, nous prévenons que nous donnons le nom de verbe, non seulement au mot qui exprime le rapport perçu par l'esprit entre le sujet et l'attribut, mais encore à un mot exprimant une action, un état, une qualité, c'est à dire, un attribut accompagné de certains signes, qui indiquent l'attribution que l'esprit veut en faire à un sujet donné. ainsi « j'aime » en français, « amat » en latin, sont pour nous des verbes.
En possession de ces mots qu'on peut appeler « attributs conjugués », l'homme constitue diverses espèces de propositions que nous devons énoncer en peu de mots, sans prétendre donner une liste complète de toutes les propositions possibles, mais en indiquant un assez grand nombre de ces propositions, pour y faire bien sentir la présence de l'élément nouveau que nous allons étudier.

Ainsi « j'aime » représente une proposition toute entière, c'est à dire, une affirmation de l'esprit en faveur de l'attribut mis en rapport avec le Sujet.

Si celui qui parle veut énoncer qu'il fait l'action exprimée par le verbe « aimer », il dira « j'aime ». ce mot je indiquant la personnalité mise en scène, et aime représentent à eux seuls une proposition entière, un jugement de l'esprit, une affirmation de l'esprit en faveur de l'attribut mis en rapport avec le sujet. « j'aime » est une proposition énonciative de la nature de celles que nous avons vingt fois examinées. —

Si je dis : « aime » : c'est encore une proposition : mais il y a au lieu d'une affirmation, un commandement. c'est une proposition impérative.

Si celui dont nous venons de parler, voulait imposer à un de ses semblables le sentiment qu'il éprouve et lui ordonner d'aimer un autre homme, la langue dont nous nous servons, les langues Grecque et Latine, ont une forme qui lui permettra d'exprimer ce commandement seulement avec le secours du verbe ; il dira : « aime ». cette proposition est appelée par les Grammairiens proposition Impérative.

Je crois pouvoir démontrer que sous cette expression se trouvent toujours les trois élémens correspondant aux trois élémens du jugement, plus un élément nouveau qui prédomine aux yeux de l'esprit ; il est vrai de reconnaître que notre forme donne à la proposition que

nous considérons un caractère tout nouveau, et permet de la distinguer des propositions que nous avons examinées jusqu'ici, telles que : « Dieu est juste », pour marquer d'une manière positive le caractère propre d'une telle proposition, et prendre note de la présence d'un élément nouveau, nous dirons que cette proposition et celles qui sont semblables sont des propositions impératives. —

Si je dis : « tu aimerais cet homme, s'il te faisait du bien », il n'y a plus là commandement, mais bien supposition : c'est pour constater l'élément nouveau, une proposition conditionnelle. —

Si celui qui parle aperçoit la possibilité que son semblable éprouvât pour un autre, un sentiment d'amitié, dans le cas où un fait quelconque s'accomplirait, le langage lui permettrait d'exprimer cette supposition, il pourrait dire : « tu aimerais cet homme, s'il te faisait du bien. » cette proposition est une proposition hypothétique, conditionnelle, supposition qui implique la possibilité de l'existence d'un fait, sous la condition de l'existence d'un autre fait, ou exprimé ou sous-entendu. ces propositions ont été tellement divisées par les Grammairiens, que dans la Grammaire de M. de Sacy, on trouve plusieurs classes de propositions conditionnelles. Nous n'entrerons pas dans le détail de toutes ces propositions.

admettons d'une manière générale que cette proposition est une proposition conditionnelle. C'est une condition imposée à l'acte, et c'est l'existence de cette condition qui caractérise d'une manière nouvelle l'acte auquel la supposition est jointe. autre chose se passe dans la proposition conditionnelle que dans la proposition impérative ; il y a entre ces deux classes de propositions une différence sensible, marquante. l'Impératif sort de la forme verbale ; le conditionnel suppose un fait sans lequel celui qui est frappé de conditionnalité n'existerait pas.

Il est d'autres propositions où le désir, la volonté, la crainte viennent apporter des modifications analogues. ces changements que subit la forme verbale d'après les différentes vues de l'esprit, ont été nommés « Modes ».

Après ces trois espèces de propositions, il en est d'autres encore. le désir, la volonté avec tous ses degrés, toutes ses modifications, la crainte peuvent être exprimés par le langage, et c'est le verbe qui est chargé de leur expression. dans les doubles propositions : « j'espère que tu aimeras », « je désire que tu aimes », « je crains que tu n'aimes pas », la deuxième partie de la proposition prend, suivant les diverses modifications de l'âme, suivant qu'on veut exprimer un désir, une

crainte, un souhait, prend, dis-je, un caractère tout nouveau et donne lieu à l'existence d'une nouvelle classe très nombreuse de propositions. or, dans les diverses propositions auxquelles nous avons fait allusion, nous remarquons un changement, suivant que l'acte intellectuel, volontaire, vient à changer, et c'est le verbe, au moyen duquel se traduit la pensée de celui qui parle, qui est chargé d'exprimer ce changement. autre est la forme du verbe, quand la proposition veut énoncer un simple jugement de l'esprit; autre elle est, quand l'esprit ordonne, autre elle est quand il fait une hypothèse. ces diverses variétés de verbe ont été appelées par les Grammairiens, Modes ou modifications, c'est à dire, changements de la forme verbale, d'après les diverses vues de l'Esprit.

On les appelait autrefois « Moeufs » de movere.

Les Modes, dans l'ancienne langue française, s'appelaient Moeufs, soit que ce mot vienne de movere, soit qu'il dérive du latin modus par une de ces altérations très fortes dont on voit néanmoins des exemples frappants dans toutes les langues, par le passage de la dentale dans une sifflante même labiale. (Théodore en Russe devient Fidore), changement qui a également lieu dans les langues anciennes

de la Perse, où elles se présentent en f. —

Questions à résoudre :

1°. combien de Modes dans nos langues ?

2°. les Systèmes sont-ils identiques ?

3°. une langue a-t-elle tous les modes ?

4°. les Modes sont-ils essentiels au verbe ? —

Nous ne demanderons pas à priori, combien il y a de Modes, quelles sont les diverses opinions des Grammairiens sur les Modes, pour faire rentrer dans le cadre qu'ils ont tracé ceux des langues qui nous sont familières. nous suivrons une marche plus analytique, comme celle qui nous a guidés dans l'analyse des temps ; nous demanderons successivement à chacune des langues que nous étudions, combien elles possèdent de modes ; nous comparerons les différents Systèmes de Modes qu'elles contiennent ; nous verrons, s'ils ne sont pas identiques, nous nous demanderons s'il n'y a pas une langue qui possède tous les modes possibles. nous Rechercherons jusqu'à quel point les Modes font partie intégrante du verbe, sont nécessaires à son essence. nous suivrons ainsi la véritable marche logique. —

En Grec, six Modes; Modes Impersonnels, Modes personnels. caractère propre de ces Modes.

Nous commencerons par la langue Grecque; elle nous donne six Modes, l'Indicatif, l'Impératif, le Subjonctif, l'optatif, l'Infinitif et le Participe. ces Modes qui se retrouvent à peu près dans les deux langues que nous étudions, forment deux classes, celle des Modes personnels, et celle des Modes Impersonnels. la première classe comprend l'Indicatif, l'Impératif, le Subjonctif et l'optatif; la deuxième, l'infinitif et le Participe. les Modes de la première classe sont nommés Personnels, parce qu'ils sont susceptibles de recevoir les modifications particulières qu'ajoute à la forme du verbe l'indication de la personne qui parle, à qui l'on parle, de qui l'on parle. c'est en parlant du pronom que nous ferons la théorie des personnes du verbe; nous verrons dans quelle relation le pronom est avec la personne verbale.

au contraire, les Modes de la deuxième classe, dits Impersonnels, manquent de ce caractère qui distingue les Modes personnels, et ils en manquent tellement que, comme nous le verrons plus tard, bien loin d'avoir des personnes, ils ont un des caractères essentiellement contraires au verbe, c'est à

dire qu'ils possèdent des cas, caractère qui tend à identifier le verbe avec le nom. nous nous contentons de poser ce caractère propre des modes personnels et impersonnels, et nous allons commencer par les premiers. ——

Modes Personnels.

Indicatif. — il indique l'acte, l'état ou la qualité d'une manière positive, sans autre vue de l'esprit que le jugement. on l'appelle aussi énonciatif : il peut recevoir les diverses adjonctions du temps.

Modes Personnels

I - Indicatif — le premier des Modes personnels, celui qui doit se présenter le premier à l'esprit, si on veut voir les modes dérivés les uns des autres c'est l'Indicatif. il a reçu cette dénomination, parce qu'il indique l'action, l'état, la qualité, d'une manière positive et certaine, abstraction faite de toute autre vue de l'esprit que le jugement. ainsi dans ces propositions : « Dieu est juste », « la rivière coule », il n'y a rien autre chose aux yeux de la logique que l'énonciation d'un jugement de l'esprit, on pourrait à juste titre l'appeler Mode énonciatif. C'est à l'aide de ce mode que sont constituées les propositions, qui peuvent se résoudre toutes dans les trois termes du jugement. ce mode se répète dans tous les temps. C'est à ce

Mode que nous avons, dans nos leçons précédentes, considéré les temps, parce que c'est à ce mode qu'ils sont envisagés par l'esprit, de la manière la plus abstraite, la plus indépendante des vues de l'esprit. il peut successivement recevoir les diverses adjonctions du temps. le mode indicatif ou énonciatif peut successivement se transporter dans les divers points de la durée, il peut énoncer un fait dans le passé, dans le présent ou dans l'avenir. —

Impératif. — il ajoute à l'idée exprimée par le verbe, l'idée de commandement. tous les temps ne possèdent pas ce mode : il est au présent, à l'aoriste et au parfait. — Dans nos langues, il n'a pas de première personne : on a dit que c'était nécessaire, mais outre qu'on peut très-bien se commander à soi-même, il y a deux idiomes de l'asie où la première personne de l'Impératif existe.

II - Impératif. Le deuxième mode est le mode Impératif. ce mode ajoute à l'idée exprimée par le verbe l'idée d'un commandement fait par celui qui parle à celui auquel il s'adresse, comme dans la proposition suivante : « aime cet homme ». c'est avec l'Indicatif celui de tous les modes dans lequel l'acte de l'esprit apparaît avec le plus de clarté. tous les temps ne possèdent pas ce mode ; il ne se trouve qu'au présent, à l'aoriste et au parfait. il est rangé au nombre des modes qui sont dits personnels, quoiqu'il n'ait pas de première personne du singulier :

Et nous étendons cette remarque à toutes les langues que nous connaissons. Les Grammairiens, qui veulent tout expliquer, ont remarqué qu'il en devait être ainsi ; que la personne qui commande, devant être identique à celle qui reçoit l'ordre, il faudrait, pour qu'il n'y eut pas tautologie, que la première personne, pour se commander, devint à la seconde. Mais outre qu'on peut très bien se commander à soi-même, et que dans les propositions optatives, comme: Utinam! on voit des choses aussi difficiles à expliquer que la première personne du singulier à l'Impératif, la raison que donnent les Grammairiens tombe devant les faits ; car il existe deux idiomes, la langue savante de l'Inde et la langue ancienne de la Perse, dans lesquelles il y a une première personne au singulier de l'Impératif.

Aussi les Grammairiens se sont trop hâtés, et leur explication est renversée, d'un côté, par les observations que nous venons de faire et qui montrent qu'il est possible de se commander à soi-même ; de l'autre côté, par l'existence de deux idiomes, au moins, qui possèdent cette première personne de l'impératif, avec une signification très conciliable avec la logique. —

En Grec, la 2e personne de l'Impératif est de toutes les formes modales la plus simple. Pourtant il ne faut pas croire avec Leibnitz, qu'elle représente le radical du verbe. Il ne faut pas même croire que ce soit la rapidité du commandement qui ait

demandé une forme si brusque : car l'exemple de langues étrangères démentirait ce fait admis trop généralement.

Dans l'Impératif grec, la deuxième personne est peut-être de toutes les formes modales celle qui est la plus simple, et qui contient le moins d'éléments étrangers. Leibnitz avait remarqué ce fait et posé un principe qui est resté long-temps, savoir : que dans l'Impératif se trouve toujours la forme du radical, ce qui pour les Grammairiens n'est vrai que jusqu'à un certain point. Les Grammairiens qui ensuite ont constaté ce fait, ont pu croire que la simplicité de l'acte était en quelque sorte représentée d'une manière heureuse par la simplicité de la forme. il semble en effet qu'il suffit de la simple émission du radical avec un geste pour exprimer et indiquer le commandement. toutefois il ne faudrait pas croire que la forme Impérative soit plus simple, parce qu'elle exprime un des actes les plus simples de l'esprit : c'est peut-être l'effet du hasard, si la forme verbale chargée d'exprimer le commandement, se trouve réduite à cette simplicité. ce qui tend à le prouver, c'est que l'ancien latin nous offre des Impératifs assez développés, tels que : Sunto, Estote, amatote ; c'est que dans les langues de l'Asie, qui ont le plus de rapports avec le grec et le latin,

l'Impératif a des formes aussi reconnaissables, aussi développées que les autres modes.

Si ce mode nous paraît avoir ce caractère de simplicité, c'est que vraisemblablement la vivacité du commandement a pu faciliter l'abrègement des formes qu'il emploie, et les réduire à exprimer l'idée pure de l'état ou de l'action énoncée par le verbe. il ne faut pas prendre la remarque de Leibnitz pour une explication, mais dire seulement ~~que~~ c'est dans l'Impératif qu'il faut chercher la forme qui approche le plus du Radical. on le trouverait même tout entier dans les mots Dic, Duc, fac, mais ce sont des exceptions; et encore dans l'ancien latin trouve-t-on « face ». —

Subjonctif. — c'est le mode des propositions subordonnées et dépendantes: c'est ce qui le distingue des deux autres modes. il correspond à l'indicatif qui est le mode des propositions principales.

III - Subjonctif. Le troisième mode de la langue grecque est le Subjonctif. c'est le mode des propositions subordonnées et dépendantes, non pas qu'il n'y ait en grec de propositions subordonnées et dépendantes que celles où se trouve le subjonctif; mais c'est que toutes les propositions où se trouve ce mode, sont subordonnées

et dépendantes. L'essence propre du Mode Subjonctif, est donc d'indiquer la subordination d'une proposition à l'égard d'une autre; c'est un trait qui le distingue de l'impératif et de l'Indicatif; il correspond dans son emploi, en langue grecque, avec l'indicatif, ce qu'il doit à ce qu'il ne se rencontre jamais que dans des propositions subordonnées. on appelle propositions principales, celles qui indiquent l'action principale, celles autour desquelles se rangent d'autres propositions exprimant des actions subordonnées, des propositions appelées subordonnées ou dépendantes; tel est le rôle de l'Indicatif par rapport au Subjonctif. ——

Le Subjonctif passe par les mêmes temps que l'Impératif; et comme il correspond à l'Indicatif, il prend les mêmes temps que l'Indicatif dans les propositions où ils sont employés corrélativement. dans les propositions principales, l'Indicatif est le mode des jugements; de même le subjonctif dans les propositions subordonnées.

Le Subjonctif passe au présent, à l'aoriste et au Parfait, comme l'Impératif. là où se trouvent en présence l'une de l'autre deux propositions, si la proposition principale contient l'Indicatif, la proposition subordonnée

devra renfermer le subjonctif. quand la proposition à laquelle appartient ce dernier mode, est subordonnée à une autre proposition à laquelle appartient l'Indicatif, le subjonctif prend le même temps que l'Indicatif; en d'autres termes, si, comme le mode indicatif, il passe dans les temps que nous avons désignés plus haut, il doit toutes les fois que l'Indicatif se présente avec un de ces temps, prendre aussi le même temps. ce dernier caractère, qui rattache le subjonctif à l'Indicatif, nous explique les phrases Grecques, dans lesquelles l'Indicatif est mis dans une proposition dépendante à la place même où le français et le latin mettraient le subjonctif. cela revient au fait que nous voulions démontrer, savoir: l'alliance intime de ces deux modes. si l'Indicatif est le mode des jugements de l'esprit dans les propositions principales, le subjonctif est également le mode des jugements de l'esprit dans les propositions subordonnées. il n'y a rien de changé, si ce n'est que l'une des propositions est subordonnée à l'autre. —

~~Suite au cahier suivant~~

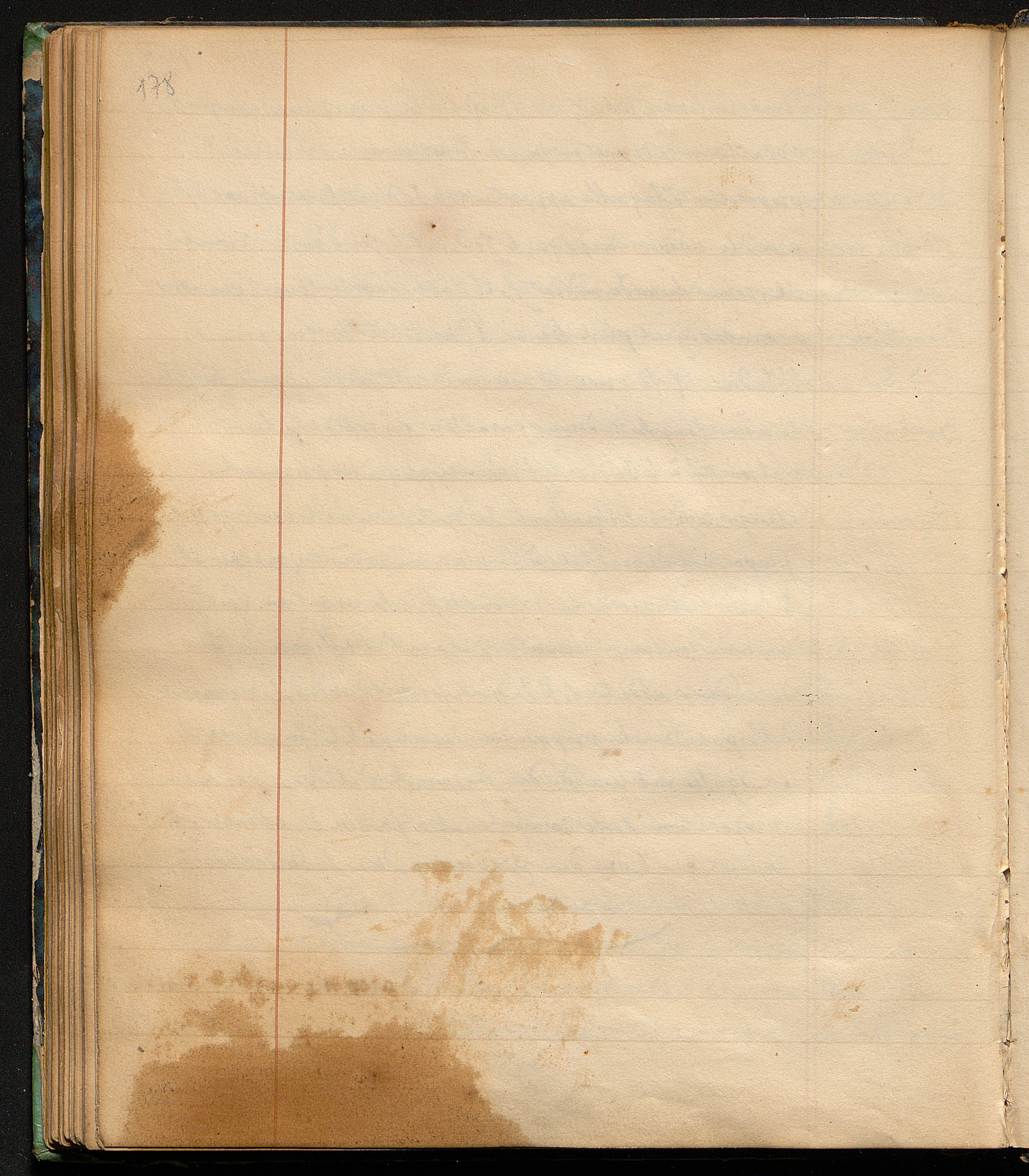


Table des Matières

Contenues dans le premier Cahier

